Plan Local d'Urbanisme

1 – Rapport de Présentation (1ère partie)

Arrêté le : 10 janvier 2014
Approuvé le : 29 août 2014

groupe OMLB ARCHITECTURE
architecture 3, ALLÉE DE L'ESPINOUSE
environnement 34 760 BOUJAN-SUR-LIBRON
TÉL. : 04 67 30 87 41
FAX : 04 67 30 52 54
CONTACT@OMLB.FR

S O M M A I R E
PREMIERE PARTIE

INTRODUCTION *pages*

Avant-propos 4

Introduction

Contexte et constat 5

Contenu de l'étude 8

I- EXPOSE DU DIAGNOSTIC

A- Le contexte local et ses potentialités d'évolution

1- Le contexte démographique

Les tendances démographiques 9

L'évolution des classes d'âges 10

La structure par sexe et par tranches d'âges de la population totale 11

La taille des ménages 11

2- La population active et l'emploi

La population active 13

Les activités économiques 15

3- Le parc de logements

Le parc total de logement 16

L'ancienneté des logements 17

Le type d'habitat et les statuts d'occupation des résidences principales 18

La taille des résidences principales 18

Le taux de vacance des logements 19

B- Les équipements

1- Les espaces publics

Le réseau viaire et les espaces publics 20

La place du Général de Gaulle 23

La place du Portalet 24

Le parcours de santé 24

L'aire de repos 24

2- Les équipements publics *25*

3- Le commerce et les autres activités *27*

B- L'intercommunalité *pages*

1- Le plan de déplacement urbain *28*

2- Le SICTOM Pézenas – Agde : la collecte des déchets *29*

SYNTHESE DE L'EXPOSE DU DIAGNOSTIC 30

II- ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A- L'environnement et le paysage

1- Le milieu naturel

Le milieu physique

La topographie 31

L'hydrographie 33

La climatologie 36

Le milieu biologique

La végétation à l'échelle du territoire 37

La végétation du centre urbain 41

L'activité agricole 43

L'inventaire des données environnementales 49

2- Les données techniques

Les réseaux d'assainissement 53

Les eaux pluviales 54

L'eau potable 54

La défense incendie 56

Les risques majeurs

Les risques naturels d'inondations 56

Les risques naturels des feux de forêt 57

Les nuisances

Le risque d'exposition au plomb 58

Le retrait – gonflement 59

La sismicité 60

Les contraintes et les servitudes d'utilité publiques 60

Les vestiges archéologiques 62

B- L'analyse urbaine *pages*

1- Rappel historique *63*

2- La structure territoriale et urbaine

Le support territorial 69

La forme urbaine 70

3- Le développement urbain

La structure urbaine historique 72

1960/1985 – une évolution modérée 74

1985/2010 – un développement urbain extensif 74

Les formes de croissance de 1960 à 2010 76

4- La situation géographique *77*

5- Le bâti

Le bâti d'aujourd'hui 79

Le parcellaire – la lumière 80

Le parcellaire – l'orientation 81

La densité du bâti / niveaux 82

Les usages et fonctions 83

6- Les paysages

Les unités paysagères principales 83

Les principaux points de vue 85

Points sensibles et effets de coupures 90

7- Le patrimoine

Les édifices et ouvrages remarquables 91

Typologies architecturales 92

Terrasses 96

Vocabulaire architectural

Les portes 97

Les baies d'étage 99

Les débords de couverture 100

Les parements de façade 101

Les escaliers 101

Les mazets 102

SYNTHESE DE L'ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT *105*

AVANT-PROPOS

La commune de Margon est dotée à ce jour d'une carte communale approuvée le 24 mars 2005. Suite à l'entrée en vigueur de la loi SRU du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, de nouveaux instruments de planification permettent une gestion du développement communal dans les meilleures conditions.

Le 15 décembre 2009, par une délibération, le conseil municipal de la commune a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document remplaçant les Plans d'Occupation des Sols (POS) comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), véritable outil de planification.
Suite à la consultation de plusieurs bureaux d'études, l'atelier d'architecture et d'urbanisme *OMLB architecture* a été désigné pour mener l'élaboration du PLU.

Il s'agit d'élaborer un projet global de développement du bourg et du territoire communal, au regard des besoins répertoriés, des objectifs fixés aux Plans Locaux d'Urbanisme par la loi SRU et des objectifs politiques définis par la municipalité de Margon.

Conformément à l'article L.123-1-2 du code de l'Urbanisme, *« le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services. Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Il justifie les objectifs compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques. »*

Il doit de plus, répondre aux contraintes de plusieurs lois notamment celles liées à la loi sur l'Eau (01 juillet 2006), la loi Paysage (21 septembre 2000), la loi sur la prévention des risques majeurs, la loi sur l'air, et la loi sur le bruit. La loi d'engagement national pour l'environnement ou « Grenelle II », du 12 juillet 2010, a modifié plusieurs aspects du PLU : prise en compte de la trame verte et bleue, orientations d'aménagement et de programmation, PLH (programme local de l'habitat) voire PDU (plan de déplacement urbain) intégré dans celle-ci. Tout récemment, c'est la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 et publiée au journal officiel le 26 mars qui a apporté de nouvelles règles avec l'interdiction d'imposer une surface minimale aux terrains constructibles et la suppression du COS (coefficient d'occupation des sols).

Le projet communal est traduit dans le document PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable, inclus dans le PLU.

INTRODUCTION

Contexte et constat

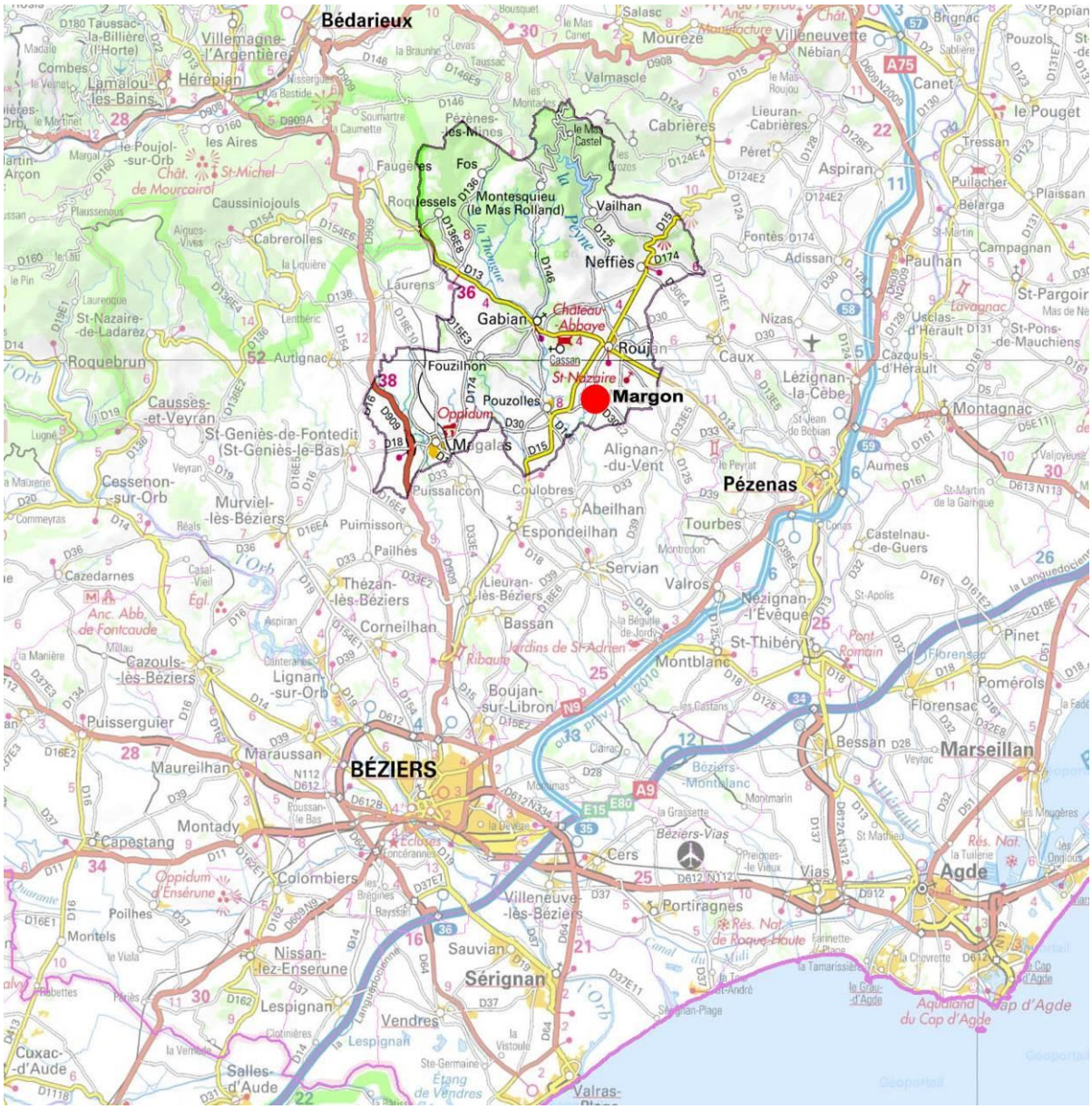

Plan de localisation de la commune par rapport à Béziers

La commune de Margon se situe dans le département de l'Hérault, en Région Languedoc Roussillon, à 20 km au Nord Est de Béziers, à 25 km au Sud Est de Bédarieux, à 11 km de Pézenas dans le canton de Roujan, au coeur des vignobles.

Ce village de 550 habitants en 2010 (INSEE) s'étend sur un territoire de 447 hectares.

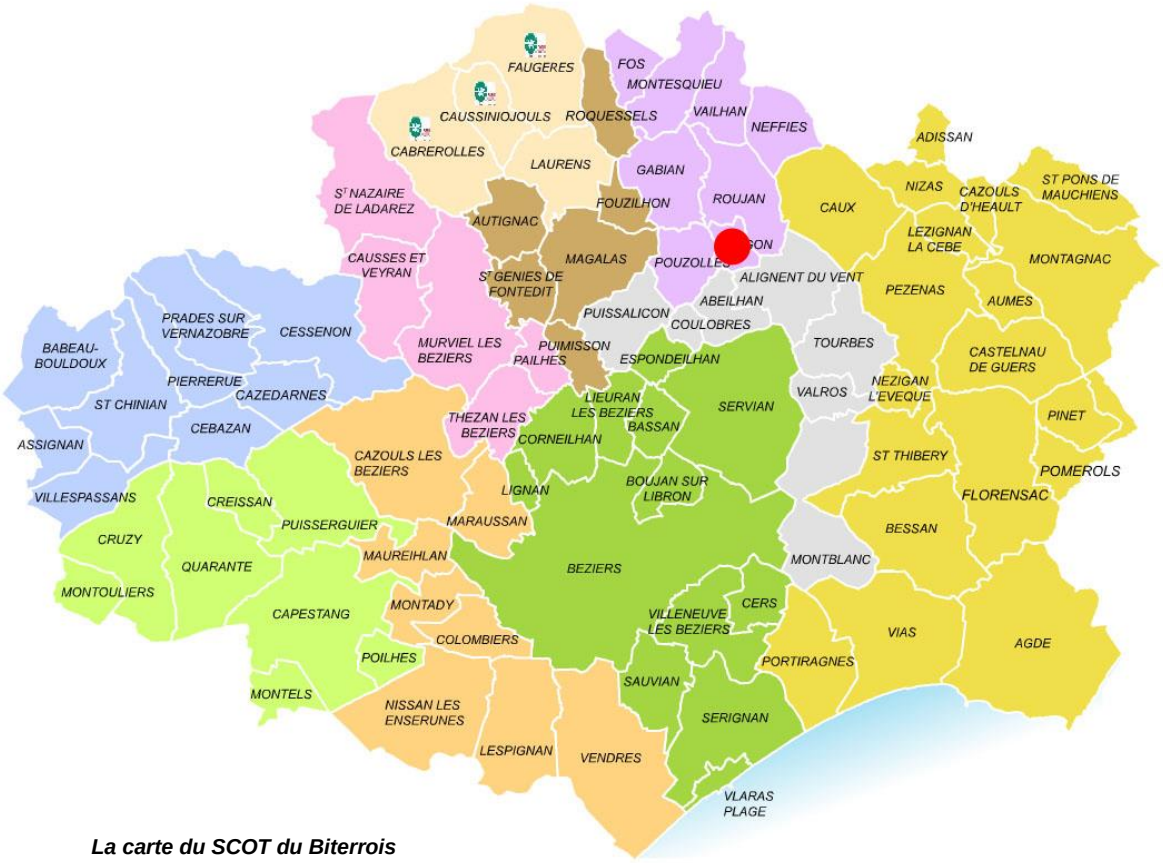

La carte du SCOT du Biterrois

Margon étant situé dans les 20 km de la périphérie de l'agglomération biterroise, le PLU doit être compatible avec le Schéma de COhérence Territorial du Biterrois auquel la commune appartient. Le document d'orientations générales, document de référence du SCOT, est un véritable outil technique définissant les orientations et les prescriptions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le projet du SCOT vise, parmi les objectifs du développement durable, la préservation des ressources non renouvelables que sont la biodiversité, l'espace et l'énergie.

Le DOG est organisé suivant 5 axes :

- 1. Préserver le socle environnemental du territoire,
- 2. Urbaniser sans s'étaler,
- 3. Habiter, relier et vivre au quotidien,
- 4. Renforcer l'attractivité économique du territoire,
- 5. Développer un urbanisme durable et de projet.

Le projet du SCOT a été arrêté le 1er mars 2012. Son approbation a été prononcée le 27 juin 2013 et a été complété en séance du Comité Syndical le 11 octobre 2013.

L'analyse de la compatibilité du PLU de Margon avec le SCOT du Biterrois est présentée en annexe du présent rapport de présentation sous forme de tableau type.

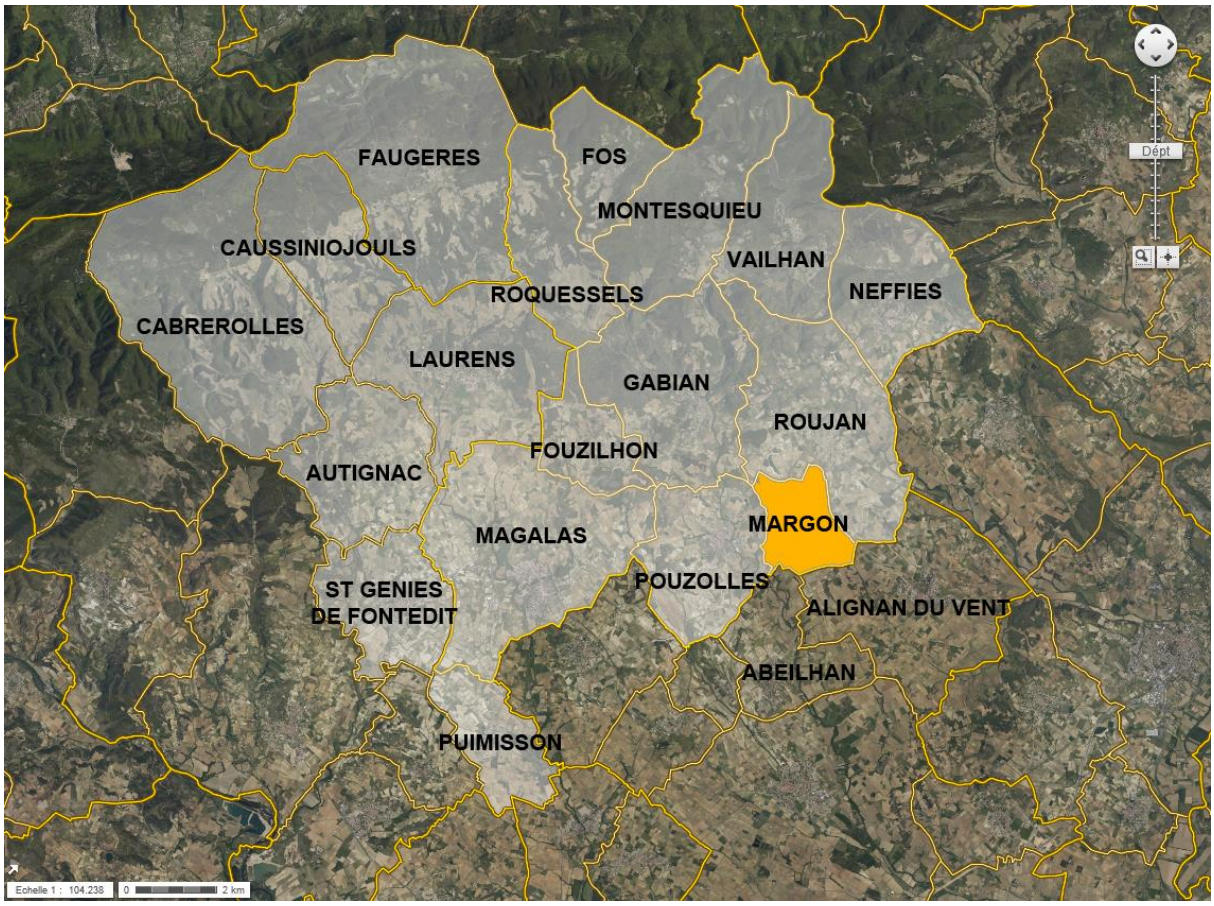

Carte de l'EPCI
(Établissement public de coopération intercommunale)

Margon fait partie de la Communauté de Communes des Avant-Monts du centre Hérault qui regroupe également les communes suivantes :
Autignac, Cabrerolles, Caussiniojouls, Faugères, Fos, Fouzilhon, Gabian, Laurens, Magalas, Montesquieu, Neffiès, Pouzolles, Puimisson, Roquessels, Roujan Saint Geniès de Fontedit et Vailhan.
Créée le 01 janvier 2013, cette structure intercommunale est issue de la fusion de trois Communautés de Communes « Coteaux et Châteaux », Framps 909 et de la Communauté de Communes de Faugères.

Le territoire de la commune est dominé par son château féodal, témoin de son histoire, élément fort du paysage et de l'identité du village. Le château de Margon étant inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, le PLU prendra en compte dans son étude paysagère les co-visibilités et le traitement de ses abords. Aucun plan de sauvegarde et de mise en valeur n'existe, aussi, un soin particulier sera apporté en vue de préserver et de valoriser le patrimoine de la commune.

L'essor de la construction nouvelle, ces dernières années, a engagé la commune à se doter d'un plan local d'urbanisme afin de mieux maîtriser son développement.

Parallèlement à l'urbanisation nouvelle, le centre ancien de Margon présente un intérêt architectural intéressant et doit veiller à le conserver néanmoins des difficultés d'accès et de stationnement, dues à l'exiguïté du réseau viaire et à la forte densité du bâti, ne répondent plus aux normes de confort actuelles recherchées par les habitants.

Margon a défini les objectifs suivants pour guider le PADD pour les dix années à venir :

1 – Accompagner la dynamique démographique avec une offre en logements variée favorisant la mixité sociale, afin de répondre aux demandes foncières sans détériorer la qualité du cadre de vie
- Adapter les équipements au développement urbain

2 – Améliorer et sécuriser les modes de déplacement

a. Mettre en valeur le centre historique
b. Réorganiser le stationnement
c. Réaménagement et revalorisation de la place du Général de Gaulle
d. Sécuriser les cheminements piétons et cycles et mettre en accessibilité les voies principales et les places, améliorant les liaisons avec le centre ancien

3 – Favoriser le développement économique

4 – Préserver le patrimoine et les espaces naturels, soigner les entrées du village

L'étude doit donc nourrir le PLU aussi bien dans son rapport de présentation que pour élaborer le PADD.

Contenu de l'étude

L'étude aura deux approches :

1- Approche de définition et protection des paysages naturels et bâtis

Elle doit guider la commune dans ses choix de secteurs à ouvrir à l'urbanisation afin de protéger les paysages remarquables identifiés : La taille de ces secteurs devra être compatible avec les objectifs de développement, que s'est donné la commune (800 habitants échéance 10 ans – 15 ans selon les données réelles de recensement effectuées annuellement par la Commune).

- en proposant des prescriptions pour une meilleure inscription architecturale et paysagère des constructions nouvelles, en veillant particulièrement aux secteurs en co-visibilité avec le château

- en élaborant un diagnostic de l'état existant tant sur l'habitat que sur les espaces publics du centre ancien de Margon, sur le logement, la population, les services…

Elle devra réaliser une analyse commentée :

- Evolution et occupation du territoire bâti et agricole
- Grandes unités paysagères
- Repérage des éléments structurants
- Patrimoine historique naturel
- Unités bâties et espaces publics
- Usage du centre ancien
- Entrées de ville

2- Approche plus opérationnelle d'intervention sur le centre ancien, sur le renouvellement du bâti, et le traitement des espaces publics

A partir du diagnostic sur l'état et l'usage du bâti, sur le fonctionnement urbain (stationnement, fréquentation des commerces, du marché, des services publics....) des propositions d'actions à l'échelle d'îlots seront présentées.

Ces propositions, une fois validées par la Commune, ont vocation à nourrir le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui doit être élaboré. La finalité opérationnelle de cette phase de l'étude guidera la formalisation des propositions. L'étude pourra apporter des coups de loupe sur des secteurs ou des actions identifiées comme prioritaires ou sensibles dans leur mise en œuvre.

I- EXPOSE DU DIAGNOSTIC

A- Le contexte local et ses potentialités d'évolution

1- *le contexte démographique*

Les données présentées et analysées ci-dessous sont extraites de l'INSEE. Toutefois il est important de mentionner que la collectivité effectue tous les ans son propre recensement, à partir des naissances, des décès, des nouveaux arrivants et des partants. Cette mise à jour annuelle permet de connaître précisément et réellement le nombre d'habitants de Margon.
Aujourd'hui, il est à noter qu'une différence de 90 habitants est observée entre les résultats INSEE affichant 550 habitants en 2010 pour 640 habitants comptabilisés par la commune, en 2013.
Cet écart de 90 habitants n'est pas négligeable au regard de l'ensemble de la population et des prévisions d'évolution pour les 10 à 15 ans à venir.

Les tendances démographiques

De 1968 à 1982, la population n'a cessé de diminuer à Margon. Cette diminution a été particulièrement marquée sur la période de 1968-1975 (-34 personnes). Ceci est dû à un solde migratoire négatif relativement important venant s'ajouter aux décès. Sur la période s'étalant de 1975 à 1982, le solde migratoire est positif mais le nombre de décès plus important engendre une diminution de la population.
Entre 1982 et 1999, les résultats se sont inversés, la population a augmenté du fait de la croissance du nombre de naissances et surtout d'un solde migratoire positif bien marqué. Jusqu'à nos jours (2010), cette progression s'est poursuivie. De 1990 à 1999, même si le solde migratoire s'est ralenti, il n'en reste pas moins positif. Ajouté à cela une augmentation du nombre de naissances, le nombre d'habitants croît. Prenant en compte les derniers chiffres de l'INSEE, sur la période allant de 1999 à 2009, la population a augmenté malgré un nombre plus important de décès. La croissance est prononcée du fait d'un solde migratoire largement positif. Cet apport de population amène le nombre d'habitants à 473 en 2009. Parmi ses habitants, Margon compte diverses nationalités telles que belge, hollandaise, espagnole, anglaise, australienne, américaine, etc.
Depuis 1999 jusqu'en 2007, la population a augmenté de 229 habitants, ce qui représente une progression de 30,7%. De 2007 à 2009, d'après les décomptes INSEE, on décompte 154 habitants supplémentaires, soit une augmentation de 48,3%. En 2010, les habitants sont au nombre de 550 habitants. Le bilan de la décennie allant de 1999 à 2009 fait état d'une augmentation exponentielle de la population avec 93,85%.

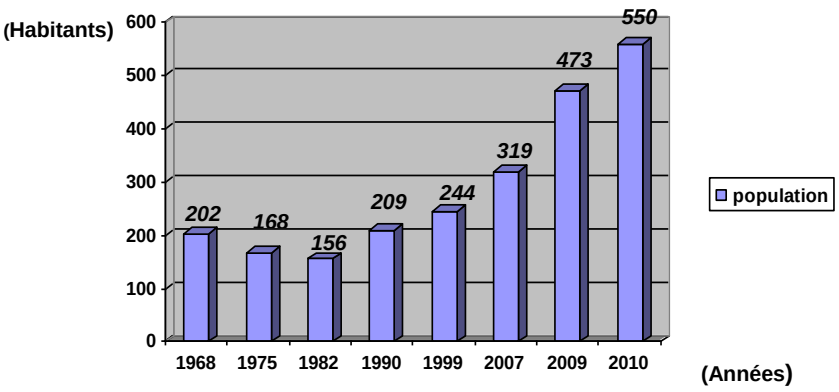

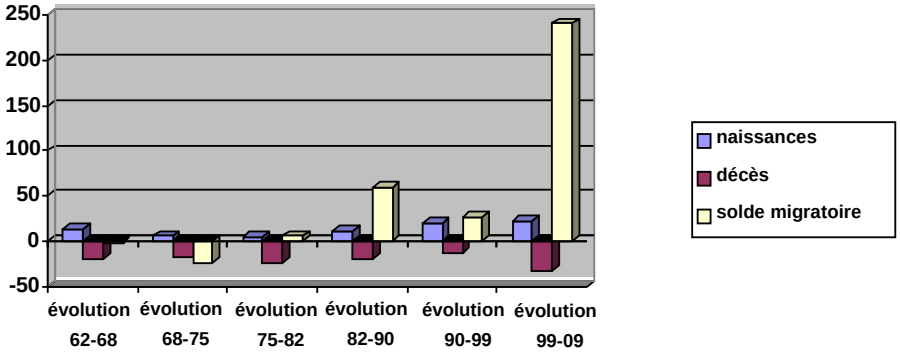

L'évolution de la population (INSEE) / RP 1968 à 1990 dénombrements
RP1999 et RP2009 exploitations principales – Etat civil / RP 2010 décomptés INSEE

L'évolution des classes d'âges

L'examen de la structure de la population laisse apparaître une représentation équilibrée des différentes tranches d'âges avec une prédominance en 2009 des tranches 0-14 et 30-44 ans et une proportion réduite des 75 ans et plus.
La comparaison des données de 1999 et de 2009 permet de constater un dynamisme démographique avec une augmentation des tranches allant de 0 à 14 ans et de 30 à 44 ans et un maintien du pourcentage des 15-29 ans.

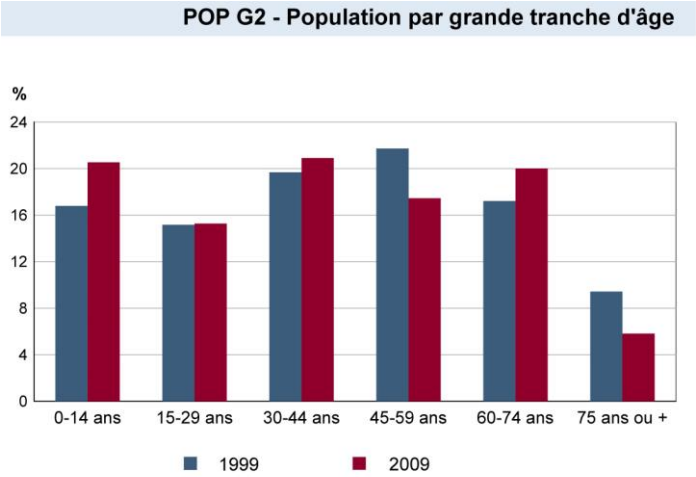

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

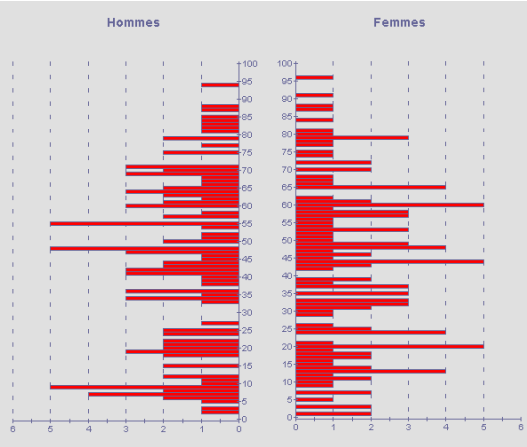

Pyramide des âges – Margon (INSEE 1999)

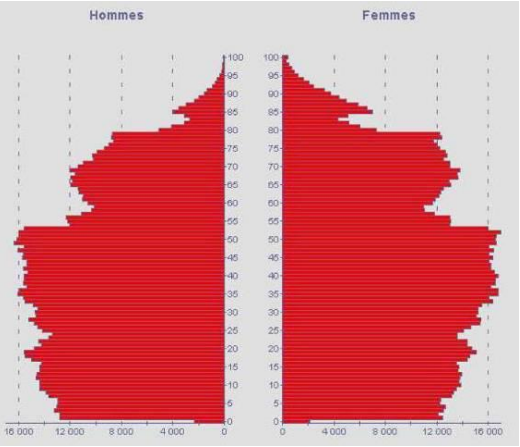

Pyramide des âges – Région (INSEE 1999)

La structure par sexe et par tranches d'âges de la population totale

En 1999, on comptabilisait 119 hommes et 125 femmes. La supériorité numérique des femmes se retrouve surtout dans la tranche d'âges allant de 20 à 39 ans où les femmes sont au nombre de 32 contre 21 pour les hommes.
En 2009, la répartition hommes femmes est équilibrée avec 233 hommes et 240 femmes. Les écarts numériques entre sexes par tranches d'âges sont très peu marqués et concernent essentiellement les ensembles de 30 à 44 ans, avec 47 hommes pour 52 femmes, et de 60 à 74 ans, avec 50 hommes pour 45 femmes.

âge en 5 tranches	sexe		
	Hommes	Femmes	Total
0 à 19 ans	27	25	52
20 à 39 ans	21	32	53
40 à 59 ans	34	35	69
60 à 74 ans	24	20	44
75 ans ou plus	13	13	26
Total	**119**	**125**	**244**

Population totale par sexe et âge (INSEE 1999)

POP T3 - Population par sexe et âge en 2009

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	**233**	**100,0**	**240**	**100,0**
0 à 14 ans	47	20,3	50	20,8
15 à 29 ans	36	15,5	36	15,1
30 à 44 ans	47	20,3	52	21,5
45 à 59 ans	40	17,0	43	17,9
60 à 74 ans	50	21,4	45	18,6
75 à 89 ans	9	4,1	13	5,4
90 ans ou plus	3	1,5	2	0,7
0 à 19 ans	63	26,9	58	24,0
20 à 64 ans	128	55,0	149	62,0
65 ans ou plus	42	18,1	34	14,0

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

La taille des ménages

Le nombre de ménages et leur structure représentent des données fondamentales pour calculer les besoins en logements. En 2009, on décompte 191 ménages. Malgré une hausse de plus en plus importante du nombre de ménage depuis 1975, on constate que la taille des ménages oscille toujours entre 2 et 3 occupants par résidence principale avec, en 2009, 2,48 occupants contre 2,60 en 1990 et 1999, soit une diminution globale. La majorité des personnes vivant seules sont âgés de 65 ans ou plus.

Une grande majorité des ménages est composée d'une famille, avec 73,5% en 2009 contre 79,2% en 1999. En 2009, 43,1% des familles sont composées d'un couple sans enfant. Les familles monoparentales représentent 16,7% des familles en 2009, alors qu'elles ne représentaient que 10,5% en 1999. Les couples avec enfants, quant à eux, représentent 40,3% des familles en 2009, contre 47,4% en 1999.
Depuis 1999, la commune compte 97 ménages supplémentaires, soit une augmentation de 103%. D'après les estimations 2011 fournies par la commune, Margon compterait 240 ménages pour une population de 596 habitants.

Population et nombre de ménages des résidences principales							
	2009	2007	1999	1990	1982	1975	1968
Population des ménages	473	319	244	211	156	168	202
Nombre de ménages	191	136	94	81	72	69	73

Source : INSEE

FAM G1M - Évolution de la taille des ménages

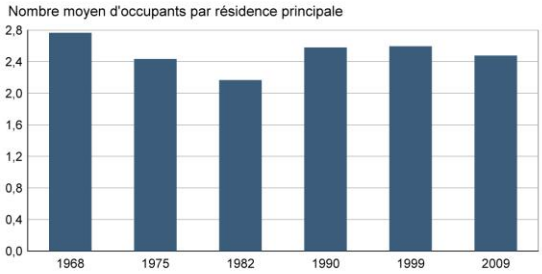

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages

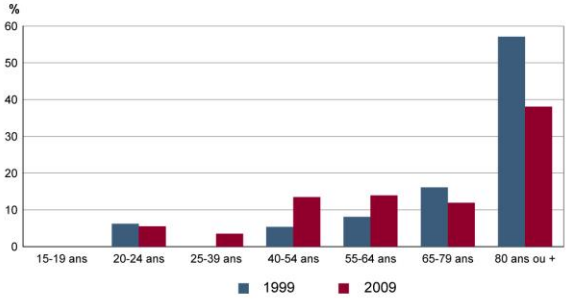

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge en 2009

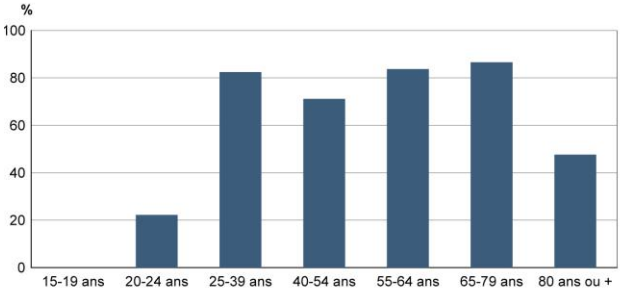

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

FAM G4 - État matrimonial légal des personnes de 15 ans ou plus en 2009

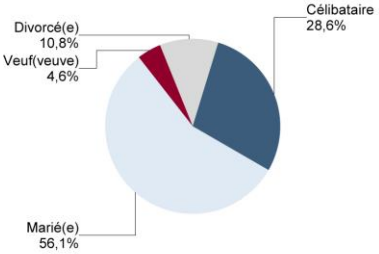

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

FAM T1 - Ménages selon la structure familiale

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2009	%	1999	%	2009	1999
Ensemble	196	**100**	96	**100**	485	244
Ménages d'une personne	45	**23.0**	20	**20.8**	45	20
- hommes seuls	28	14.3	12	12.5	28	12
- femmes seules	17	8.7	8	8.3	17	8
Autres ménages sans famille	7	3.6			14	
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	144	**73.5**	76	**79.2**	427	224
- un couple sans enfant	62	31.6	32	33.3	131	68
- un couple avec enfant(s)	58	29.6	36	37.5	234	140
- une famille monoparentale	24	12.2	8	8.3	62	16

Source : INSEE, RP1999 et RP2009 exploitations principales

FAM T3 - Composition des familles

	2009	%	1999	%
Ensemble	**144**	**100**	**76**	**100**
Couples avec enfant(s)	**58**	**40.3**	**36**	**47.4**
Familles monoparentales :	**24**	**16.7**	**8**	**10.5**
hommes seuls avec enfant(s)	3	2.1	0	0
femmes seules avec enfant(s)	21	14.6	8	10.5
Couples sans enfant	**62**	**43.1**	**32**	**42.1**

Source : INSEE, RP1999 et RP2009 exploitations principales

2- la population active et l'emploi

La population active

Entre 1999 et 2009, la population active a augmenté, passant de 158 à 300 personnes. En 2009, 76,0% des hommes sont des actifs, et 59,9% des femmes sont des actives. Le taux de chômage des 15-64 ans a diminué entre 1999 et 2009, passant de 19,8% à 10,2%. Il touche davantage les femmes que les hommes, le taux de chômage des hommes étant en 2009 de 5,5% et celui des femmes de 15,6%. De 1999 à 2009, Margon voit son taux d'inactifs (retraités, étudiants, etc.) diminuer de 45,6% à 32,4%.

En 1999, 30,9% des personnes travaillent au sein de la commune. En 2009, cette proportion s'est amoindrie avec 19,9%. Les habitants sont donc amenés à se déplacer pour exercer leur activité en dehors de la commune voire même du département. En majorité, les déplacements domicile - travail se font en voiture. 94,6% des ménages en possèdent au moins une en 2009.

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2009	1999
Ensemble	**300**	**158**
Actifs en %	67,6	54,4
dont :		
actifs ayant un emploi en %	60,7	43,0
chômeurs en %	6,9	10,8
Inactifs en %	32,4	45,6
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	4,6	10,8
retraités ou préretraités en %	14,9	19,0
autres inactifs en %	12,9	15,8

En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2009

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	**300**	**203**	**67,6**	**182**	**60,7**
15 à 24 ans	39	22	55,6	15	40,0
25 à 54 ans	187	163	87,2	150	79,8
55 à 64 ans	74	18	24,4	17	23,3
Hommes	144	109	76,0	103	71,9
15 à 24 ans	21	11	54,2	9	41,7
25 à 54 ans	89	85	95,2	82	91,3
55 à 64 ans	34	13	38,5	13	38,5
Femmes	157	94	59,9	79	50,5
15 à 24 ans	18	10	57,1	7	38,1
25 à 54 ans	98	78	79,8	68	69,3
55 à 64 ans	40	5	12,8	4	10,6

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

Emploi - Chômage	Territoire	Zone de comparaison
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2009	930 579	25 720 602
dont part de l'emploi salarié *au lieu de travail en 2009, en %*	*83,1*	*87,8*
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 1999 et 2009, en %	2,1	1,2
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2009	67,9	71,9
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2009	15,2	11,2

Sources : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2009	%	1999	%
Ensemble	**186**	**100,0**	**68**	**100,0**
Travaillent :				
dans la commune de résidence	37	19,9	21	30,9
dans une commune autre que la commune de résidence	149	80,1	47	69,1
située dans le département de résidence	142	76,4	41	60,3
située dans un autre département de la région de résidence	3	1,4	1	1,5
située dans une autre région en France métropolitaine	4	2,3	3	4,4
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	0	0,0	2	2,9

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2009	1999
Nombre de chômeurs	**21**	**17**
Taux de chômage en %	10,2	19,8
Taux de chômage des hommes en %	5,5	14,6
Taux de chômage des femmes en %	15,6	26,3
Part des femmes parmi les chômeurs en %	70,8	58,8

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

EMP T5 - Emploi et activité

	2009	1999
Nombre d'emplois dans la zone	56	36
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	186	68
Indicateur de concentration d'emploi	30,3	52,9
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	55,1	42,4

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2009	%	1999	%
Ensemble	**191**	**100,0**	**94**	**100,0**
Au moins un emplacement réservé au stationnement	160	83,8	60	63,8
Au moins une voiture	181	94,6	87	92,6
- 1 voiture	86	45,0	49	52,1
- 2 voitures ou plus	95	49,5	38	40,4

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Les activités économiques

En 2009, les principaux secteurs d'activité sont l'agriculture et le commerce, les transports et services divers. 42% des établissements actifs concernent le secteur agriculture, sylviculture, pêche. En 2011, Margon dispose de 3 caves particulières.

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2009

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	**50**	**100,0**	**42**	**8**	**0**	**0**	**0**
Agriculture, sylviculture et pêche	21	42,0	20	1	0	0	0
Industrie	0	0,0	0	0	0	0	0
Construction	10	20,0	8	2	0	0	0
Commerce, transports et services divers	17	34,0	14	3	0	0	0
dont commerce, réparation auto	5	10,0	5	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	4,0	0	2	0	0	0

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2009

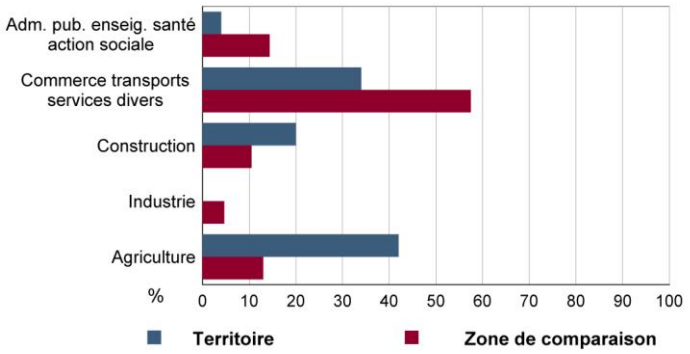

Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP.

Les commerces de proximité se limitent à l'épicerie « Belle Lurette » qui assure également un service de bar et de restauration. Elle est ouverte tous les jours à partir de 9h excepté le lundi et organise ponctuellement des soirées d'animation (exemple : Karaoké).
Plusieurs artisans sont présents sur la commune (maçon, plaquiste, carreleur, électricien, peintre, jardinier …)
Le marché a lieu à Margon, le lundi matin sur la place du Général de Gaulle. Des commerçants ambulants tels que fromager, fleuriste, primeur, vendeur de vêtements, apportent ponctuellement un service de proximité.

Concernant les exploitations agricoles, elles sont au nombre de 38 en 2000, à l'identique de 1988. Selon les données de 2000, ces exploitations sont constituées exclusivement de terres labourables utilisées pour la viticulture, et autres cultures éventuelles de légumes et de fruits. Le nombre de chefs d'exploitations et de coexploitants est aussi constant. Le nombre de temps complet a diminué alors que la population familiale active sur les exploitations a augmenté. De façon générale, on constate un vieillissement de la main d'œuvre qui est en grande majorité âgée de 55 ou plus.

Population - Main d'oeuvre

	2000	1988
Chefs d'exploitations et coexploitants	38	38
dont à temps complet	6	11
Population familiale active sur les exploitations	63	54
Unités de travail annuel (y.c. ETA-CUMA) (1)	27	28
dont : UTA familiales	19	23
UTA salariées	8	5

(1) : Entreprises de travaux agricoles (ETA), Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

Répartition des chefs d'exploitation et coexploitants selon l'âge en 2000

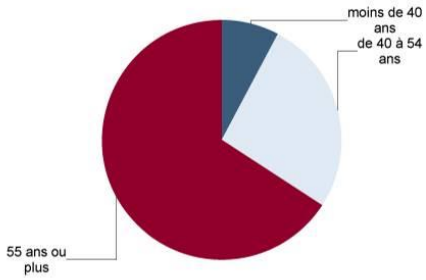

Source : AGRESTE, recensement agricole 2000

Dans le domaine du tourisme, un hôtel 2 étoiles offre en hébergement 12 chambres *(au 01/01/2010 ; Source Insee, Direction du tourisme – hébergements touristiques)*
Les résidences secondaires représentent, en 2007, 25,3% de l'ensemble des logements. Ces logements datent en majorité d'avant 1949. Il s'agit avant tout de grands logements, avec plus de 60% de T5 ou plus et 25% de T4. Dans le département, cette tendance est plutôt inversée, avec surtout une majorité de T1 et de T2.

TOU G2 - Répartition en 2007 des résidences secondaires selon le nombre de pièces

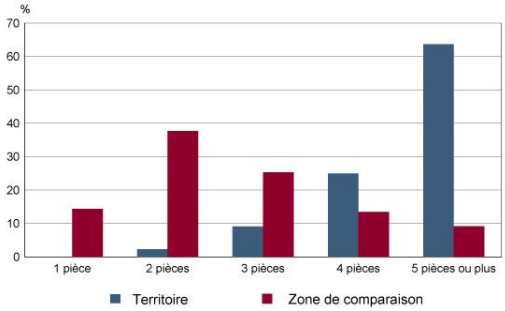

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

TOU T3 - Résidences secondaires en 2007 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Ensemble des logements	**192**	**100,0**
dont résidences secondaires	49	25,3
Résidences secondaires construites avant 2005	49	100,0
Avant 1949	28	56,8
De 1949 à 1974	1	2,3
De 1975 à 1989	6	11,4
De 1990 à 2004	14	29,5

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

3- le parc de logements

Le parc total de logement

L'ensemble des résidences, qu'elles soient principales ou secondaires, ne cesse de s'accroître depuis 1968. En 1999, on compte 133 résidences pour 255 en 2009, soit un gain de 122 logements. L'augmentation est donc de 91,73%.
Les résidences principales représentent l'essentiel du parc logements (70,7% en 1999 et 74,9 en 2009). Quant aux résidences secondaires, elles représentent 20,3% des logements.
La quasi-totalité des résidences principales sont des maisons avec 96,6% en 2009 pour seulement 3,4% d'appartements. Ces derniers sont apparus entre 1999 et 2009 avec des opérations dans des immeubles existants.

La commune dispose à ce jour de 18 logements sociaux en locatif réalisés par deux bailleurs sociaux. On observe qu'à « la Confrairie » les occupants restent les mêmes depuis 2000 (soit 6 habitations). 12 logements ont été réalisés par FDI Habitat au chemin de la Serre et Hérault Habitat a construit les 6 logements à la « Confrairie ».

LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Ensemble	**92**	**94**	**102**	**119**	**133**	**255**
Résidences principales	73	69	72	81	94	191
Résidences secondaires et logements occasionnels	7	9	13	31	30	52
Logements vacants	12	16	17	7	9	12

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2009	%	1999	%
Ensemble	**255**	**100,0**	**133**	**100,0**
Résidences principales	191	74,9	94	70,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	52	20,3	30	22,6
Logements vacants	12	4,8	9	6,8
Maisons	246	96,6	128	96,2
Appartements	9	3,4	0	0,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

L'ancienneté des logements

Concernant les résidences principales, la part des logements construits avant 1949 est conséquente, elle représente 42,3% des constructions, en 2007 (soit 55 logements). Néanmoins, entre 1990 et 2004, de nouvelles constructions ont vu le jour et sont au nombre de 44, soit 33,3% des résidences principales.
La plupart des résidences principales ont une salle de bain avec baignoire ou douche avec 98,2%.

LOG T5 - Résidences principales en 2007 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2005	**131**	**100,0**
Avant 1949	55	42,3
De 1949 à 1974	9	6,5
De 1975 à 1989	23	17,9
De 1990 à 2004	44	33,3

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

LOG T8M - Confort des résidences principales

	2009	%	1999	%
Ensemble	**191**	**100,0**	**94**	**100,0**
Salle de bain avec baignoire ou douche	187	98,2	90	95,7
Chauffage central collectif	0	0,0	2	2,1
Chauffage central individuel	22	11,7	12	12,8
Chauffage individuel "tout électrique"	121	63,5	28	29,8

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Le type et les statuts d'occupation des résidences principales

Concernant les résidences principales, la part des propriétaires est importante. Toutefois, la proportion de propriétaires s'est réduite passant de 81,9% en 1999 à 78,4% en 2009. Parallèlement, la part de locataires a progressé de 11,7% en 1999 à 18,5% en 2009. On note l'apparition de locataires de logements HLM loués vides en 2009, à raison de 15 locataires sur 35. La part des occupants logés gratuitement s'est réduite de 6,4% en 1999 à 3,2% en 2009.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2009				1999	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	**191**	**100,0**	**473**	**11**	**94**	**100,0**
Propriétaire	150	78,4	357	13	77	81,9
Locataire	35	18,5	103	4	11	11,7
dont d'un logement HLM loué vide	15	7,7	53	5	0	0,0
Logé gratuitement	6	3,2	13	6	6	6,4

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

La taille des résidences principales

Les résidences principales sont majoritairement de grands logements, avec en 2009, 44,1% de 5 pièces ou plus et 40,1% de 4 pièces. Ces proportions sont nettement supérieures à celles de la Région qui compte pour la même année 33,1% de 5 pièces ou plus et 29,2% de 4 pièces. Les plus petits logements sont des 2 pièces et représentent 2,3% du nombre total des résidences principales en 2009. Entre 1999 et 2009, la part des 2 et 3 pièces a diminué au profit de celle des 4 pièces.
Le nombre moyen de pièces par résidences principales varie peu, passant de 4,7 en 1999 à 4,5 en 2009.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2009	%	1999	%
Ensemble	**191**	**100,0**	**94**	**100,0**
1 pièce	0	0,0	0	0,0
2 pièces	4	2,3	3	3,2
3 pièces	26	13,5	20	21,3
4 pièces	77	40,1	29	30,9
5 pièces ou plus	84	44,1	42	44,7

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2009	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	4,5	4,7
- maison	4,5	4,8
- appartement	3,8	///

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Languedoc-Roussillon (91 - Région)

Chiffres clés

Logement

Mise à jour le 28 juin 2012

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2009	%	1999	%
Ensemble	**1 156 546**	**100,0**	**968 654**	**100,0**
1 pièce	52 493	4,5	48 558	5,0
2 pièces	131 548	11,4	105 195	10,9
3 pièces	251 692	21,8	218 531	22,6
4 pièces	338 087	29,2	298 561	30,8
5 pièces ou plus	382 726	33,1	297 809	30,7

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2009	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	4,0	3,9
- maison	4,6	4,5
- appartement	2,9	3,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Le taux de vacance des logements

La proportion de logements vacants a diminué significativement entre 1982 et 1990. En 2009, le nombre de logements vacants est de 12 sur un ensemble de 255 logements, ce qui équivaut à 4,71%. Ce pourcentage est tout à fait acceptable. Un taux de vacance peu élevé est nécessaire pour permettre une certaine rotation.

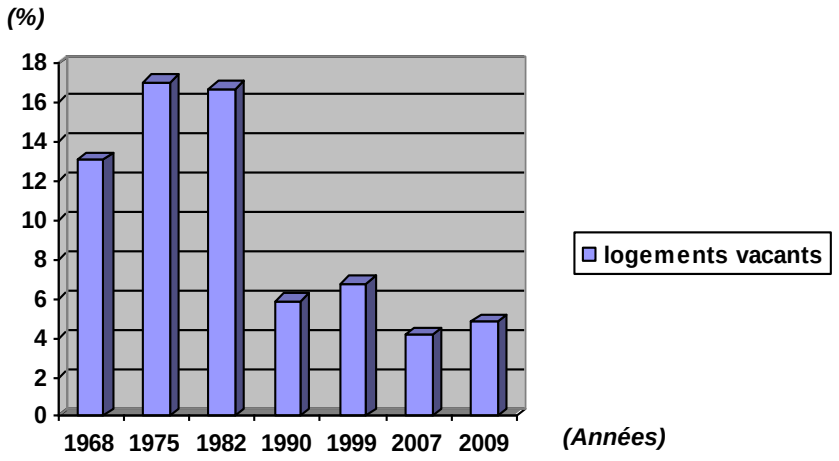

Logements vacants (INSEE 2010)

B- Les équipements

1- les espaces publics

Le réseau viaire et les espaces publics

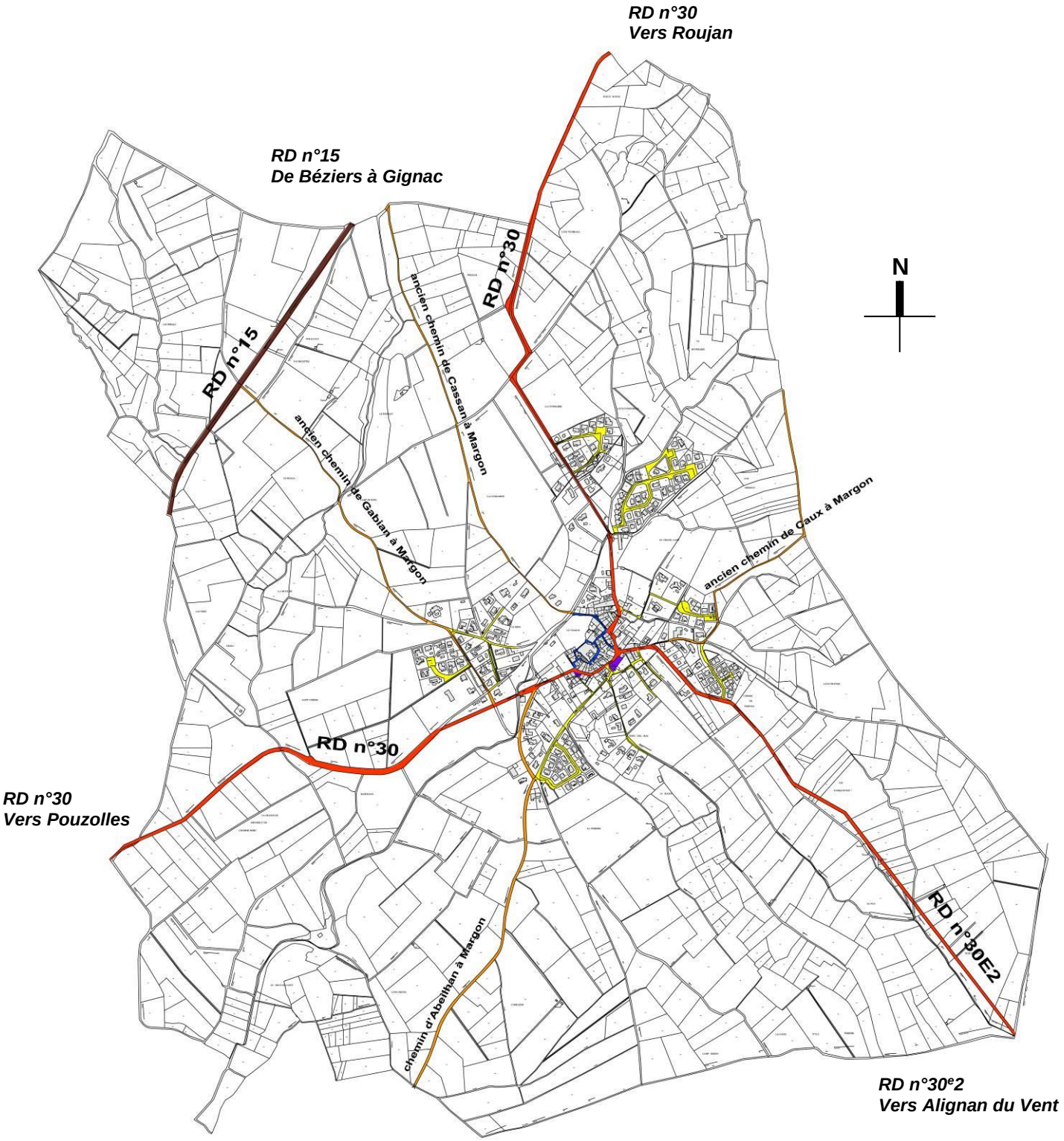

Le réseau viaire fait apparaître plusieurs morphologies de tissus urbains :

Le réseau viaire

- 1- Un réseau en étoile de routes départementales converge vers le centre ancien. Il s'agit de la RD n°30, reliant Pouzolles à Roujan et de la RD n°30e2 menant à Alignan du Vent. Le cadastre de 1834 fait état de ces voies qui portaient respectivement les dénominations suivantes : chemin de Pouzolles, chemin de Roujan et chemin de Pézénas.

RD n°30, en provenance de Pouzolles

RD n°30 e2, depuis d'Alignan du Vent

- 2- La partie la plus ancienne, et la plus compacte, du village se caractérise par des rues étroites et sinueuses. Les circulades s'organisent autour du château. Ce bâti, en cercle, est caractéristique des villages Languedociens au Moyen Age, avec des bâtiments édifiés à l'alignement de voies.

- 3- Le réseau de rues qui structure les premières extensions en continuité du noyau ancien s'est prolongé le long des chemins ruraux et axes principaux. Cette linéarité n'a conduit à aucun espace public et ne comporte pas toujours de trottoirs. Le bâti est en retrait et les clôtures de diverses natures ne sont pas toujours végétalisées.

Chemin du Plô

Chemin d'Abeilhan

- 4- Le développement urbain de la seconde moitié du XX° est marqué par un tissu pavillonnaire organisé en lotissements. Les voies de desserte forment, le plus souvent, des boucles ou des impasses se connectant au réseau structurant préexistant. L'espace public qui en résulte est voué au stationnement et à quelques espaces plantés. Parfois, du mobilier urbain y est implanté.

Square Jean Moulin

Rue des Frères Lavergne

Rue Alexis Joseph

La place du Général de Gaulle

Située le long des voies principales, avenue de Pouzolles et avenue d'Alignan, la place du Général de Gaulle, d'une superficie de 575m², est la place principale du village. Le stationnement y est autorisé mais elle est aussi support d'autres usages. Les marchands ambulants s'y installent pour le marché le lundi matin. C'est un lieu de vie en relation avec l'école qui la surplombe. La place est plantée de platanes et agrémentée de végétation en pot, telle que des lauriers roses. Des jardinières de fleurs (surfinia, géranium, etc.) sont suspendues sur les garde-corps le long de la voie. Le mobilier urbain reste succinct et se limite à des bancs en béton. Le sol est principalement en grave, un calepinage de pavés structure les pourtours des arbres. Une zone a été réalisée en béton. L'éclairage est géré par des lanternes placées en applique sur les murs périphériques.

La place du Portalet

Implantée le long de l'avenue de Pouzolles, la place du Portalet de 150m² sert essentiellement de stationnement pour les riverains. Elle est agrémentée d'un olivier planté dans un bac en pierres sèches à l'instar des murets en pierres dans la garrigue environnante. Le sol est en enrobé et l'éclairage est apporté par des lanternes en applique sur les façades. Cette place doit son nom à une ancienne porte d'accès au village. Jadis protégé par des remparts, le village était accessible par deux portes, une grande dite « de la Fontaine », détruite depuis, et une plus petite dite « Portalet ».

Le parcours de santé

Situé au Sud-Ouest de la zone urbanisée du village, le parcours de santé a été aménagé dans un espace boisé constitué principalement de chênes. Il est longé par le ruisseau de Rozeilhan et par l'ancien chemin de Pouzolles à Pézénas. Le cadre naturel préservé lors de cet aménagement est un atout pour le village. Le stationnement se fait aux abords de l'accès sans que les emplacements n'y soient délimités. Aucun éclairage public n'est présent sur le site.

L'aire de repos

Situé au croisement du chemin des Serres et de l'Ancien chemin de Caux, l'aire de repos est marquée en son entrée par un monument commémoratif du « Cessez le feu en Algérie », le 19 Mars 1962. L'aménagement se veut respectueux de l'environnement naturel du site, à préserver. A l'image du parcours de santé, l'espace boisé est aussi planté de chênes. Ce lieu de détente et de promenade participe à la vie du village et invite à la quiétude.

2- *les équipements publics*

- <u>les équipements d'assainissement :</u>

La station d'épuration actuelle est située au sud-ouest du village, aux abords des ruisseaux de Rozeilhan et de Peilhan, en contrebas de la RD n°30, sur les parcelles 102 – 103 – 104 et 409. Une extension a tout récemment été réalisée permettant une capacité de 900 EH (équivalent habitants).

- <u>les équipements administratifs :</u>

La mairie est installée dans le centre ancien à proximité du Château. Le stationnement qui lui est destiné se fait principalement le long de la voie, avenue de Roujan.
Les bureaux de poste les plus près se trouvent à Pouzolles, Roujan, Alignan du Vent et Abeilhan. Commune de petite taille, Margon ne dispose pas de gendarmerie, la plus proche étant sur la commune de Roujan. Le centre de secours des pompiers, quant à lui, se situe sur la commune voisine, à Alignan du Vent. Un second centre de secours est présent sur Pézenas.

- <u>les équipements scolaires :</u>

Le village de Margon possède une école maternelle et primaire publique, située route d'Alignan. Elle compte, pour l'année scolaire 2010-2011, 61 élèves répartis en 3 classes dont un niveau petits – moyens (21 élèves), un niveau grands - CP - CE1 (20 élèves), un niveau CE2 - CM1 - CM2 (20 élèves). La restauration scolaire a lieu à la cantine qui jouxte l'école, actuellement dans un bungalow de type « Algéco ». Le stationnement le plus proche disponible pour l'école se situe sur la place du Général de Gaulle, en contrebas, dont la liaison est gérée par un escalier. Toutefois un accès le long du chemin des Fourquettes est aussi possible. Les trajets domicile – école piétons sont privilégiés. A terme, la commune souhaite créer un parking à proximité afin de faciliter et de sécuriser l'accès à l'école.
Les collèges les plus proches sont celui de Magalas et les collèges Jean Bène et Sainte-Marthe situés à Pézenas. Le collège de Magalas reste l'établissement principalement utilisé par les écoliers de Margon. Les lycées les plus proches sont à Pézenas et à Béziers. Hérault Transport a en charge la desserte de ces établissements scolaires ainsi que ceux de Béziers.

- <u>les équipements socio-culturels et de loisirs :</u>

Les terrains de sport sont localisés au Sud du village entre le chemin d'Abeilhan et le chemin de Margon à Valros. Le terrain engazonné est muni de deux cages et d'un panier de basket autorisant l'activité multi sport. Le foyer rural organise des cours de gymnastique pour les femmes et les enfants dans la salle des fêtes.
Le boulodrome jouxte les terrains de sport et bénéficie de l'ombrage apporté par un alignement de mélias. L'éclairage et le mobilier urbain (bancs et corbeille) restent élémentaires.
La salle des fêtes est située non loin de la place du Général de Gaulle.
La commune a en projet de réaliser un bâtiment à l'emplacement actuel de « l'Algéco-cantine », chemin des Fourquettes, afin d'accueillir la cantine, une bibliothèque – médiathèque, le foyer du 3ème âge et un local pour les associations. Le démarrage de ces travaux est prévu pour septembre 2011 et la livraison pour le second trimestre 2012. L'« Algéco » sera réutilisé par la commune selon les besoins.
L'église se trouve en face du château dans la circulade du centre ancien. Le cimetière est localisé au Sud Est de la commune, à proximité de l'avenue d'Alignan. Un espace réservé jouxtant ce dernier permettra une extension, chemin des Fourquettes.

- <u>les équipements sanitaires :</u>

Les pharmacies les plus proches, situées à moins de 5km de Margon, sont à Roujan, Alignan du Vent, Gabian et Abeilhan.
Les infirmiers et les médecins généralistes principalement les plus proches sont sur les communes de Roujan, Pouzolles, Alignan du Vent et Gabian.

En matière de services non médicalisés aux personnes âgées, il n'existe aucune structure sur la commune. Néanmoins, plusieurs aides à domicile travaillant pour des centres, tels que Présence Verte Services à Gabian, exercent sur Margon.

Des actions d'accompagnement peuvent être envisagées et mises en places : réhabilitation des logements anciens ainsi que l'aménagement de la voirie : trottoirs, bancs (équipements publics).

La commune dispose d'un relais assistantes maternelles (RAM), outil précieux quant à la rencontre et l'échange entre les parents, les assistantes maternelles et les professionnels de la petite enfance. Le RAM apporte aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur offrant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Pour les parents et les futurs parents, le relais donne gratuitement des conseils et des informations sur les modes d'accueil.

La vie associative à Margon est présente à travers sept associations communales : l'association des parents d'élèves, le foyer rural, le club de l'amitié, le comité des fêtes Lous Festejaïres, le CALM - club amical des loisirs de Margon, le syndicat des chasseurs - Diane de Margon, et enfin Patchwork / 3D.

Les projets intercommunaux sont les suivants :
- PAE en cours sur la commune de Roujan, zone mixte artisanat - commerce (création d'un supermarché SUPER U dont l'ouverture est prévue en 2012, création de 40 emplois environ), services et habitat.
- Restauration des berges de la PEYNE, les travaux commenceront en octobre 2011.
- Etude restauration THONGUE menée par le Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault.
- Aménagement d'un chemin de liaison entre le Château Abbaye de Cassan et Gabian (le projet du Château, création du Corporate Wellness Center) porté par un privé prévoit 80 millions d'euros d'investissement et la création de 80 emplois environ.
- Réhabilitation d'une remise pour accueillir le Centre Ressources d'Education au Développement Durable de Vailhan, les demandes de subventions sont en cours.

3- le commerce et les autres activités

La commune dispose de 3 caves particulières. Le commerce se résume à une épicerie assurant également un service de bar et de restauration. S'y ajoute le passage de commerçants ambulants durant la semaine.

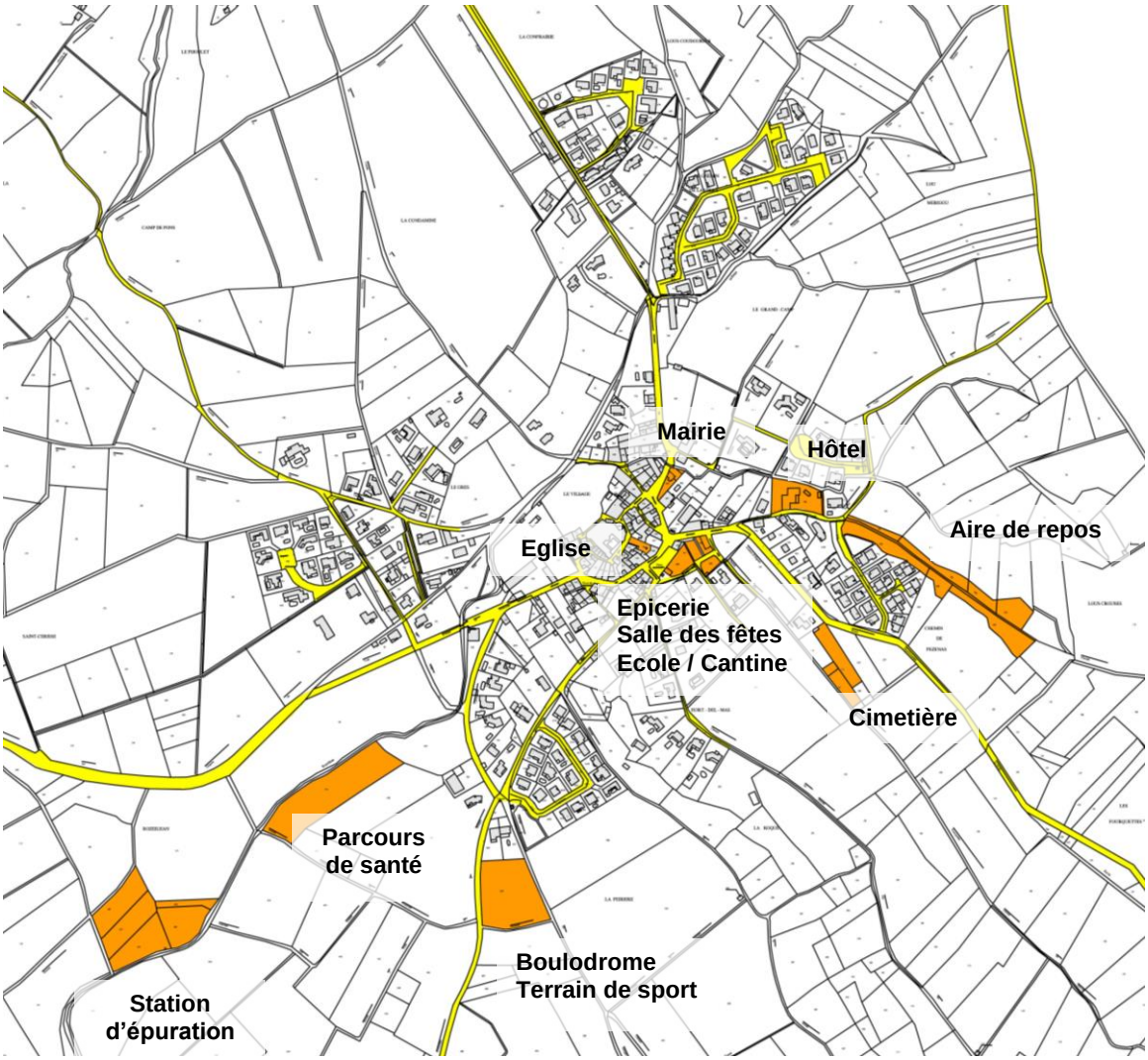

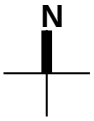

C- L'intercommunalité

1- le plan de déplacement urbain

Margon est desservie par le réseau *Hérault Transport,* d'une part, pour la gestion du transport scolaire des élèves inscrits sur Magalas, Pézenas et Béziers, et, d'autre part pour les trajets via Béziers. Il s'agit de la ligne 206 bis desservant Béziers, Lieuran-lès-Béziers, Espondeilhan, Coulobres, Pouzolles, Margon, Roujan et Gabian.
Tous les jours du lundi au samedi, sauf les jours fériés, deux départs depuis Margon sont prévus : un le matin (7h03), l'autre à la mi-journée (13h03), ainsi que trois retours depuis Béziers s'effectuent à 12h53, 17h53 et 18h53. Le temps de parcours pour rallier Béziers fluctue entre 35 et 45 minutes.

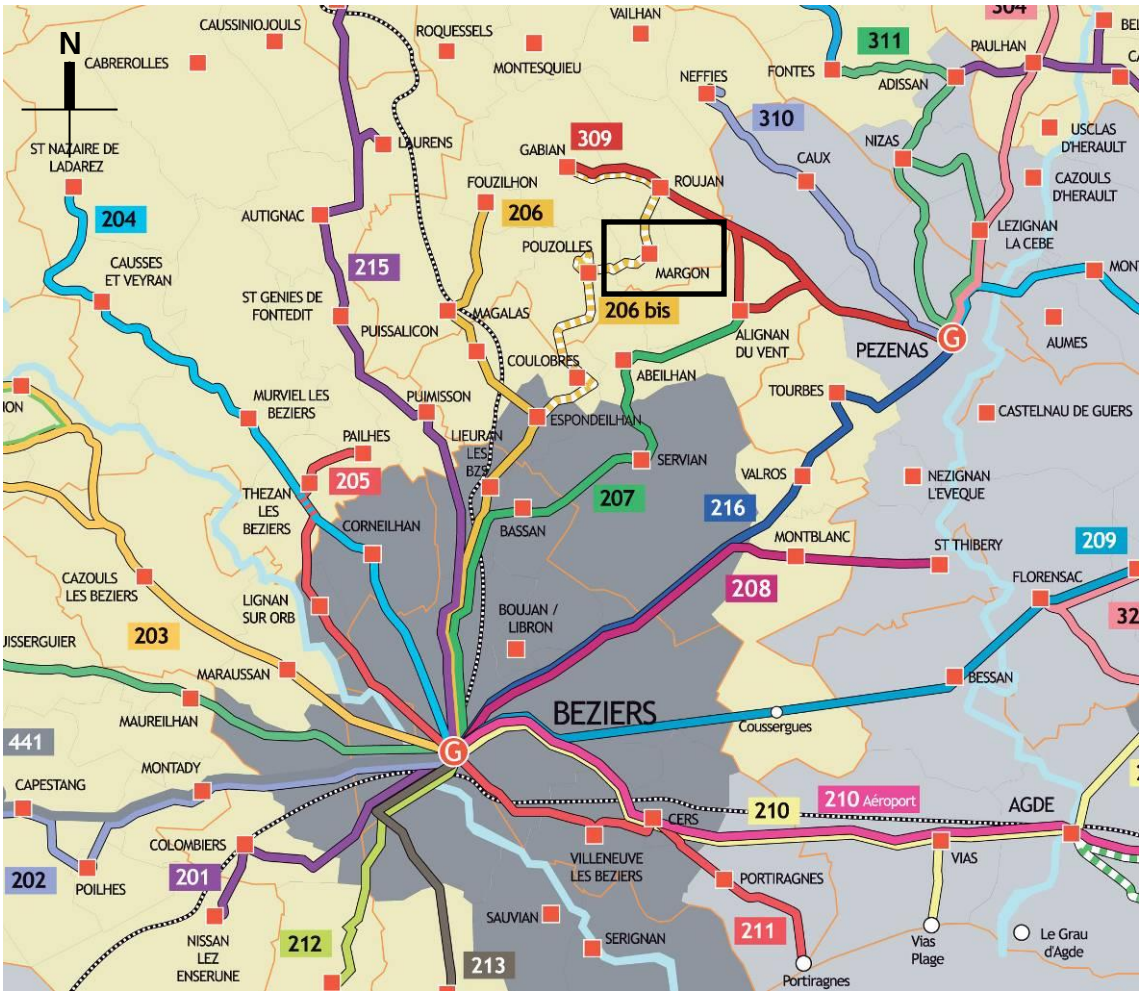

Plan du réseau Hérault Transport desservant la commune

Margon dispose d'une entreprise assurant les transports en taxi.

Dans un souci d'économie s'inscrivant dans les démarches actuelles, une réflexion sur le covoiturage pourrait être menée. Ce principe collaboratif d'auto-organisation pourrait être encouragé et aidé par les collectivités, dans le cadre de la Communauté des Communes.
Plusieurs avantages à l'égard des personnes et de notre environnement peuvent être mentionnés:

- avantages individuels : économie des dépenses de carburant et de maintenance, développe le lien social, …
- avantages collectifs : augmente le taux de remplissage des véhicules, diminue les embouteillages, la pollution et les accidents de la route, …

Ainsi des points de regroupement pourraient être définis dans chaque commune partenaire.

2- le SICTOM Pézenas – Agde : la collecte des déchets

Pour la collecte, le traitement et l'élimination des déchets ménagers, Margon fait partie du SICTOM Pézenas – Agde regroupant 54 communes qui coopèrent pour la gestion des déchets.
18 déchetteries intercommunales sont en fonctionnement, dont une depuis novembre 2000, sur la commune de Roujan, voisine de Margon. Elle permet aussi l'accès aux professionnels pour sept d'entre elles.

La collecte se fait à partir de deux conteneurs individuels : le bac vert destiné aux ordures ménagères et le bac jaune pour les emballages ménagers recyclables de type bouteilles, bidons, en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, carton, papiers.
Les déchets relevés sont acheminés sur le quai de transfert de Pézenas afin d'être trier selon leur nature et leur matériau. Ensuite après compression en balles pour faciliter le transport ces dernières sont acheminées vers des usines de recyclage spécialisées. Le lieu de traitement des déchets se situe hors du département.

Pour Margon, la fréquence de collecte est de deux fois par semaine pour les ordures ménagères, les lundis et les jeudis. Le samedi est réservé aux déchets ménagers recyclables. Les déchets verts, encombrants et gravats sont accueillis à la déchetterie de Roujan, de même que les huiles et les produits toxiques type solvants, peintures, batteries, piles. Ses horaires d'ouvertures sont : du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

SYNTHESE DE L'EXPOSE DU DIAGNOSTIC

population	*synthèse*	° augmentation significative de la population ° représentation équilibrée des différentes tranches d'âges ° solde migratoire largement positif ° baisse du nombre d'occupants des résidences principales ° diminution globale du nombre d'enfants par famille
	problématiques	° développement maîtrisé de la population
population active	*synthèse*	° augmentation sensible de la part des actifs dans la population totale ° diminution du taux de chômage ° diminution du nombre de personnes travaillant sur la commune ° principaux secteurs d'activité : agriculture, commerce, transports et services divers ° établissements actifs concernent essentiellement agriculture, sylviculture, pêche
	problématiques	° maintien de l'emploi existant sur la commune voire développement
logement	*synthèse*	° parc résidentiel à la croissance marquée ° augmentation des résidences secondaires ° baisse des logements vacants ° quasi-totalité des résidences principales constituée par des maisons ° augmentation des appartements ° parc de logements en partie ancien ° majorité de propriétaires en résidences principales ° de grands logements, majorité de 5 pièces ou plus ° parc existant de 18 logements sociaux locatifs
	problématiques	° diversification de l'offre en terme de: * produits: locatifs, petits collectifs… * prix: logements sociaux, primo-accédants ° adaptation du type de logement par rapport au nombre d'occupants ° réhabilitation des logements dégradés
équipements: *** espaces publics** *** équipements publics** *** commerce & activités**	*synthèse*	° un seul commerce de proximité + ambulants ° extension de la station d'épuration en cours ° création d'un bâtiment regroupant cantine, bibliothèque, associations et foyer rural, en projet ° autres équipements publics adaptés à la taille de la commune ° manque de stationnement sécurisé aux abords de l'école et du parcours de santé.
	problématiques	° valorisation de l'accès piéton au centre ancien ° développement d'une qualité et d'une cohérence urbaine ° requalification des voies principales, en fonction des différents usagers : Piétons, cyclistes, véhicules ° création d'un réseau plus dense de continuités piétonnes et cyclistes, liens entre espaces publics, activités parfois excentrées, et, bâti résidentiel ° adaptation des commerces de proximité aux besoins de la population

II- ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A- L'environnement et le paysage

1- le milieu naturel

Le milieu physique : la topographie

Margon, un village aux abords du Rozeilhan.
Le village de Margon est installé sur le versant d'un relief peu abrupt d'altitude faible (de l'ordre de 100 m) créé par le ruisseau le Rozeilhan, affluent de la Thongue en aval de Pouzolles. La vallée s'ouvre en plaine au Sud-Ouest, vers le point de jonction entre le Rozeilhan et la Thongue. Le village de Margon compte deux unités topographiques caractéristiques sur son territoire :

- Une zone de relief, constituée de collines,
- Une zone de plaine s'élargissant au Sud-Ouest.

Un relief collinaire, limite naturelle de la commune au Nord et à l'Est.
Le puech rouge est le point haut du village. Situé à l'extrémité Nord de la commune, il s'élève à 135 mètres d'altitude. A l'Est, le sommet des Costes atteint 128 mètres d'altitude. Au Sud Est, les collines délimitent le territoire, aux lieux-dits Les Fourquettes et La Roque. Entre la vallée du Rozeilhan et celle du Peilhan, émerge le relief de Saint Cérisse (102m). Enfin, au Sud-Ouest, au pied du Moulin (93m), convergent le ruisseau le Rozeilhan et celui de Campagne.
Ces reliefs constituent des belvédères naturels donnant sur le village et le grand paysage environnant.

L'ouverture de la vallée du Rozeilhan.
Au Sud-Ouest de la commune, s'ouvre la vallée du Rozeilhan. Au sein de cette plaine, se rejoignent les ruisseaux Le Peilhan, Le Rozeilhan et le ruisseau de Campagne afin de former Le Puisseilhan.

Vue depuis l'ancien chemin de Pouzolles, vers la Roque.

Vue depuis le chemin d'Abeilhan, au loin le Puech Fario, le Bois de Sainte Marthe, caractéristiques du grand paysage. Au premier plan sur la droite, les reliefs de la Roque

Vue depuis l'Hort-del-Mas, au loin Sainte Marthe.

Vue depuis Les Costes, au lieu-dit Lous Crouses, sur la droite Roujan et la vallée de la Peyne.

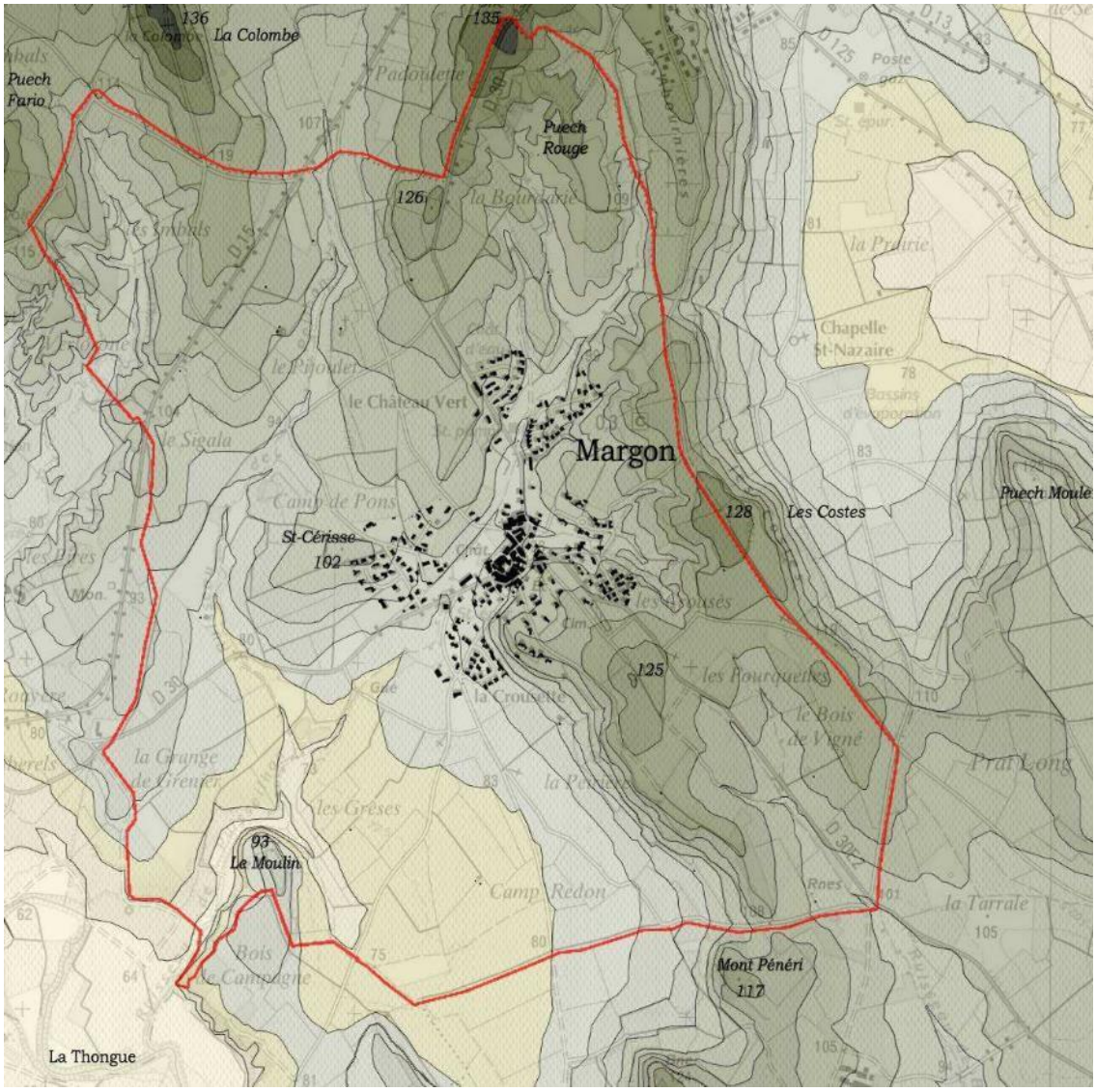

Une topographie en ondulations

Le milieu physique : l'hydrographie

Il existe un réseau hydrographique dense sur le territoire communal de Margon. Les principaux ruisseaux présents sur la commune se nomment le ruisseau des Imbals, au Nord-Ouest, le Ruisseau du Peilhan, le ruisseau du Rozeilhan (traversant le village), le ruisseau de Campagne et le ruisseau du Plô, au Sud, et enfin, le ruisseau de Brescou au Sud Est.
En amont du Rozeilhan, de nombreux Recs sillonnent le territoire. Parmi ceux-ci, le Rec du Pioch Rouje hérite son nom directement du Puech où il trouve sa source. Il en est de même pour le Rec des Crouses, tirant son nom du lieu-dit Lous Crouses. Ces Recs s'écoulent des collines vers la vallée de la Thongue.
Il existe des zones sensibles et inondables dans le village, principalement sur la plaine, lieux- dits Lous Greses et Campagne, et, le long du ruisseau du Peilhan et du Rozeilhan. A ce propos, la commune dispose d'un PPRI approuvé depuis le 24 juillet 2003.

Le réseau hydrographique est porteur d'un intérêt à la fois environnemental, paysager, floristique et faunistique. Le rôle majeur des recs et ruisseaux est d'assurer la récupération des eaux de ruissellement provenant des collines. Ces derniers assurent naturellement la récupération des eaux pluviales. La valorisation de ces recs participe à une logique paysagère faisant partie de l'identité de la commune. Cette trame bleue est préservée et valorisée afin de maintenir, voire de remettre en état si besoin, les continuités écologiques.

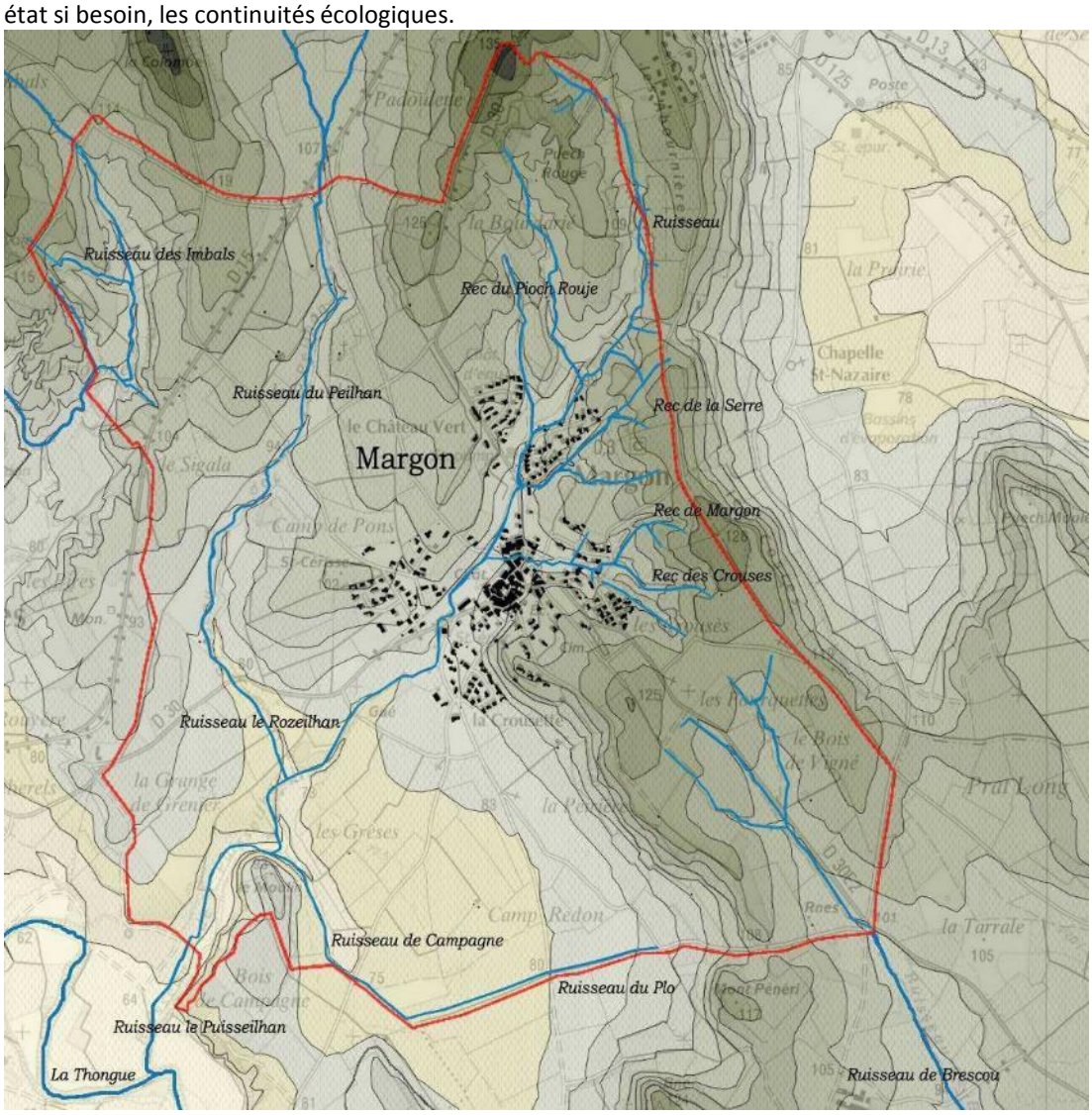

Une hydrographie structurant le paysage

Le Rozeilhan est le ruisseau le plus important par son rôle et son impact paysager. Il traverse le village et entretient des rapports physiques et visuels avec celui-ci.

L'urbanisation du centre ancien s'est développée en rive gauche du Rozeilhan, en se regroupant autour du château. L'urbanisation plus tardive dès le XXème siècle, constituée essentiellement de lotissements, s'est ensuite étendue sur sa rive droite, formant ainsi une urbanisation morcelée et étendue.

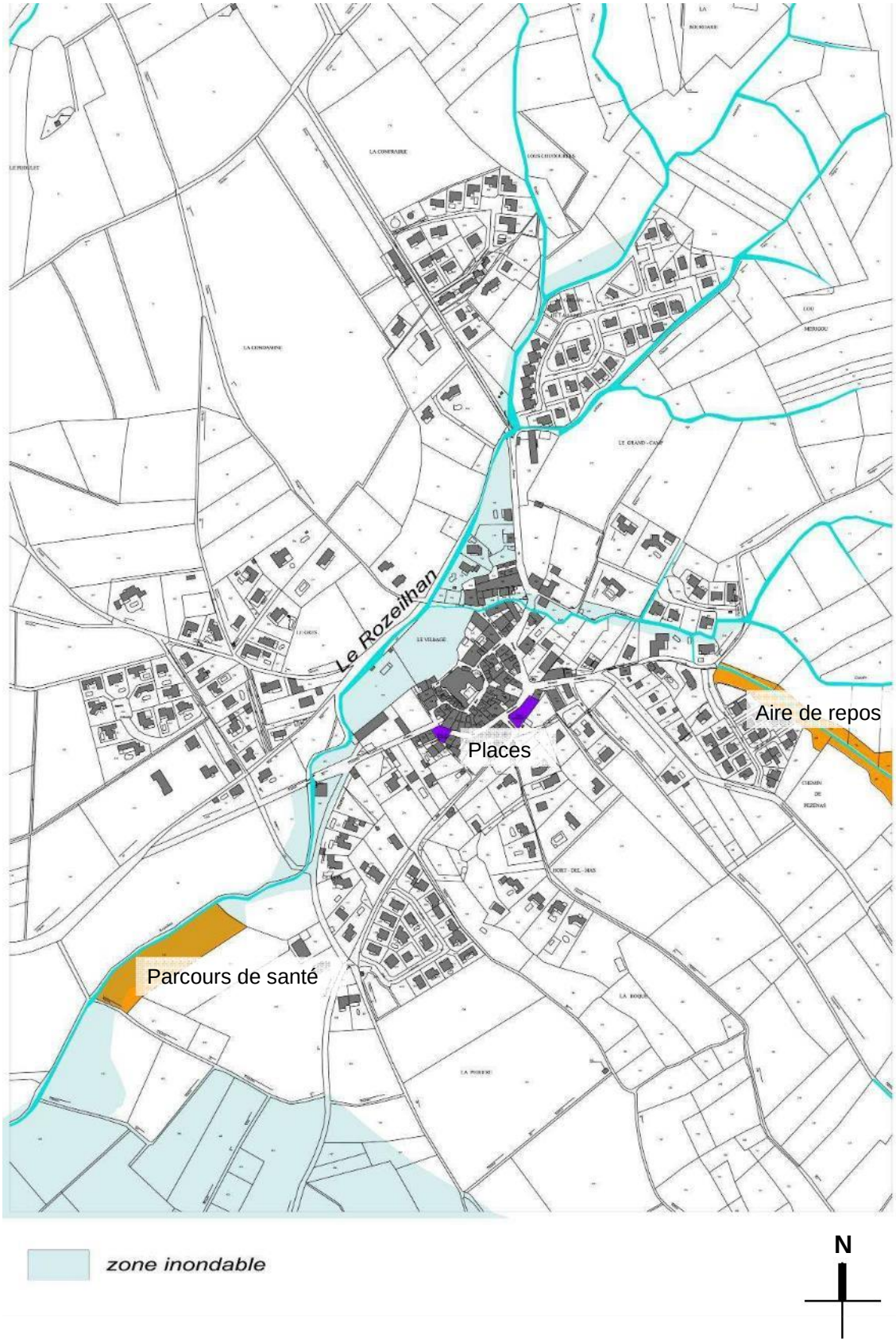

L'hydrographie et l'urbanisation

L'hydrographie présente dans le grand paysage

Ruisseau le Peilhan, Ancien chemin de Gabian à Margon ***Ruisseau le Rozeilhan, Chemin de Pouzolles***

L'hydrographie à l'échelle du grand paysage est essentiellement perceptible et repérable au travers de la végétation bordant ce milieu naturel aquatique. Au sein de ce biotope, se développent des espèces végétales telles que graminées, joncs, etc., une végétation riche, spontanée et diversifiée et parfois luxuriante. Les trames bleue et verte se superposent.

L'hydrographie présente dans le centre urbain

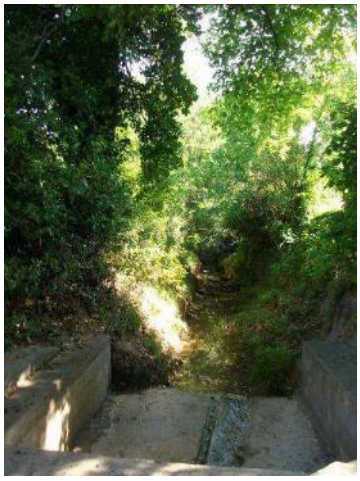

Ruisseau le Rozeilhan, Rue du Moulin à Huile

Ruisseau le Rozeilhan, Rue du Moulin à Huile ***Rec des Crouzes, Rue du Moulin à Huile***

Rec des Crouzes, Avenue de Roujan

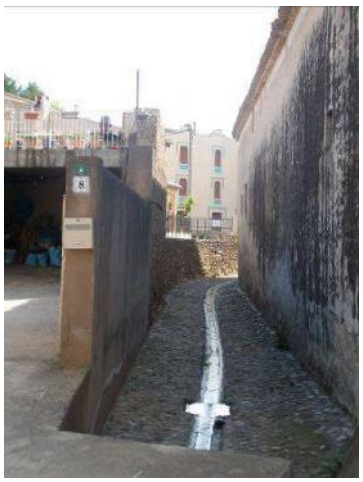

Rec des Crouzes, Rue du Moulin à Huile

Rec des Crouzes, Chemin du Grand Camp

Dans le village, les ruisseaux et recs prennent des formes et des aspects variés suivant leur localisation. Aux abords du château, le Rozeilhan coule dans un fossé naturel, peu abrupt, berceau d'une végétation arbustive et arborée. Quant au Rec des Crouzes, il est canalisé, étroit et minéral le long de son trajet à travers le contexte bâti. Il en est ainsi Rue du Moulin à Huile où son lit est composé de calade.

Impasse du Rec, Impasse du Parc

Rue de la Cantarelle

Le réseau d'évacuation des eaux pluviales apparaît sous forme de fossés aériens canalisés, le long des voies de circulation. Parfois, il est en partie enterré et rejoint les ruisseaux et Recs récupérant les eaux de surface.

Le milieu physique : la climatologie

Le climat de Margon est un climat de type méditerranéen : chaud en été, frais en hiver, pluvieux au printemps et en automne. La température moyenne est de l'ordre de +3℃ en décembre et culmine à 29℃ en juillet

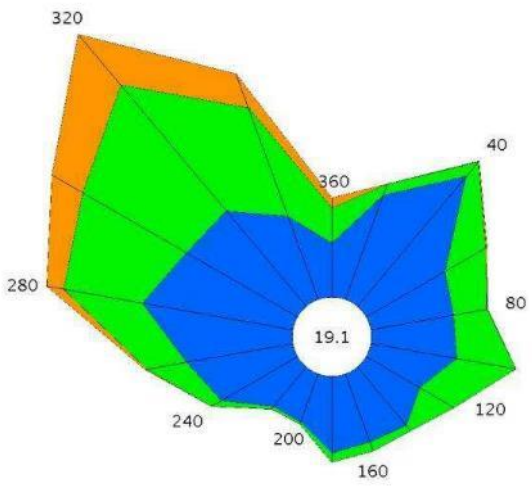

Les précipitations sont brèves et irrégulières suivant les saisons : minimum en été (20 mm en juillet), maximum aux intersaisons et notamment en automne, avec des pics pouvant aller jusqu'à 100 mm. La neige est rare.

La Tramontane est le vent le plus important. Ce vent sec orienté Nord-Ouest souffle intensément et plus fréquemment en hiver et au printemps. Le Mistral, orienté Nord Est, est très fréquent. Le Marin qui souffle du Sud Est et le Grec, de l'Est, sont plus rares mais assez violents. Ils sont souvent accompagnés de pluies importantes.

Rose des vents du 1er janvier au 31 décembre 2005

Le milieu biologique : la végétation à l'échelle du territoire

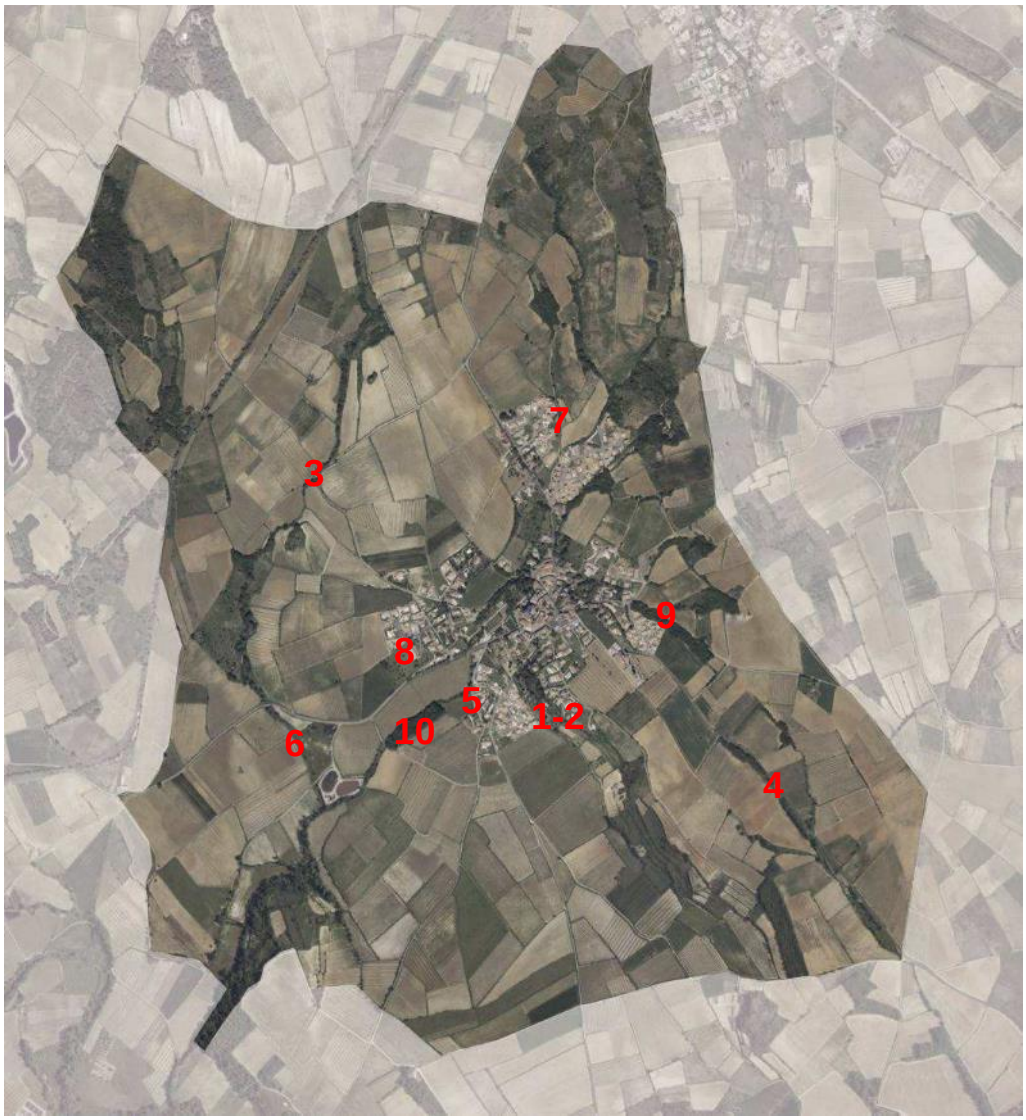

La vue aérienne, la végétation

C'est l'activité viticole qui façonne majoritairement le paysage. La vigne représente la typologie végétale la plus répandue sur le territoire communal. Un patrimoine végétal diversifié apparaît sur les espaces qui ne sont pas exploités par l'activité agricole et viticole, qu'il s'agisse de végétation spontanée ou introduite.

La présence de végétation spontanée est essentiellement liée aux délaissés agricoles, aux cours d'eau et aux reliefs accidentés ne permettant pas l'implantation de l'activité agricole.

- une végétation importante (les oliviers, les acacias, les fruitiers, les graminées hautes) caractérise les talus, borde certains chemins vicinaux, délimite ci et là des parcelles.
- la végétation des ruisseaux et recs est composée d'une ripisylve importante qui révèle leur tracé : des frênes, des roseaux, des joncs, des graminées, de la pelouse de zone humide, etc.
- les collines sont recouvertes d'une riche végétation spontanée constituée de genêts, de chênes kermès, de buis commun, de chênes verts, de pins maritimes, de pins d'Alep etc.

1. Le relief de La Roque - variétés de Pins

2. Chemin de la Bibale, La Roque – Acacias

3. La végétation accompagnant le Peilhan, graminées hautes

4. La végétation accompagnant le Brescou, chemin de Margon à Alignan du Vent – Chênes

5. La végétation accompagnant le Rozeilhan, chemin d'Abeilhan

6. Les alignements d'arbres le long du Rozeilhan, les graminées hautes sur les rives du Peilhan, au fond le massif arboré du Moulin à Vent

7. Les alignements d'arbres le long du Rec de Rouje, vue depuis la Confrairie – majorité de Chênes

Les alignements d'arbres font partie d'une végétation introduite clairement identifiable. Les plantations de platanes le long des axes routiers constituent un patrimoine végétal important qui matérialise le réseau viaire principal et marque les entrées du village. Ces linéaires arborés ont une présence et un impact visuel fort.

8. Les alignements de platanes marquent l'entrée du village

Des masses végétales se profilent à travers le paysage lointain. Elles se caractérisent par une végétation dense arbustive et arborée constituée en grande partie de chênes. Ces chênaies ont un fort impact visuel dans le territoire communal. La commune a d'ores et déjà valorisé ce patrimoine végétal remarquable en aménageant des lieux de repos, d'activités sportives et ludiques.

Les continuités de la trame verte se lisent sur les vues aériennes et sur les photographies panoramiques. La commune est attachée à la protection des espaces naturels de son territoire, le projet d'aménagement et de développement durable veillera à la conservation et à la restauration des continuités écologiques des milieux naturels terrestres et aquatiques.

9. L'aire de repos, chênaie – chemin de Caux à Margon

10. Le parcours de santé le long du Rozeilhan, chênaie ; au fond le pin du massif de la Roque

Vue aérienne – Source : Margon « Vu du ciel » Photographie aérienne Marcel CHEVRET (27700 HEUQUEVILLE)

Le milieu biologique : la végétation du centre urbain

Les espaces publics et les cours d'eau sont épaulés d'une végétation riche et caractéristique dans le centre urbain de Margon.

Dans la partie ancienne du village, la densité du bâti laisse peu d'opportunités pour les espaces publics. Que ce soit la place du Général de Gaulle ou la place du Portalet, le traitement de l'espace public est avant tout minéral. Dans le centre urbain, l'essence végétale majoritaire est le platane. Présent sur la place du village, aux abords de l'école, le platane est utilisé comme arbre d'ornement. L'olivier, arbre méditerranéen, fait également partie du patrimoine végétal de la commune. Il est présent sur la place du Portalet, devant la salle des fêtes, près de la fontaine et aux entrées des lotissements, comme à la Confrairie ou encore à la Peirière. D'autres essences tels que les mélias, les acacias, les magnolias, les albizzias agrémentent également les espaces paysagers.

Les platanes, place du Général de Gaulle

L'olivier, lotissement la Confrairie

En plusieurs endroits, des bacs en pierres sèches sont plantés d'arbres et de fleurs (surfinias).

L'Olivier – avenue de Roujan

Le Magnolia – avenue de Pouzolles

Le Mélia – rue de la Confrairie

Les ruisseaux et les recs qui traversent le village offrent une végétation de zones humides en milieu urbanisé. Cette végétation spontanée, riche et diversifiée est composée de pelouses submersibles, de graminées, de roseaux, de saules, de frênes et autres essences. Les ruisseaux comportent des zones inondables de part et d'autre de leur lit mineur qui n'est pas construit. Ce linéaire non-bâti a laissé place à des parcelles végétalisées ou des jardins. Cela crée une « zone verte », espace tampon entre le ruisseau et le bâti.

Les zones inondables offrent des environnements plantés et paysagés de qualité à conserver et valoriser.

La végétation du Rec du Pioch Rouje et du Rozeilhan

La végétation du Rec des Crouzes

L'arrivée au village depuis Alignan-du-Vent est marquée d'une part par les cyprès et sapins du cimetière dont la silhouette découpe nettement le ciel, et, d'autre part par la chênaie.

L'arrivée au village depuis Alignan-du-Vent

Jardin du Château

Le jardin du château, classé « Jardin remarquable », est perceptible depuis l'avenue de Pouzolles par ses cyprès taillés en forme de colonne, ordonnancés régulièrement. Créé à la fin du XVIIème siècle, le jardin se développe des abords du château jusqu'au ruisseau. Le Rozeilhan qui coulait initialement aux pieds des façades fut déplacé libérant ainsi un espace long et excentré à cet effet. Le jardin à l'italienne abrite de grands arbres de la région, micocouliers, chênes verts, frênes, mais aussi d'ailleurs : magnolias, catalpas, Gingko bilobas, etc. Les visites sont possibles entre avril et septembre.

Le jardin du château, avenue de Pouzolles et impasse du château

Le milieu biologique : l'activité agricole

Les données de l'INSEE au 31 décembre 2009 indiquent que la plus grande partie des établissements actifs se situent dans le secteur d'activité agriculture, sylviculture et pêche, à hauteur de 42%. Seuls 7,7% des postes salariés (au 31 décembre 2009) concernent le secteur d'activité « agriculture, sylviculture et pêche ». Le tableau de répartition des établissements actifs par secteur d'activité fait apparaître une agriculture prédominante par rapport à la répartition moyenne sur le département où le secteur principal est le commerce, transports et services divers.

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2009

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	**50**	**100,0**	**42**	**8**	**0**	**0**	**0**
Agriculture, sylviculture et pêche	21	42,0	20	1	0	0	0
Industrie	0	0,0	0	0	0	0	0
Construction	10	20,0	8	2	0	0	0
Commerce, transports et services divers	17	34,0	14	3	0	0	0
dont commerce, réparation auto	5	10,0	5	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	4,0	0	2	0	0	0

Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP.

CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2009

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	**26**	**100,0**	**26**	**0**	**0**	**0**	**0**
Agriculture, sylviculture et pêche	2	7,7	2	0	0	0	0
Industrie	0	0,0	0	0	0	0	0
Construction	8	30,8	8	0	0	0	0
Commerce, transports et services divers	7	26,9	7	0	0	0	0
dont commerce, réparation auto	0	0,0	0	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	9	34,6	9	0	0	0	0

Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP.

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2009

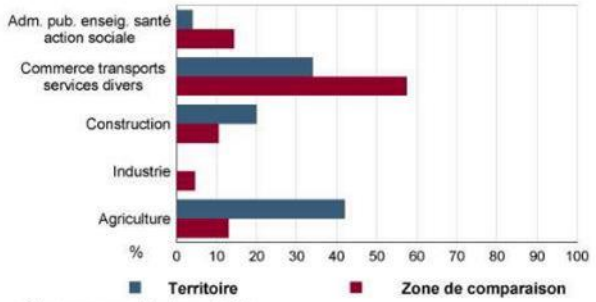

Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP.

En 2000, les exploitations principalement viticoles représentent 236 ha. 34 ha étaient alors des terres labourables. La superficie d'exploitation a augmenté de 20,7% entre 1988 et 2000. D'après les données 2010, les exploitations agricoles ont une superficie de 170 ha.
Sur la commune de Margon, 98,57 ha de vignes sont répertoriés par l'INAO comme étant classées AOC Languedoc, soit plus de la moitié de la superficie totale des vignes. Le Journal Officiel est en instance de publication. Le projet de délimitation parcellaire de l'AOC
« Languedoc » sur la commune a été mis en consultation du 4 février au 4 mars 2011.
La commune est classée IGP Côte de Thongue.

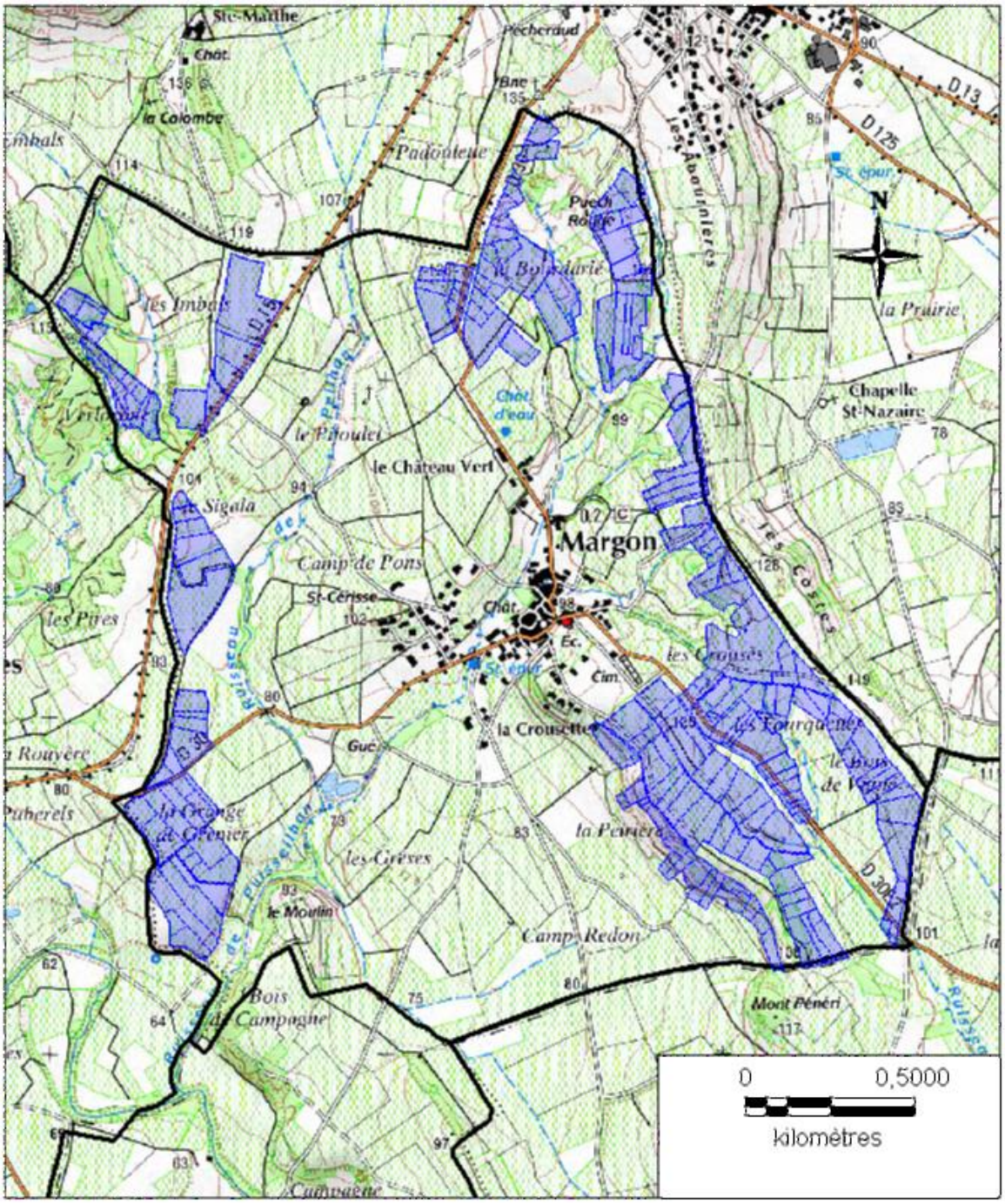

AOC LANGUEDOC

Commune de MARGON (34)

Aire délimitée définitive

Limites communales

INAO Montpellier, IGN Scan 25 - BD Carto, Mapinfo - Mars 2011

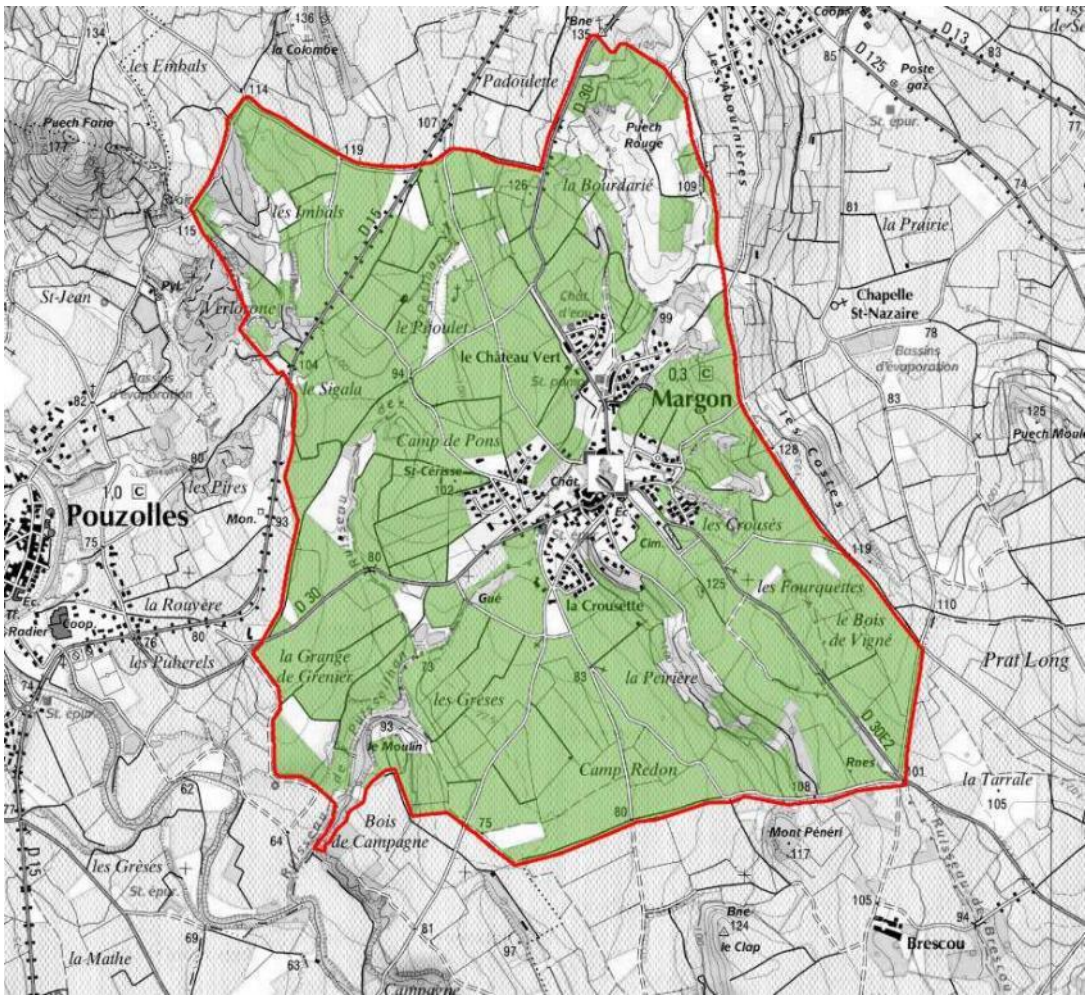

Le parcellaire agricole

C'est une topographie en ondulation, aux reliefs peu abrupts, qui a permis la mise en culture d'une majorité du territoire en vigne. Quelques terres sont consacrées à la culture de vergers.

La Peirière

Hort-del-Mas

Le paysage viticole est différent selon l'implantation sur les reliefs ou sur les zones de plaine :

- en effet, les zones au dénivelé plus important ont nécessité des talus et terrassements pour la mise culture. Ces espaces ont été colonisés par une végétation spontanée qui marque le paysage viticole.
- dans les zones au dénivelé plus doux, le paysage viticole est un espace plus uniforme et ouvert, quelquefois ponctué par la végétation liée aux chemins de desserte.

La viticulture est une entité paysagère majeure du territoire de Margon. A l'échelle du grand territoire, le paysage n'a pas subi de modifications profondes. Néanmoins, la présence de cette activité et le découpage du parcellaire semblent évoluer au gré d'une urbanisation récente des abords du village. La disparition de parcelles agricoles et leur morcellement sont le corollaire de la création des lotissements.

D'après les données d'AGRESTE, données des recensements agricoles de 1988, 2000 et 2010, la superficie agricole utilisée a diminué de 37% entre 2000 et 2010, portant ainsi la SAU à 170 ha.
Globalement, le nombre d'exploitation est resté constant entre 1988 et 2000 avec 38 exploitations. En revanche, entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitation a chuté de moitié.
La superficie agricole utilisée est en moyenne de 7ha par exploitation en 2000, sachant que la superficie moyenne d'une exploitation professionnelle est de 20ha. En 2010, la SAU moyenne est de 8,95 ha.
Pour le département, la superficie agricole utilisée en 2000 est consacrée à hauteur de 60% à la viticulture, fruits et légumes. Pour le territoire communal, il s'agit de 100%.

Exploitations agricoles

	Nombre d'exploitations		SAU (1) moyenne (ha)	
	2000	1988	2000	1988
Toutes exploitations (2)	**38**	**38**	**7**	**6**
dont exploitations professionnelles	11	12	20	13

(1) : Superficie agricole utilisée

(2) : y compris les exploitations sans SAU

Source : AGRESTE, recensements agricoles, 1988 et 2000

Superficies agricoles

	Exploitations concernées		Superficie (ha)	
	2000	1988	2000	1988
SAU (1) des exploitations sièges	**38**	**38**	**270**	**214**
Terres labourables	7	8	34	8
dont céréales	0	0	0	0
Superficie fourragère principale	0	0	0	0
dont superficie toujours en herbe	0	0	0	0
Superficie en fermage (2)	c	0	c	0

(1) : Superficie agricole utilisée

(2) : superficie en ha ou parc en propriété et copropriété

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

Répartition de la SAU selon les principales orientations technico-économiques en 2000

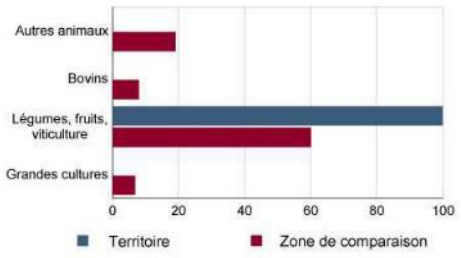

Source : AGRESTE, recensement agricole 2000

Recensements agricoles de 1988, 2000 et 2010
Champ : ensemble des exploitations (hors pacages collectifs)
Les données sont localisées au siège de l'exploitation.

recensement agricole 2010

Code géographique	Libellé de commune	Région	Département	Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune 2010	2000	1988	Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail annuel 2010	2000	1988	Superficie agricole utilisée en hectare 2010	2000	1988
34149	Margon	Languedoc-R	Hérault	19	38	38	13	27	28	170	270	214

Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments 2010	2000	1988	Superficie en terres labourables en hectare 2010	2000	1988	Superficie en cultures permanentes en hectare 2010	2000	1988	Superficie toujours en herbe en hectare 2010	2000	1988
0	3	0	s	34	8	170	237	206	0	0	0

Source : AGRESTE 2010

Le nombre de chefs d'exploitation à temps complet a baissé de 45% entre 1988 et 2000, passant ainsi de 11 à 6. La population familiale active sur les exploitations s'est renforcée de 14% entre 1988 et 2000. Pour la même période, les UTA (unités de travail annuel) familiales ont diminué de 17% alors que les UTA salariées ont augmenté de 37,5%.

Occupation des terres

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autre oléagineux
- Protéagineux
- Vignes
- Fruit à coque
- Plivier
- Autres cultures industrielles
- Légumes-fleurs
- Canne à sucre
- Arboriculture
- Divers

D'après la répartition selon l'âge des chefs d'exploitations et des co-exploitants, 25 personnes sur 38 sont âgées de 55 ans ou plus, soit 65,7% d'entre eux. 26,3% ont entre 40 et 54 ans, et seuls 7,9% ont moins de 40 ans.

Malgré des chefs d'exploitations âgés et une diminution des temps complets, le nombre constant d'exploitations ainsi que l'augmentation de la superficie agricole utilisée indiquent que l'activité agricole se maintient en 1988 et 2000. En l'attente des données agricoles de 2010, la répartition de la population selon la catégorie socioprofessionnelle issue des données de l'INSEE indique que le nombre d'agriculteurs exploitants en 2007 est nul. (cf. I - Exposé du diagnostic - A – le contexte local et ses potentialités d'évolution - 2 – la population active et l'emploi).

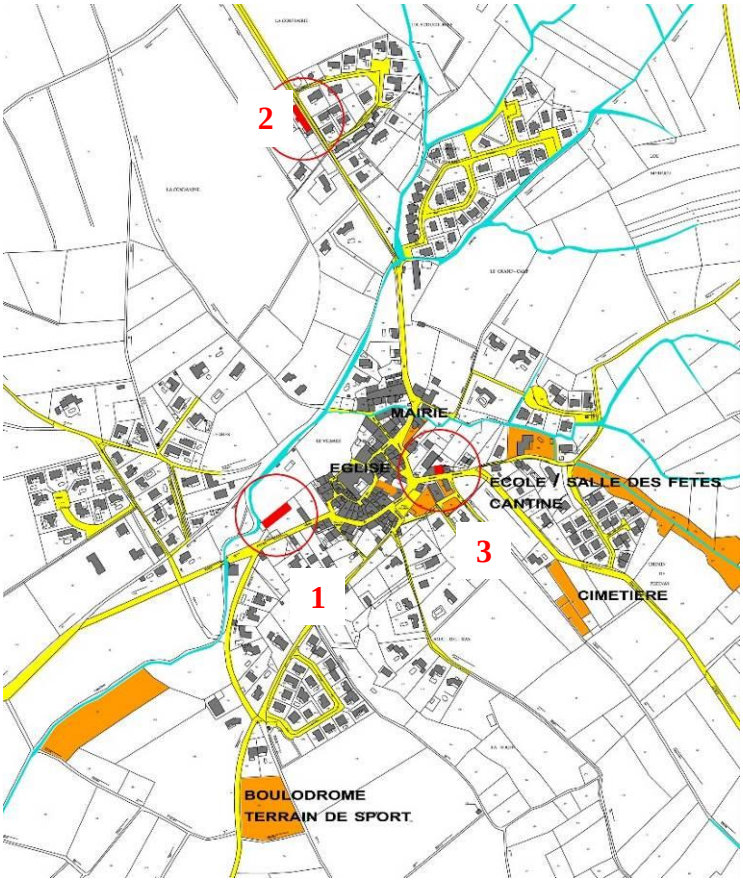

En 2013, la commune dispose de 3 caves particulières en activité :

- La première est la cave de l'Arjolle située avenue de Pouzolles (1), en entrée Sud-Ouest de Margon, propriété du Comte de Margon et rattachée au Château
- La seconde est la cave Alliès (2) située avenue de Roujan, sur l'entrée Nord de la commune, propriété de Philippe Alliès possédant de nombreuses terres viticoles à Margon et alentours.
- La troisième est la cave de monsieur Sanchez (3) située au 6 avenue d'Alignan, à proximité du centre ancien.

Après analyse, on peut considérer que les caves du Comte de Margon et de Philippe Alliès peuvent assurer une continuité d'activité dans les années à venir.
Cependant l'activité de Monsieur Sanchez, personne sans enfant et d'une cinquantaine d'années, présente une certaine incertitude quant à la poursuite de son activité.

Population - Main d'oeuvre

	2000	1988
Chefs d'exploitations et coexploitants	38	38
dont à temps complet	6	11
Population familiale active sur les exploitations	63	54
Unités de travail annuel (y.c. ETA-CUMA) (1)	27	28
dont : UTA familiales	19	23
UTA salariées	8	5

(1) : Entreprises de travaux agricoles (ETA), Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

Répartition des chefs d'exploitation et coexploitants selon l'âge en 2000

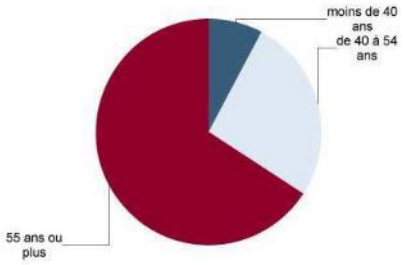

Source : AGRESTE, recensement agricole 2000

L'ancienne décharge cadastrée n°159 se situe en zone agricole. Pour tout projet agricole, le sol étant non dépollué en cet endroit, le propriétaire devra réaliser un diagnostic de dépollution des sols qui permettra de définir la présence ou non d'une pollution potentielle des sols au niveau de l'ancienne décharge et de définir les actions à mettre en œuvre pour sécuriser l'utilisation de la parcelle.

L'inventaire des données environnementales

Margon n'est pas référencée comme étant en zone NATURA 2000, néanmoins la commune est à proximité de zones ZPS, SIC et ZNIEFF types 1 et 2.
Deux « Zone de Protection Spéciale » (ZPS) : « Salagou » et « Est et Sud de Béziers » se situent respectivement à environ 8 km au Nord-Nord-Est, et 16 km au Sud.
La zone « Site d'Importance Communautaire » (SIC) : « Aqueduc de Pézenas » hébergeant des colonies de chauve-souris, se localise à environ à 6 km au Sud-Est.
Les limites du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc sont implantées à une douzaine de kilomètres au Nord-Ouest.
La commune est également proche de différentes zone de type ZNIEFF 1 et 2.
Les cartes ci-dessous présentent l'ensemble de ces données.

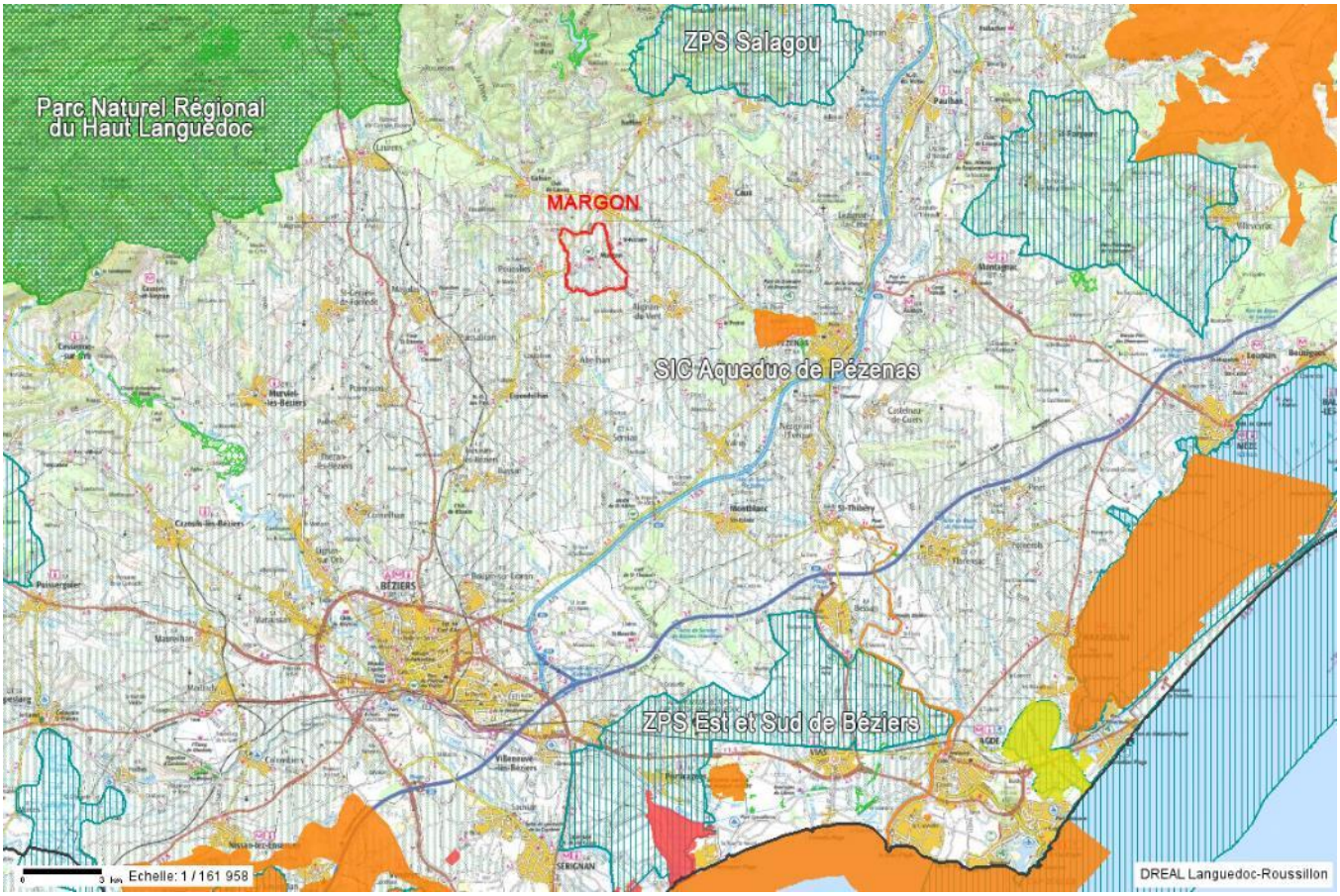

Carte des différentes zones NATURA 2000 – (Source cartographique : DREAL carte interactive)

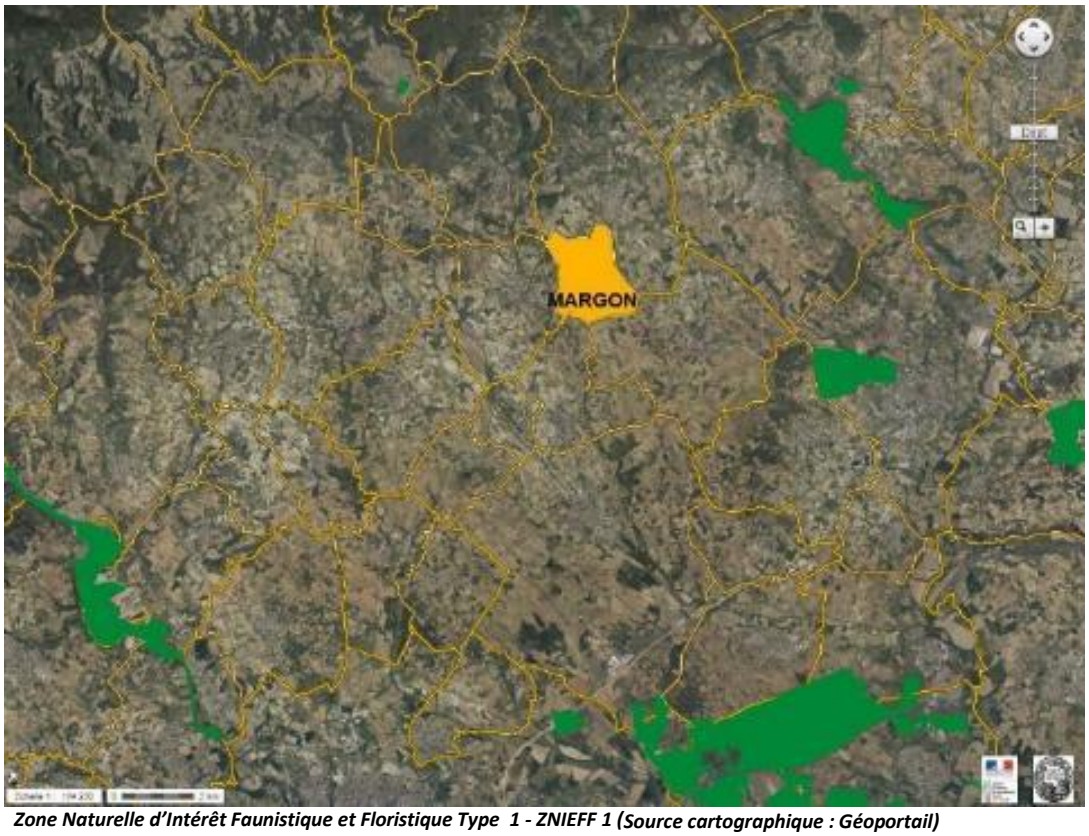

Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique Type 1 - ZNIEFF 1 (Source cartographique : Géoportail)

Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique Type 1 - ZNIEFF 1 (Source cartographique : Géoportail)

Docob du site Natura 2000 de l'Aqueduc de Pézenas

LOCALISATION DES HABITATS DE CHASSE ET DES ITINÉRAIRES DE VOL

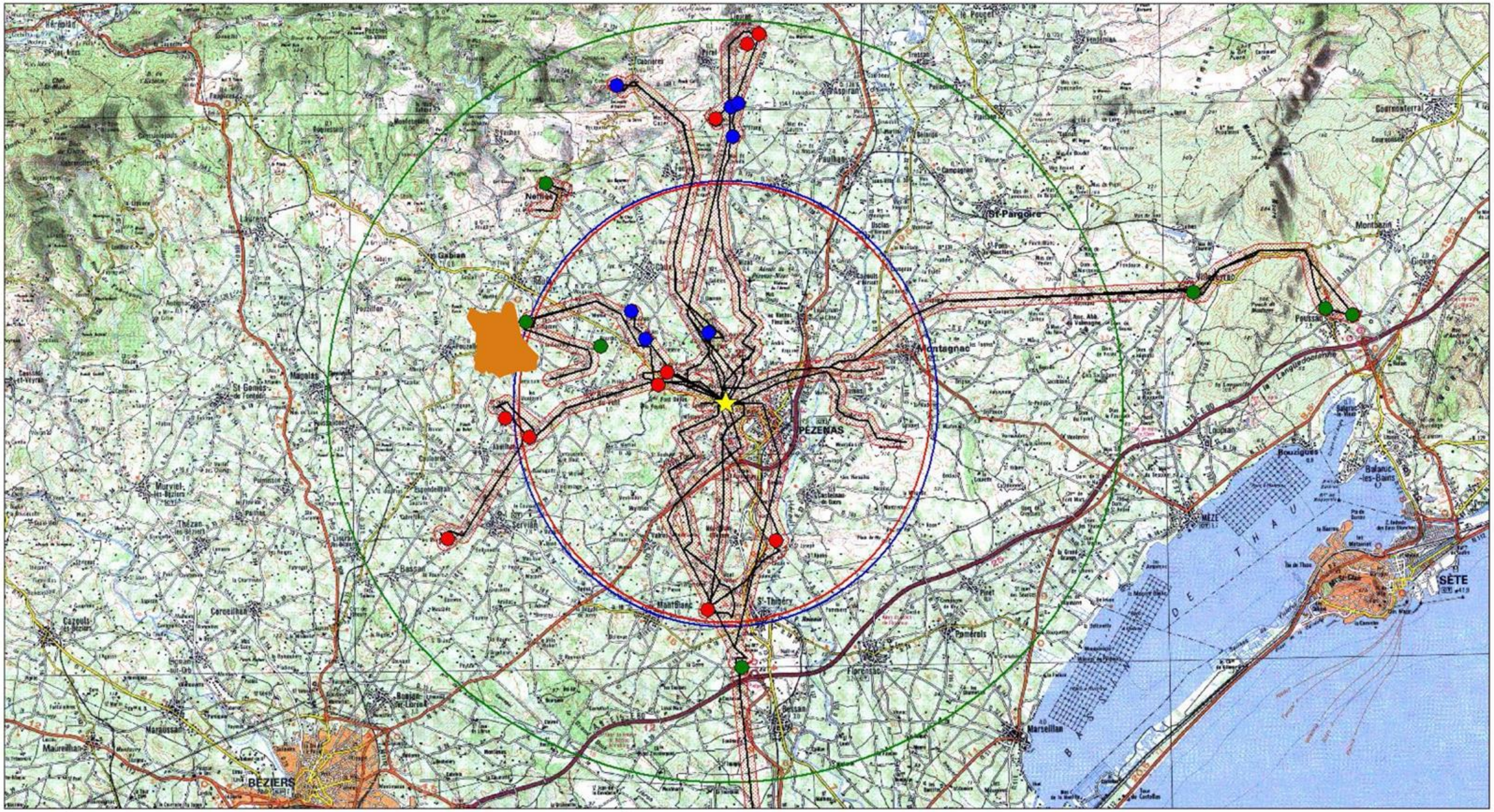

Légende

- Zone de chasse du Petit Murin
- Zone de chasse du Grand Murin
- Zone de chasse du Minoptère
- Localisation Aqueduc
- Itinéraire de vol +/- 200 m

Domaines vitaux moyens

- Grand Murin
- Petit Murin
- Minioptère

0 1.9 km 3.8 km

N

Echelle : 1/ 190 000

Sources : Scans 25, IGN-CAHM / Cartographie : Biotope, 2009

DOCOB du site Natura 2000 de l'Aqueduc de Pézenas

DOMAINES VITAUX DES INDIVIDUS SUIVIS - RADIOTRACKING 2009

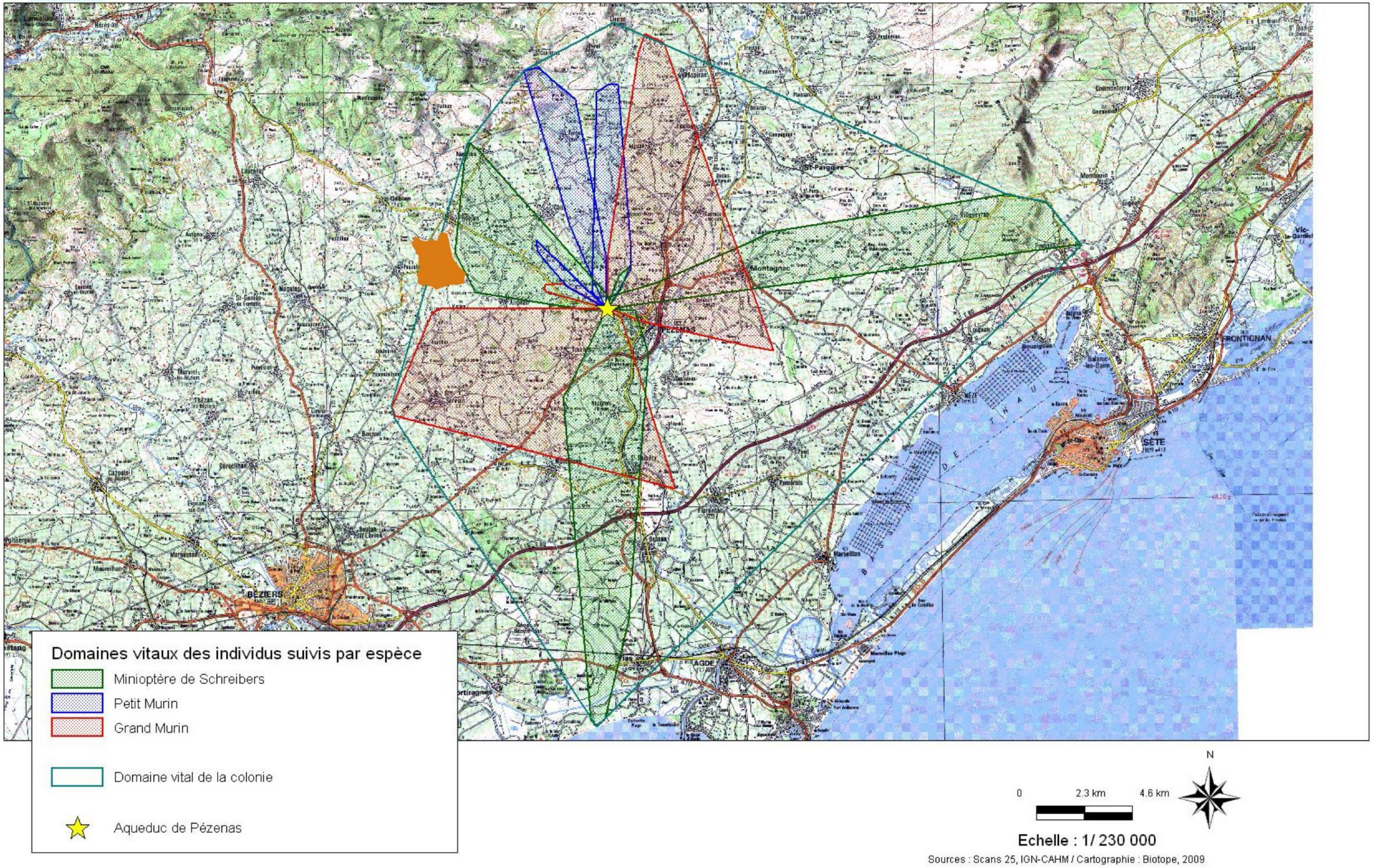

2- les données techniques

Les réseaux d'assainissement

Le schéma directeur d'assainissement a été approuvé par le Conseil Municipal de la commune de Margon le 16 février 2007. Il prend en compte une estimation la population de 2015 de 715 habitants et à long terme de 903 habitants. Il a été réalisé par G2C.

La collectivité disposait d'une station d'épuration d'une capacité théorique de 400 équivalents habitants, construite en 1998, suivant le procédé de lagunage total, finition par infiltration. En 2008, 399 habitants profitaient du raccordement au réseau de collecte des eaux usées alors que la station d'épuration avait une capacité théorique de 400 EH.

La commune a présenté en 2007 un dossier de déclaration loi sur l'eau relatif à l'extension de la capacité de ses ouvrages de traitement avec une première tranche de 780 EH et une deuxième tranche de 900 EH. Ce dossier enregistré à la MISE (n°34.2007.00185) a fait l'objet d'un récépissé de déclaration délivré en date du 17 avril 2008.

Les deux derniers assainissements autonomes de la Commune ont été raccordés. Toute nouvelle installation sera raccordée au réseau collectif. Un diagnostic du réseau d'assainissement a été réalisé en 1998, et, les travaux de réhabilitation inventoriés par ce diagnostic ont été achevés en 2004.

Seul un poste de relevage est présent sur la commune, il permet de relier le lotissement « Les Amandiers » au réseau gravitaire. Il est géré par les services de la commune. Le réseau est en bon état. Les eaux usées collectées aboutissent de façon gravitaire à la station. Elles sont renvoyées par un poste de refoulement sur le premier étage de lits plantés de roseaux. Les eaux usées sont traitées au niveau d'une station d'épuration de type lagune.

La station se situe au sud-ouest du village, aux abords des ruisseaux de Rozeilhan et de Peilhan, en contrebas de la RD n°30. Une fois traités, les effluents sont rejetés dans le ruisseau du Rozeilhan longeant la lagune. Ce ruisseau est un affluent de la Thongue en aval de Pouzolles.

A l'actuel, les charges admissibles par l'installation sont les suivantes :

- *hydraulique : 60m3/j*
- *organique : 24kg/DBO5/j (400EH*

L'ensemble du système de collecte et de traitement est exploité en régie communale. L'entretien courant du réseau d'assainissement et de la station d'épuration est effectué par les employés municipaux, la commune ayant recours à une entreprise privée pour des interventions plus importantes.

En cohérence avec l'augmentation des charges à traiter liée au développement de l'urbanisation et des raccordements à venir, le Schéma Directeur d'Assainissement de Margon a organisé l'extension de la capacité de la station d'épuration de 400 EH à 900 EH.

Toutes les zones d'extension prévues dans le cadre du présent Plan Local d'Urbanisme seront raccordées au réseau d'assainissement.

Une filière type lagunage aéré est maintenant terminée et permet d'atteindre une capacité de 900 EH. La station peut ainsi largement satisfaire aux besoins futurs prévus au PLU.

Les eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales respectera les principes suivants :

- Dans le cas de parcelles isolées, les aménagements réalisés sur le terrain ne feront pas d'obstacle au libre écoulement des eaux pluviales (article 640 et 641 du Code Civil) Si aucun réseau pluvial n'est présent à proximité, les eaux de pluie seront infiltrées sur l'unité foncière.
- Dans le cadre d'une opération d'ensemble ou lotissement, les projets devront prévoir d'assurer le stockage et l'infiltration des eaux pluviales. L'évacuation des eaux se fera par des aménagements paysagers vers un exutoire approprié.

L'eau potable

Margon est située sur la rive droite du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault dont elle est adhérente. Cette dernière est alimentée par la station de pompage de Cazouls d'Hérault. Les eaux prélevées sont dirigées vers la cuve gauche du réservoir de Nizas qui fonctionne comme bâche de reprise pour refoulement vers le réservoir de tête du Roc Maurel entre Fontès et Neffiès. Il n'y a pas de captage ou de forages sur la commune d'après la DDAAS.
Il n'existe aucun périmètre de protection sur la commune. Le territoire communal n'est pas grevé de servitudes de type ASI.

La qualité de l'eau *(Source : Annexes sanitaires du Bureau d'études ENTECH)*

« Selon le RPQS 2011, les investigations menées sur la qualité de l'eau ont conclu sur un taux de conformité de 100% (56 prélèvements pour la bactériologie et 65 pour les paramètres physico-chimiques) »

Les volumes consommés *(Source : Annexes sanitaires du Bureau d'études ENTECH)*

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
2002	1297	1234	1703	1847	2700	1915	3332	3491	2104	2027	1394	1509	**24553**
2003	1543	1029	1650	1833	2673	1915	3845	4129	2652	2148	2149	1578	**27144**
2004	1592	1524	1892	2038	2986	1915	3968	3426	2635	1659	1563	1415	**26613**
2005	1536	1440	1760	2172	2821	1915	4034	3672	2259	2133	1394	1945	**27081**
2006	1501	1339	1464	2857	2802	4486	5525	4858	2892	2153	1852	1564	**33083**
2007	1464	1679	2410	2805	2990	3684	5372	4888	4092	2470	2117	2103	**36074**
2008	2381	1889	2643	2859	3490	4201	5649	5353	3689	3287	2407	2244	**40092**
2009	2443	1988	3070	3479	3783	4538	6045	6801	4453	3136	2693	2622	**45051**
2010	2579	2403	3153	2793	3990	4819	6555	6555	4632	3575	2552	2481	**46087**

Le réservoir communal actuel possède une capacité de stockage de 300 m^3.

Les consommations d'eau potable depuis 2002
Source : SIEVH

D'après les consommations d'eau potable fournie par le SIEVH, de 2009 à 2010, l'augmentation de la consommation d'eau en m^3 est de 2,30%.
D'après les annexes sanitaires fournies par le bureau d'études ENTECH, les volumes consommés en 2011 étaient de 43 369 m3. La consommation a donc diminué de 5,90% entre 2010 et 2011.
D'après le SDAEP de 2008 réalisé par ENTECH, la mise à jour des réseaux réalisée en 2010 et du RPQS 2011, en 2011, le nombre d'habitants desservis est de 746. Cette année-là, la consommation par habitant est de 58,14 m^3 par an, soit une consommation moyenne journalière par habitant de 159 litres.

Les besoins et ressources *(Source : Annexes sanitaires du Bureau d'études ENTECH)*

MARGON	2008	2015	2025
Nombre d'abonnés	302	322	401
nombre d'habitants	679	724	900
Consommation par abonné (m3/an)	158	158	158
Coefficient du mois de pointe	2,1	2,1	2,1
Coefficient du jour de pointe	1,5	1,5	1,5
Consommation annuelle	47 760	50 925	63 305
Consommation mensuelle moyenne	3 980	4 244	5 275
Consommation journalière moyenne	131	140	173
Besoins du mois de pointe	8 355	8 909	11 075
Besoins du jour de pointe	196	209	260

Les besoins d'après les annexes sanitaires d'ENTECH

Entre la consommation de 2008 et la consommation prévisionnelle de 2025, les besoins auront augmenté de 42 m^3 par jour en moyenne.

Le SIEVH prévoit l'exploitation d'un nouvel ouvrage pour pouvoir répondre à l'augmentation des besoins. Les DUP des deux forages, puits Boyne et Hérault, sont en phase de finalisation pour l'augmentation des capacités de pompage permettant d'assurer la totalité des besoins à l'horizon 2025, portant ainsi à des capacités de production cumulées à 12 000 m^3/jr.
L'alimentation en eau des zones d'extension future sera réalisée à partir du réseau existant et prendra en compte les besoins en terme de sécurité incendie.

L'amélioration des capacités de stockage et équipements associés *(Source : Annexes sanitaires du Bureau d'études ENTECH)*

Le besoin de stockage complémentaire étant évalué à 320 m^3, la construction d'un nouvel ouvrage constitue une opportunité pour améliorer les conditions de desserte sur le réseau communal (pressions de distribution). Ce nouvel ouvrage serait situé route d'Alignan, au lieu-dit Les Crousès (cote 125/130 m NGF). Une solution alternative consisterait à réhabiliter l'ancien réservoir existant et à surpresser l'ensemble de la distribution.
Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable fait état de puits communaux qui servent pour la viticulture sans pour autant préciser leur nombre et les volumes prélevés.

Conclusion *(Source : Annexes sanitaires du Bureau d'études ENTECH)*

« Le SDAEP du SIEVH dont Margon est membre a pris en compte les projets d'extension de la commune et notamment ses besoins futurs en eau potable. »

Est joint en annexe un courrier du SIEVH en réponse à un échange avec Monsieur le Maire, justifiant des divers dossiers engagés et de leur avancement ainsi que des incidences sur le PLU de la commune.

La défense incendie

D'après le rapport des annexes sanitaires d'ENTECH datant de décembre 2012 :
« La défense incendie est aujourd'hui assurée pour la quasi-totalité des secteurs urbanisés de Margon. Les zones à urbaniser ne présentent pas de risque particulier en matière d'incendie. Elles seront équipées conformément à la réglementation en vigueur. Les secteurs non couverts aujourd'hui seront équipés de poteaux incendie

Les risques majeurs : risques naturels d'inondations
(Source : PPR de la vallée de la Thongue)

Sur la commune coule le Roseilhan et ses affluents : le Peilhan et la Campagne qui ne traverse aucune zone à enjeu, le ruisseau des Croses et le Rozeilhan. Avant sa confluence avec le ruisseau des Croses, le Roseilhan s'appelle le ruisseau de Margon. Les ruisseaux de Crosses et du Roseilhan traversent ou passent à proximité de zones urbanisées susceptibles d'être inondées suite à des débordements de ses cours d'eau.

La Thongue a connu trois crues importantes en 1907, 1964 et 1996.
Du point de vue météorologique, le climat est à nette tendance méditerranéenne : fréquentes sécheresses estivales et orages très violents surtout à la fin de l'été ou au début de l'automne, sont les traits les plus connus. Suivant les quantités de pluies retenues pour le bassin versant de la Thongue, la pluviométrie décennale sur 24 heures est de 150 mm et en centennale de 231 mm.

Pour traduire la prévention de ce risque en termes graphiques et réglementaires, un plan de prévention des risques (PPR) a été prescrit le 04 juin 2002 par arrêté préfectoral et approuvé le 24 juillet 2003.
Cette étude a été menée par le bureau d'étude IPSEAU.
Ce *Plan de Prévention des Risques d'Inondation du bassin versant de la Thongue* concerne les communes de Montblanc, Servian, Valros, Abeilhan, Coulobres, Fouzilhon, Margon, Espondeilhan et Pouzolles.
Trois grands principes doivent être respectés :

- éviter toute construction nouvelle dans les zones d'aléas les plus forts
- préserver les champs d'expansion des crues
- éviter tout endiguement ou remblaiement nouveau qui ne serait pas justifié par la protection des lieux fortement urbanisés.

Prévenir les risques naturels c'est assurer la sécurité des personnes et des biens en tenant compte des phénomènes naturels. Cette politique de prévention des risques vise à permettre un développement durable des territoires, en assurant une sécurité maximum des personnes et un très bon niveau de sécurité des biens.

Le PPR définit des règles selon les secteurs bâtis ou non bâtis soumis aux risques d'inondations qui sont intégrées dans le PLU. Voici les zones établies sur la commune de Margon :

- zone rouge R : correspond à des zones inondables naturelles, non urbanisées.
Aucune utilisation ou occupation nouvelle du sol n'est autorisée dans cette zone, de façon à ne pas aggraver les conséquences d'une crue.
- zone rouge RU : correspond aux zones inondables densément urbanisées soumises à un aléa fort (H eau>0.50 m dans la zone d'écoulement principal et champs d'expansion des crues).
- zone bleue BU : correspond aux zones inondables densément urbanisés exposées à des risques moindres. L'objectif est d'éviter d'aggraver le phénomène inondation (H eau > 0.50 m dans les champs d'expansion des crues).

Les risques majeurs : risques naturels des feux de forêt
(Source : Service Départemental d'Incendie et de Secours)

L'Etat définit la politique en matière de prévention et de lutte contre les feux de forêt.
En 1976, un premier schéma de défense des forêts contre les incendies (DFCI) a défini l'infrastructure minimale pour permettre l'extinction rapide des feux, avec trois priorités : rapidité de l'alerte, facilité de l'accès et de l'approvisionnement en eau.
En 1993, le Schéma Départemental d'Aménagement des Forêts contre l'Incendie (SDAFI) est venu actualiser ce premier document d'aménagement.
Margon fait partie du massif n°11.6 « plaine viticole », classé en plaines soumises à de faibles pressions de mise à feu.

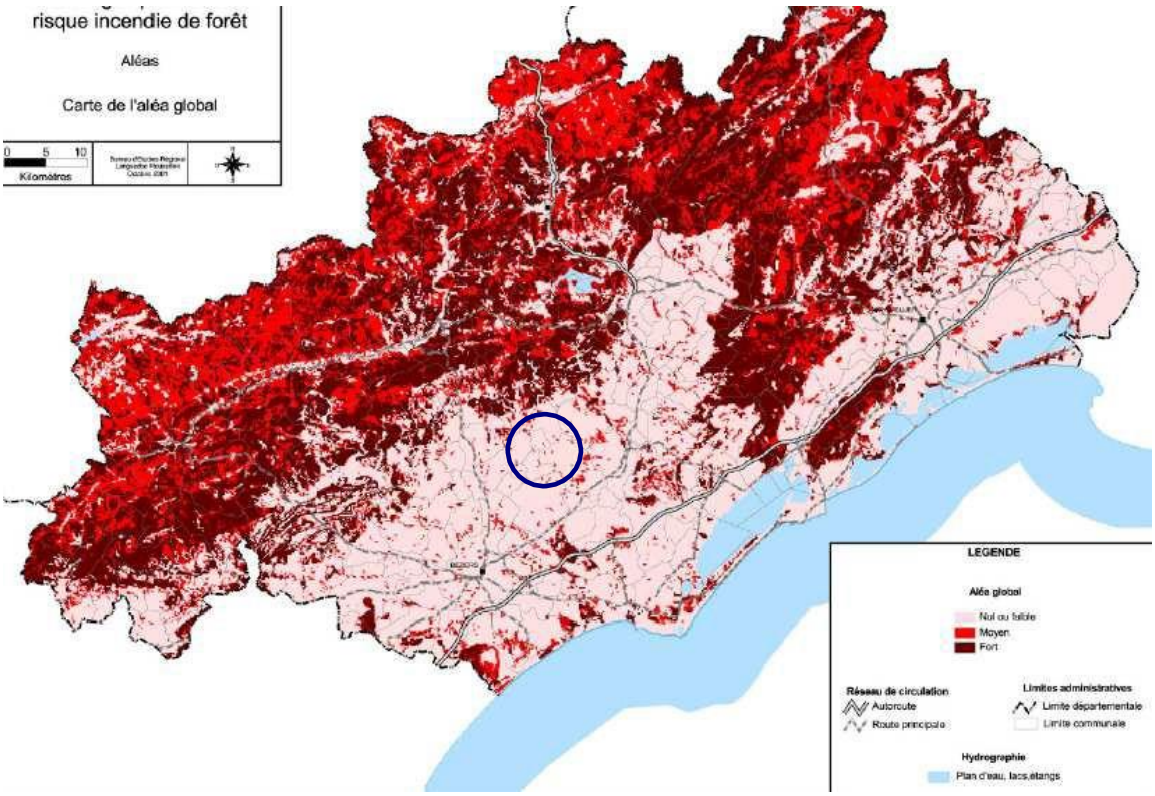

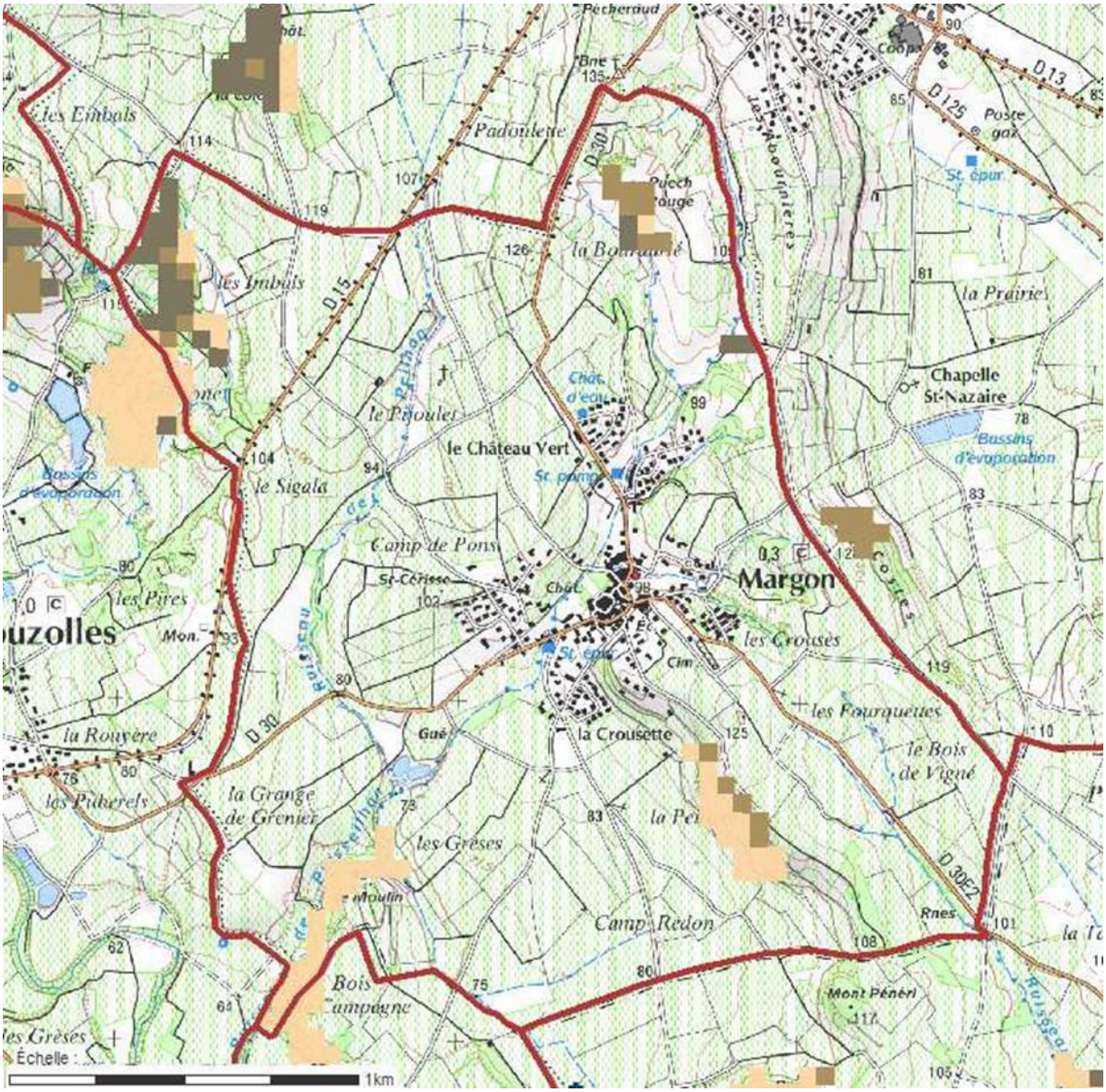

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Le risque de feu de forêt (Source : Carte interactive de la DREAL)

Le risque fort concerne les zones boisées des lieux dits Les Imbals, Lous Tourrals, La Bourdarié. Les secteurs urbanisés ne sont pas impactés directement par les aléas feu de forêt.

Les nuisances

Risque d'exposition au plomb

Un arrêté préfectoral du 22 décembre 2000 a classé l'ensemble du Département de l'Hérault en zone à risque d'exposition au plomb, conformément à l'article L.1334-5 du Code de la Santé Publique.
Le plomb est rarement à l'état naturel dans l'eau, par contre les réseaux de distribution et de canalisations intérieures d'immeubles anciens sont encore en plomb.
Il est joint en annexe le dispositif de lutte contre le saturnisme de l'ANIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement).

Le retrait – gonflement

Les sols argileux se rétractent en période de sècheresse, ce qui se traduit par des tassements différentiels qui peuvent occasionner des dégâts parfois importants aux constructions.
Depuis 1989, plus de 8 000 communes françaises, réparties dans 90 départements de France métropolitaine, ont été reconnues en état de catastrophe naturelle vis à vis du retrait gonflement. Certaines régions sont plus particulièrement touchées, en raison de la nature géologique de sol. Afin de tenter de diminuer à l'avenir le nombre de sinistres causés par le phénomène de retrait gonflement des argiles, une cartographie a été établie par le BRGM.
A ce jour, il n'y a pas d'étude de P.P.R mouvement de terrain sur la commune.
Les données communiquées pour Margon révèlent que les aléas retrait gonflement des sols argileux sont classés jusqu'à fort, au Puech Rouge. Les mesures constructives sont jointes en annexe.

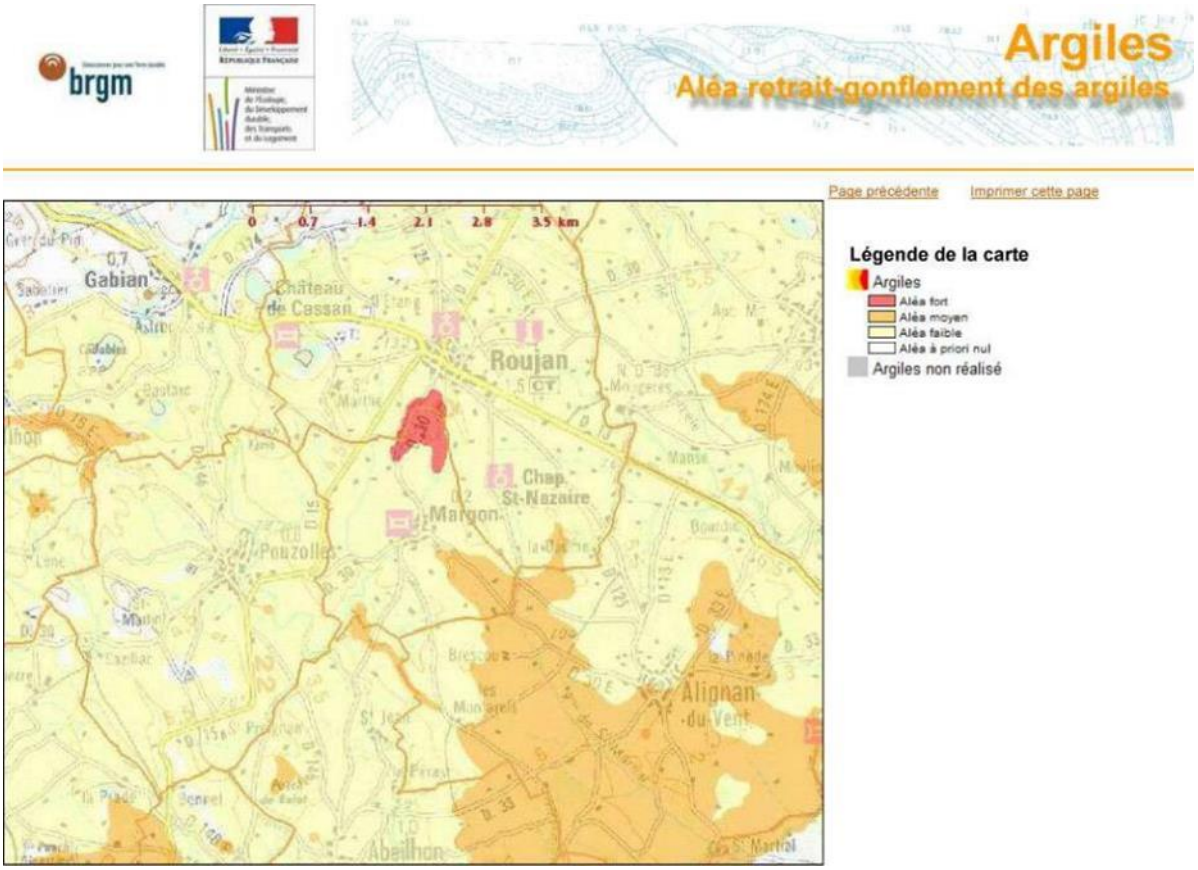

La sismicité

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (article R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement modifiés par les décrets no 2010-1254 du 22 octobre 2010 et no 2010-1255 du 22 octobre 2010, ainsi que par l'arrêté du 22 octobre 2010).

Margon se situe dans la zone de sismicité 2, faible. Les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

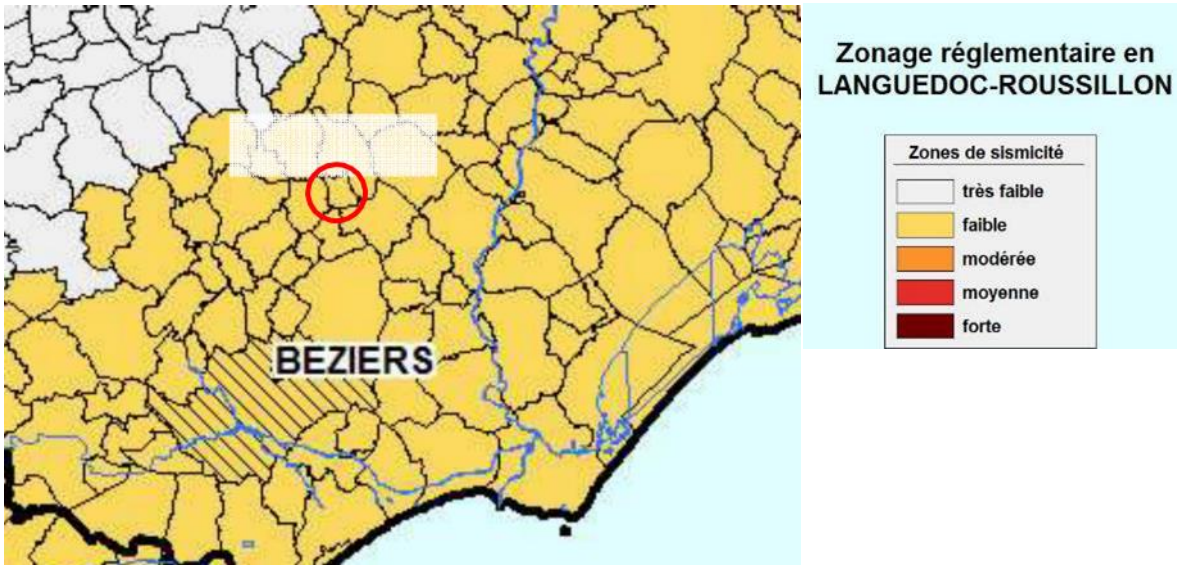

Le zonage sismique (entrée en vigueur le 1er mai 2011)
Source : Le Plan Séisme – un programme national de prévention du risque sismique

Les contraintes, la servitude d'utilité publique

SDAGE et SAGE

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a créé deux outils de planification dans le domaine de l'eau :
- Les SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui fixent par grand bassin hydrographique, les orientations d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Ils sont élaborés par le comité du bassin.
- Les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui peuvent être élaborés à l'échelle d'un sous-bassin versant ou d'un groupement de sous-bassins par une commission locale de l'eau dont la composition est arrêtée par le préfet. Ils fixent les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine, des écosystèmes aquatiques, ainsi que des objectifs de préservation des zones humides. Ils doivent être compatibles avec le SDAGE.

Les SDAGE et SAGE s'imposent aux autorités administratives. Les programmes et les décisions administratives afférant au domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendus compatibles avec leurs dispositions.
La commune de Margon, au même titre que toutes les autres communes du Département est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse qui a été approuvé par arrêté du préfet coordinateur de bassin en date du 20 novembre 2009. Le 17 décembre 2009, le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée est entré en vigueur suite à la parution au Journal Officiel de l'arrêté d'approbation du préfet coordinateur de bassin.
Margon est incluse dans le périmètre du SAGE Hérault.
Le Plan Local d'Urbanisme doit respecter les orientations fondamentales du SDAGE et du SAGE jointes en annexes, conformément à l'article L 123-1 du Code de l'Urbanisme.

Les Servitudes d'Utilité Publique

La commune de Margon est concernée par deux servitudes d'utilité publique :

- **AC1** : servitude relative à la conservation du patrimoine : Domaine de Margon, monument historique inscrit et ses abords en 1937 – loi 1913 – n° Patriarche 34 149 014 – Arrêté ministériel du 1er février 1937.
  Servitude d'utilité publique faisant partie du Patrimoine culturel : Monuments historiques
  Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1ers à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue.

  Périmètre de protection éventuellement délimités par décrets en Conseil d'Etat en application de l'article 1er (alinéas 2 et 3) de la loi du 31 décembre 1913, autour des monuments historiques classés ou inscrits ;
  Zone de protection des monuments historiques créées en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ;
  Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits et portés sur la liste visée ci-dessus, tels qu'ils résultent des dispositions combinées des articles 1er et 13 bis de la loi du 31 décembre 1913 ;
  Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine créées en application de l'article L 642-1 du Code du Patrimoine.

- **I3** : servitude relative à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz GAZODUC DN 800 Montarnaud – Cruzy.

Canalisation	DN	PMS (bar)	(1) Zone de dangers très graves (ELS) Distance (m)	(1) Zone de dangers graves (PEL) Distance (m)	(1) Zone de dangers significatifs (IRE) Distance (m)
Artère du Midi Saint Martin de Crau - Cruzy	800	80	300	395	485

Conformément à la circulaire n°2006-55 (ou BESI n°06-254) du 4 août 2006 relative au porter à connaissance à fournir dans le cadre de l'établissement des documents d'urbanisme en matière de canalisations de transport de matières dangereuses (gaz combustibles, hydrocarbures liquides ou liquéfiés, produits chimiques ;
Qu'en application de l'article R 123-11 du Code de l'Urbanisme, le tracé des canalisations et des zones de dangers soient représentés sur les documents graphiques du PLU, afin d'attirer l'attention sur les risques potentiels que présentent les canalisations et inciter à la vigilance en matière de maîtrise de l'urbanisation dans les zones de dangers pour la vie humaine, de façon proportionnée à chacun des trois niveaux de dangers :

- ELS : zone de dangers très grave
- PEL : zone de dangers graves
- IRE : zone de dangers significatifs

Qu'en application du §3 de ladite circulaire et en application des articles L 555-16 et R 555-30 du Code de l'Environnement et de l'article 8 de l'arrêté ministériel du 4 août 2006 modifié, le PLU précise que :

- Dans la zone d'effets létaux significatifs (zone de dangers très graves pour la vie humaine), c'est-à-dire à moins de « distance ELS » (cf. tableau ci-dessus) de la canalisation, soient proscrits les Etablissements recevant du Public de plus de 100 personnes,
- Dans les zones d'effets létaux (zone de dangers graves pour la vie humaine), c'est-à-dire à moins de « distance PEL » (cf. tableau ci-dessus) de la canalisation, soient proscrits les Etablissements Recevant du Public de 1ère à 3ème catégorie (de plus de 300 personnes), les immeubles de Grande hauteur et les installations Nucléaires de Base,
- Dans la zone de dangers significatifs, c'est-à-dire à moins de « distance IRE » (cf. tableau ci-dessus) de la canalisation, GRTgaz – Région Rhône-Méditerranée soit consulté pour tout nouveau projet d'aménagement ou de construction et ce, dès le stade d'avant-projet sommaire.

Enfin, l'article 7 de l'arrêté du 4 août 2006 modifié impose également des règles de densité dans les zones d'effets.
De même, les canalisations de GRTgaz sont assujetties à l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des

effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classés. Le Maître d'Ouvrage du projet doit tenir compte, dans l'Etude de Dangers, de l'existence de la canalisation de transport gaz et prévoir toutes dispositions afin qu'un incident ou un accident au sein de l'ICPE n'ait pas d'impact sur notre ouvrage.

(Voir plans, textes, circulaires et décret relatif à la servitude d'utilité publique dans l'annexe : 6-3 « Servitudes d'utilité Publique – I3 Gaz »)

Les vestiges archéologiques

La loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001

Cette loi relative à l'archéologie préventive modifiée par la loi n° 2003-707 du 1er août 2003 a pour objet d'assurer, à terre et sous les eaux, dans les délais appropriés, la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics et privés concourant à l'aménagement. Les dispositions de cette loi sont pour partie reprises aux articles L.510-1 et suivants du Code Patrimoine institué par l'ordonnance 2004.178 du 20 février 2004.

Le décret n° 2004-90 du 3 juin 2004

Il précise notamment les opérations susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique qui ne peuvent être entreprises qu'après accomplissement des mesures de détection et, le cas échéant, de conservation ou de sauvegarde, définies par la loi du 17 janvier 2001 modifiée.

« Conformément aux dispositions de l'article L.522-5 du Code du Patrimoine, les projets d'aménagement affectant le sous-sol des terrains sis dans les zones définies en annexe sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation. »
« Par ailleurs, en dehors de ces zones, des découvertes fortuites au cours de travaux sont possibles. En ce cas, afin d'éviter toute destruction de site qui serait susceptible d'être sanctionnée par la législation relative aux crimes et aux délits contre les biens (articles « 322-1 et 322-2 du Code Pénal), le Service Régional de l'Archéologie devra en être immédiatement prévenu, conformément à l'article L.531-14 du Code du Patrimoine. »

La commune de Margon compte 22 sites archéologiques répertoriés.
La liste, les cartes ainsi que les textes de loi portant réglementation du patrimoine archéologique sont joints en annexe.
Cet inventaire ne préjuge en rien d'éventuelles découvertes à venir et sont susceptibles de mise à jour. (Cf. Annexes)

B- L'analyse urbaine

1- Rappel historique

Dès 804 et 806, apparaissent dans deux chartes les termes villa Margariana. L'étymologie de Margon apporte des indications sur ses origines. Dans la langue celte, le radical « mar » et le mot « mhor » signifient marais, étang. En languedocien, les mots « Margo » et « Marga » font référence à la manche. Enfin, en latin, « Margo, Marginis » désigne le bord.

La toponymie traduit des spécificités du territoire de la commune. Le Puech Rouge tire son nom de la couleur de la terre, le Bas de Vinho, aujourd'hui Bois de Vigne, se nomme ainsi en raison des vignes sauvages qui le couvraient autrefois, La Roque était le lieu d'où était extraite la pierre pour les constructions. D'autres lieux-dits sont liés à des légendes ou faits historiques. Les Pisos, signifiant auges, aujourd'hui las Pizes, doit son nom à une auge qui servait, dit-on, à recevoir les censives que les habitants de Pouzolles payaient anciennement au seigneur de Margon. Les Fourquettes doivent leur appellation aux fourches patibulaires qui résidait en ce lieu, signe de haute justice des seigneurs de Margon. La Confrairie désignait autrefois les terres dépendant d'une corporation religieuse.

Le village était cerné de remparts qui sont masqués par les maisons construites au droit des anciens fossés. Deux portes donnaient accès, la grande, dite porte de la Fontaine, démolie, et la petite dite Portalet qui existe encore et qui était défendue par une tour dont il reste une partie masquée par deux murailles. A une époque, le four à cuire le pain était construit dans cette tour.
L'histoire du village est intimement liée à son château.

Le Portalet

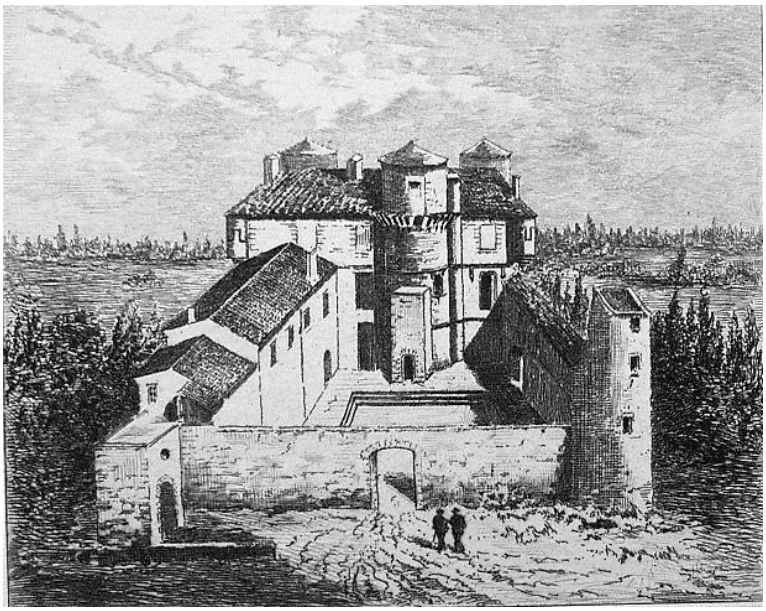

Représentation du château
Source : http://www.lemoinedemargon.fr/links.htm

Le château

Les maisons sont construites en circulade autour du château médiéval. Le château était déjà mentionné en 1080. Le seigneur Petrus Alquerius ou Alcherius signa comme témoin dans une donation au monastère de Cassan en 1078. Puis la famille Lisle a occupé les lieux de 1221 à 1389.

Reconstruit après sa prise par les Albigeois, début XIIIème siècle, il a gardé de cette époque sa disposition d'origine, c'est-à-dire un quadrilatère avec quatre tours d'angle, dont une carrée et une au centre du bâtiment principal, avec son escalier à vis qui dessert tous les étages. Les tours étaient reliées entre elles par des courtines. Celle de la façade a été démolie, et son mur extérieur rabaissé pour donner plus d'espace et de lumière à la cour. Selon l'histoire et la légende, la construction des trois tours rondes à mâchicoulis et de tourelles en nid d'aronde daterait du XIIIème siècle.
Margon était une ancienne baronnie sous le commandement direct du Roi de France.

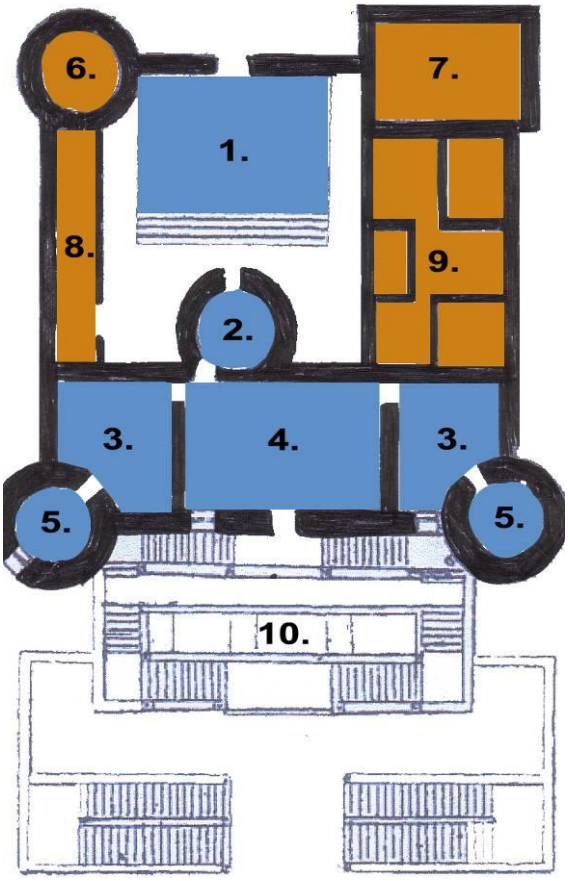

Plan du château
Source : http://www.lemoinedemargon.fr/links.htm

1. Cour
2. Tour de l'escalier
3. Grande salle
4. Appartements
5. Tour ronde
6. Tour carrée
7. Passage couvert
8. Dépendances
9. Escalier donnant sur le jardin
10. Ouverture sur la voûte donnant sur le passage des banastes

Sur le plan de 1 à 5 sont représentées les parties du château datant du XIIIème siècle, de 6 à 9 celles datant du XVIème. Les terrasses et les escaliers donnant sur le passage des banastes datent de 1719.

La tour de l'Est semble avoir servi de prison pendant les guerres de religion car les murs sont recouverts d'inscriptions.

L'ancêtre de Bertrand d'Autignac l'a reçu de sa Majesté Philippe II Auguste, dernier Capétien, qui fut sacré du vivant de son Père Louis VII et qui régna dès la mort de celui-ci. Ceci constituait en 1221 un premier hommage en remerciements de faits de guerre à la famille Autignac. Cette dernière possédait, en plus du château, le territoire et de district de Margon avec la moyenne et basse justice.

Les seigneurs de Margon étendaient leur juridiction sur un grand nombre de bourgs de la contrée. Les droits seigneuriaux étaient considérables compte tenu d'une population assez faible (de 8 feux en 1377 à 150 habitants en 1793). Leur valeur était estimée à 1500 livres réparties en albergue, setiers de blé, gélines, droits de justice et de greffe, etc. Les habitants payaient la dîme, les tailles ainsi qu'une rente pour le four.

Tristan d'Autignac, seigneur et baron, réglemente sur son territoire le mode d'élection des syndics, organise le conseil politique, donne à la commune le four à cuire le pain, moyennant redevances et accorde aux habitants des droits de passage, de dépaissance et même de chasse dans quelques tènements de sa seigneurie.

Bernard d'Autignac reçut ce Comté par héritage et il le céda au Seigneur Comte Pierre Plantavit de la Pauze. Les Plantavit seront seigneurs de Margon jusqu'à la vente du domaine au début du XVIIIème siècle par Henri de Plantavit, brigadier des armées de Sa Majesté, lieutenant du Roi, chevalier de Saint-Louis, à René Le Moine, conseiller du Roi, Directeur Général des fermes et des économats en Languedoc.

De 1512 à 1520, Plantavit de la Pauze édifia les deux ailes latérales. L'aile de droite s'achevait par une tour ronde et celle du Sud-Ouest était reliée à une grosse tour carrée qui est à présent détruite. La façade Nord-Ouest quant à elle domine la campagne. Dans un acte de 1521, il prétend avoir édifié le château « qui n'existait pas avant lui. » En 1549, Margon fut pris par les protestants.

Jusqu'au XVIIIème siècle, le château fut séparé des jardins par un large fossé qui devait être rempli d'eau. En 1719, le seigneur fit jeter sur les fossés des arceaux nommés « banastas » (Anses de panier en patois). Un large perron, plusieurs terrasses superposées et un double escalier reposent sur ces arceaux permettant de passer plus aisément du château au jardin.

Très endommagé à la Révolution, tours rasées à la hauteur des toits, chemins de ronde rendus inutilisables, statues cassées, il fut restauré partiellement au début du XXème.
Interrompus par la guerre de 1914, les travaux de restauration du château ne reprirent qu'en 1981. Depuis des campagnes de restauration assurent son entretien et sa pérennité.

Les banastes

Les toitures initialement en tuiles canal ont été refaites mais en ardoises, comme en témoignent les cartes postales suivantes. Ce choix de changement de matériau rappelle les restaurations menées par Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879), notamment dans la cité de Carcassonne. Celui-ci coiffa les tours de toitures coniques couvertes d'ardoises contrastant avec les toitures plates couvertes de tuiles romanes des châteaux de la région. Ses principes de restauration ont rendu son œuvre controversée :

« Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné. » Eugène Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle - Tome 8, « Restauration »*

Cartes postales – Photographies anciennes
Source : Fonds communaux

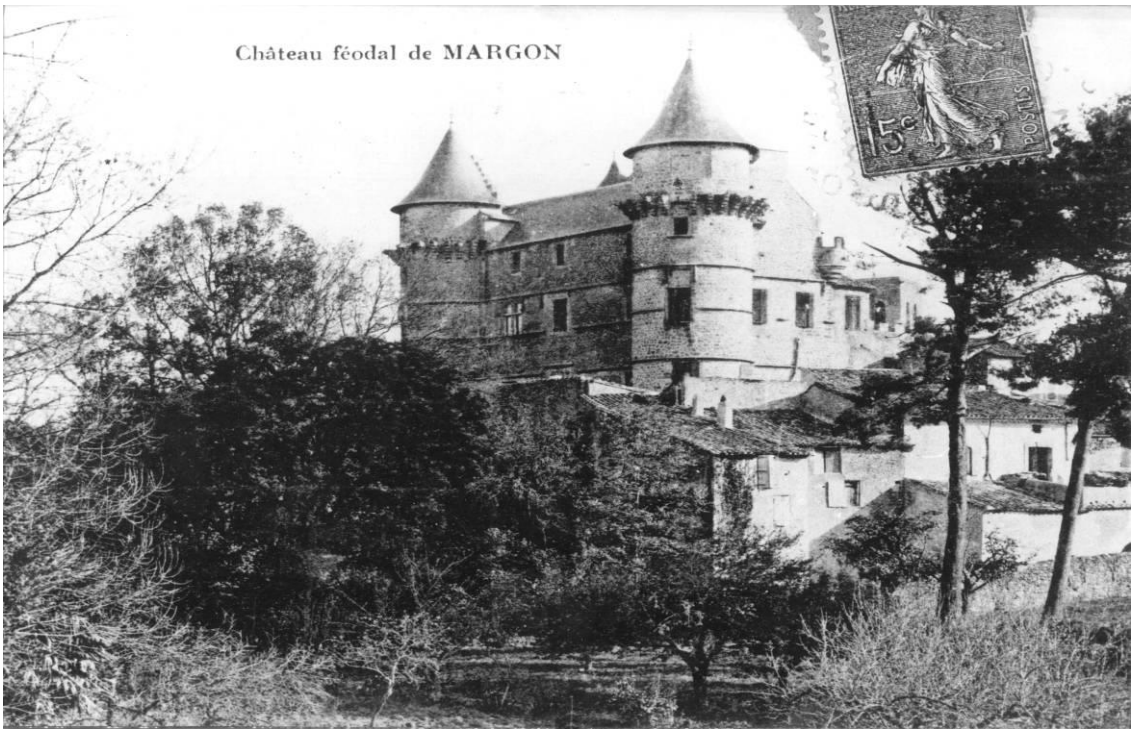

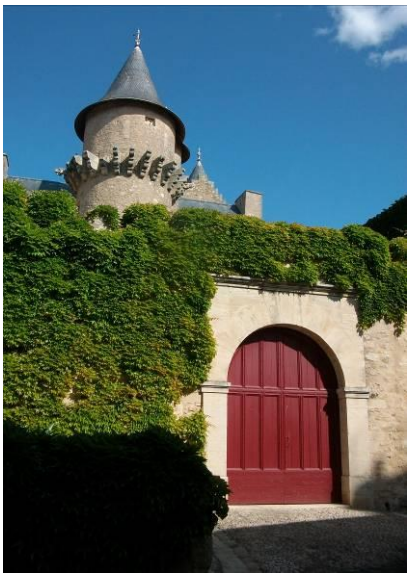

Portail d'entrée donnant sur la cour intérieure du château

Tour de l'Est

Echauguette façade Sud Ouest

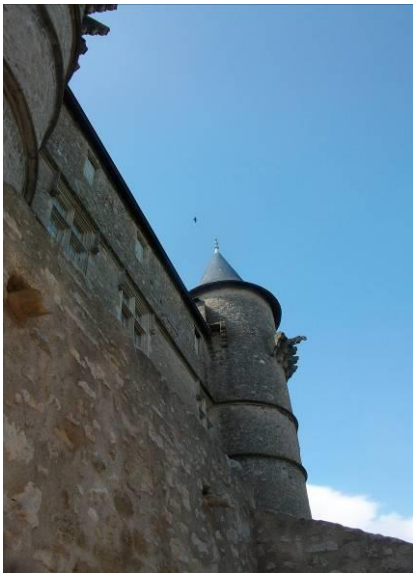

Façade Nord-Ouest vue de la Rue des Banastes,
Les fenêtres à meneaux

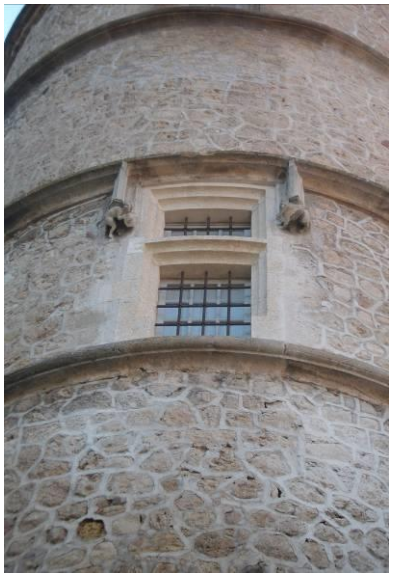

Fenêtre de la tour Nord-Ouest,
Des culots représentent des sujets fantastiques

Tour Nord-Ouest, les mâchicoulis et les gargouilles

L'église

L'église romane de Margon a été construite au XIIème siècle. Elle a conservé la voûte de son ancienne nef. A l'intérieur se trouve un retable de la Renaissance, un tableau de baptême du XVIIIème siècle. La sacristie quant à elle est datée de 1667. Au XIX, des travaux ont permis la restauration du clocher et des décors intérieurs, en 1831 et 1873.

Façade de l'église

Vue intérieure de l'église

Sources : Histoire de Margon
Le château de Margon, Document pédagogique – Centre de Ressources Patrimoine et Environnement de Vailhan, d'après A. Fabre

2- la structure territoriale et urbaine

Le support territorial

Le relief du territoire, en particulier à travers ses composantes hydrauliques, a joué un rôle important dans la constitution de la forme urbaine et territoriale de Margon. Le réseau de chemins existants a été le principal support du développement urbain de la commune depuis quelques décennies.
La lecture des espaces construits contemporains nous montre une série de croissances linéaires à partir d'une structure urbaine existante relativement compacte et regroupée autour du château.

Implantation du bâti et réseau viaire principal

La forme urbaine

Les limites naturelles constituées par le Rozeilhan à l'Ouest, les reliefs à l'Est, du Puech Rouge au Nord au Mont Pénéri au Sud, et la zone inondable sur les terres des lieux dits Lous Greses et Campagne au Sud ont configuré la forme urbaine actuelle du village.
A partir des années 1990, l'urbanisation franchit le Rozeilhan rive droite et se développe à l'Ouest, en partie sur les lieux dits Le Grès, Saint Cérisse et au Sud de Camp de Pons.

Le développement urbain du village s'est initialement réalisé sous une forme concentrique, autour du château, en circulade, puis de façon linéaire le long des voies et chemins existants. Enfin, la forme des lotissements est clairement identifiable car elle s'organise le plus souvent autour d'une voie en boucle ou en impasse.

Cette forme de croissance a engendré un étalement de l'espace urbain et un morcellement. L'échelle de cette nouvelle forme urbaine a été radicalement transformée. Le noyau du village organisé autour du château reste de l'ordre de 100 mètres de rayon, en prenant comme centre théorique le château lui-même. Depuis les années 1990, l'urbanisation s'est faite majoritairement sous forme de lotissements et a dépassé un rayon de 500 mètres, rendant indispensable une réflexion sur le fonctionnement de cette nouvelle structure urbaine.

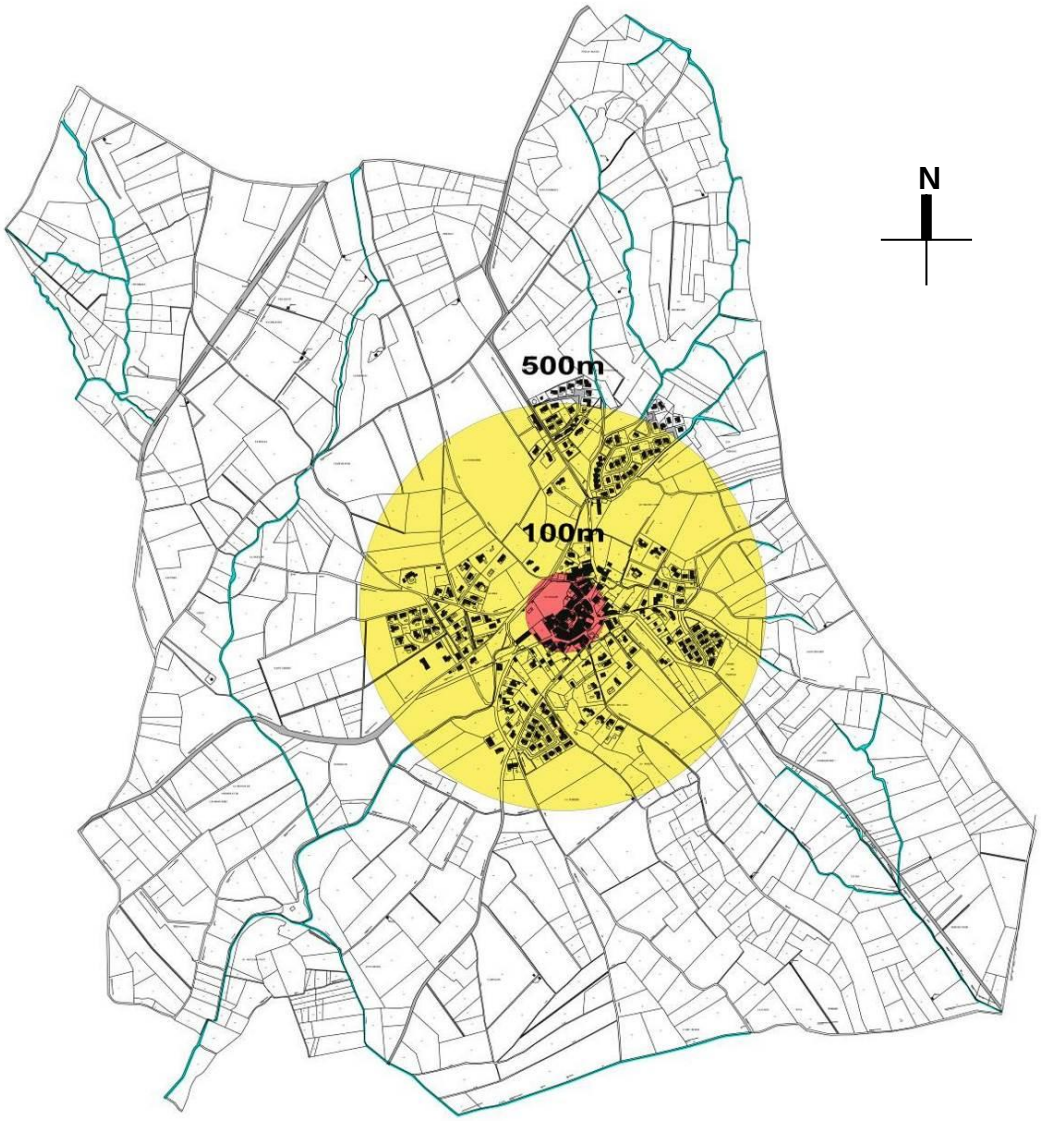

Les échelles du développement urbain

La forme urbaine

La relation entre l'espace urbain et son territoire est un des éléments constitutifs de l'identité de Margon. La silhouette urbaine structurée autour du château et de l'église et inscrite dans un paysage aux reliefs modérés, est aujourd'hui considérablement transformée par les diverses urbanisations qui se sont développées autour de la structure urbaine existante.

Au-delà de la question de la silhouette et de sa lisibilité, l'enjeu de la forme urbaine réside dans la structuration de cet espace :

Comment met-on en relation les nouvelles extensions, et donc les nouveaux habitants avec le cœur du village, lieu des activités et des échanges ?

La nature des relations entre les nouvelles constructions et l'espace urbain existant peut se révéler décisive, par exemple, dans le développement ou le déclin de l'activité commerciale sur le village ou encore dans les questions de stationnement et de trafic automobile, ici réside l'enjeu de la forme urbaine et de sa structuration. Cet enjeu constituera certainement une des composantes majeures du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme.

Vue aérienne – Source : Margon « Vu du ciel » Photographie aérienne Marcel CHEVRET (27700 HEUQUEVILLE)

3- le développement urbain

La structure urbaine historique

Plan cadastral de 1834 faisant apparaître le bâti en circulade autour du château
Source : Archives Départementales de l'Hérault

Le présent document permet de comparer l'évolution de l'urbanisation du XIXème à la fin du XXème siècle.
Le château occupe une position centrale. Dans un premier temps, le bourg s'est étendu autour du château, de manière concentrique, sur un plan très dense avec des ruelles étroites ceinturé par une enceinte. Le Rec des Crouses ne constitue pas un obstacle à l'édification du bâti qui vient le border. Des îlots sont urbanisés de l'autre côté des voies principales de communication. De petites parcelles redécoupent alors ce qui devait être des parcelles agricoles.

L'extension urbaine jusqu'à la moitié du XXème s'est poursuivie le long des voies principales de communication et le long des chemins.

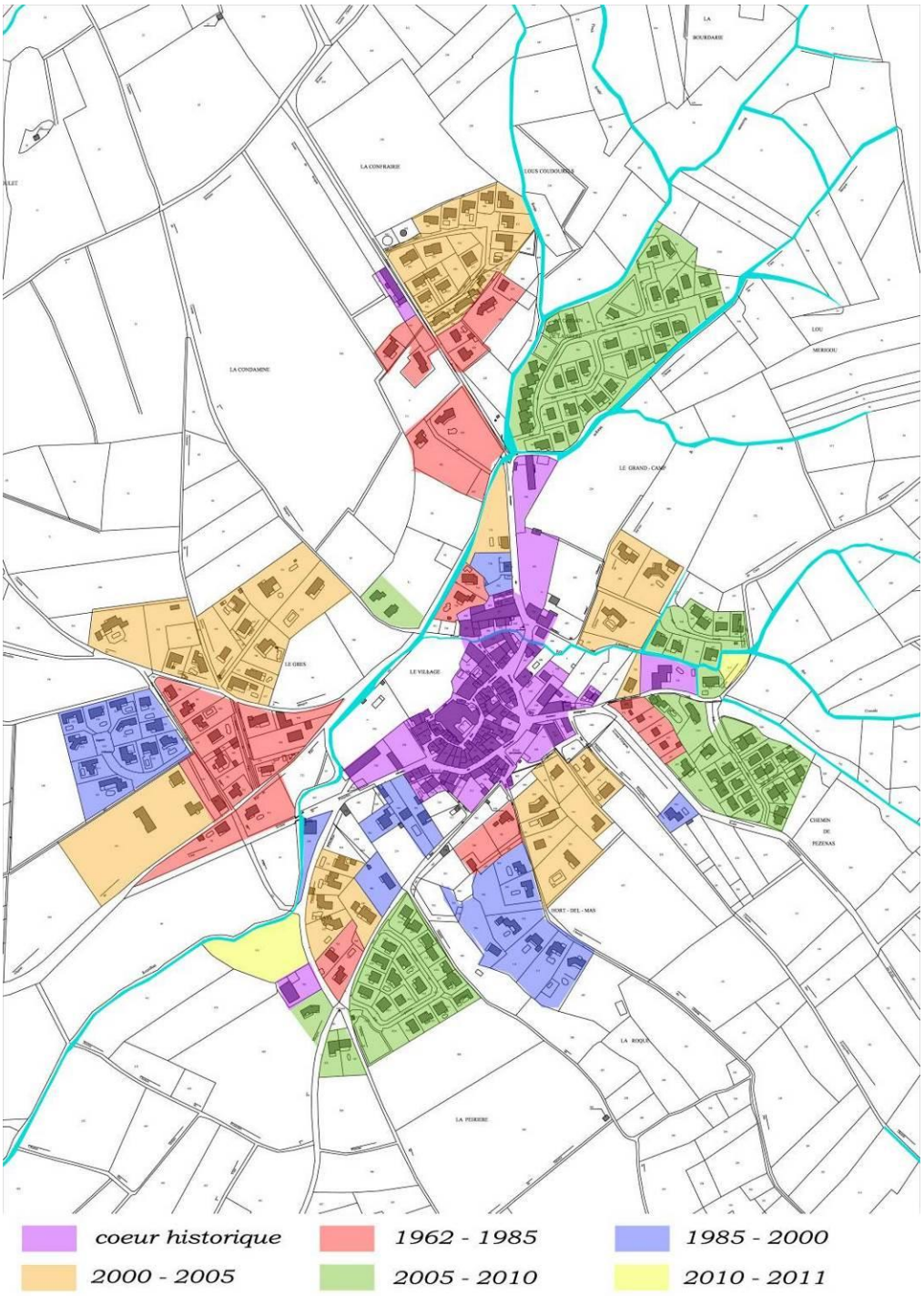

Datation du bâti

1960/1985 – une évolution modérée

Le déclin démographique communal entre 1968 et 1982 (Margon perd 46 habitants) se traduit par une croissance urbaine très modérée. L'urbanisation se poursuit au-delà du cœur historique, mais toutefois près de constructions existantes qui étaient alors plus ou moins isolées. Ceci marque le début d'un étalement urbain dû au développement de la typologie de maisons individuelles consommatrice d'espace.

1985/2010 – un développement urbain extensif

Depuis 1985, et plus spécifiquement vers la fin des années 90 et jusqu'en 2010, la commune de Margon connaît un fort développement urbain dû à un apport de population d'environ 390 nouveaux habitants. Cette croissance urbaine s'effectue très peu en continuité avec le tissu urbain existant, mais plutôt sous une forme de poche connectée aux voies existantes, que ce soit les départementales ou les anciens chemins ruraux :

- Le square Jean Moulin s'organise autour d'une impasse, rattachée à la rue du Crès, dans le prolongement de l'Ancien chemin de Gabian. C'est l'un des plus anciens lotissements et il date de 1995 – 1997, étendant les zones bâties à l'Ouest du village.
- Quelques maisons ont été édifiées, chemin d'Abeilhan au tout début des années 2000, non loin de la cave du château.
- Le lotissement de la « Confrairie », à proximité du château d'eau, tout au Nord de la commune, date de 2003. Les 6 logements sociaux d'Hérault Habitat sont loués depuis 2000. La voie en boucle crée se raccorde de part en part à l'avenue de Roujan, faisant face à d'anciennes remises construites à l'alignement de la voie.
- Plus tardivement, la commune s'étend au Sud, par la création du lotissement réalisé à la Peirière. L'édification d'une vingtaine de logements participe à l'accroissement de la population. La desserte des parcelles se fait par une voie en boucle connectée à la rue de la Cantarelle, menant directement à la place du village.
- Chemin de la serre, une opération de FDI habitat permet la création de 12 logements sociaux. Un lotissement comportant une trentaine de lots se loge entre le Rec du Pioch Rouje et le Rec de la Serre, près d'un domaine, le long de l'Avenue de Roujan.
- L'extension à l'Est comporte deux principales zones bâties, le lotissement de Rambier, nommé les Amandiers, d'une vingtaine de maisons, est desservi par la rue Dupuy Elie reliant le chemin des Serres à la départementale n°30^{E2} menant à Alignan du Vent. La rue Alexis Joseph dessert une dizaine de parcelles et vient prolonger le chemin du Grand Champs, le reliant ainsi à l'ancien chemin de Caux.
- L'extension urbaine depuis 2010 se fait plus modérément.

Square Jean Moulin

La Confrairie – au loin les éoliennes

La Peiriere ***Les Amandiers***

Source : Margon « Vu du ciel » Photographie aérienne Marcel CHEVRET (27700 HEUQUEVILLE)

Depuis 1982, la commune de Margon est dans une phase de croissance démographique faisant suite à une période de déclin (données INSEE) :

1968 :	202 habitants	
1982 :	156 habitants	(- 46 habitants)
1990 :	209 habitants	(+ 53 habitants)
1999 :	244 habitants	(+ 35 habitants)
2007 :	319 habitants	(+ 75 habitants)
2010 :	549 habitants	(+230 habitants)

Une forte croissance apparaît depuis 1999. En trois ans, de 2007 à 2010, l'augmentation du nombre d'habitants est très importante. Le tableau récapitulatif des demandes d'autorisation d'urbanisme montre qu'en 2005, 5 demandes de lotissements ont été autorisées, pour un total de 81 lots. Ceci explique la croissance démographique qui s'en est suivie. En 2006 et 2007, le nombre de permis de construire autorisés ont été respectivement de 37 et 51 et le nombre de lotissements autorisés de un par an. Cette croissance s'est donc poursuivie avec un rythme soutenu. Ce développement s'est ralenti de 2008 à 2010.

Années	PC déposés	PC autorisés	Lotissements déposés	Lotissements autorisés	Nombre de lots des lotissements autorisés	CU demandés	CU positifs
2000	18	13	0	0		4	3
2001	12	10	1	1	10	5	2
2002	10	8	2	1	4	9	5
2003	15	10	0	0		0	
2004	19	19	3	2	6	1	1
2005	11	10	5	5	81	4	3
2006	44	37	2	1	2	8	3
2007	63	51	1	1		2	2
2008	16	16	0	0	0	17	17
2009	11	8	0	0	0	14	14
2010	14	9	1	1	6	22	21
Total	233	191	15	12	109	86	61

Récapitulatif des demandes d'autorisation d'urbanisme *(source : Mairie de Margon : 2011)*

Les formes de croissance de 1960 à 2010

Opérations de lotissements (source : Mairie de Margon : 2001-2010)

nom du lotissement	date	superficie totale m2	superficie cessible m2	nbre de lots	surface moy. Lots m2	aménageur
le clos des oliviers	2001	8493	6639	10	664	privé
le Carignan	2002	5181	4969	7	710	privé
les Eoliennes	2005	27644	18646	34	548	privé
la Périère	2005	15000	10986	20	549	privé
le Grand Camp	2005	8160	6610	9+1	660	privé
les Amandiers	2005	10128	7761	21	370	privé
Deron	2007	878	878	1	878	privé
le Clos du Château	2010	2978	2652	6	442	privé
TOTAL		**78462**	**59141**	**109**	**603**	

Dépôts des permis de construire pour les maisons individuelles (source : Mairie de Margon : 2001-2010)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
nombre de PC	9	5	4	2	11	3	2	4	2	3	1	2
nombre de maisons	9	5	4	2	11	3	2	4	5	4	1	2
superficie parcelles urba.	11105	5956	4876	2266	37046	1716	2073	3252	2971	2684	492	1733
moyenne superficie parcelle	1234	1191	1219	1133	3367	572	1036	813	594	671	492	866

NB : En 2004, deux parcelles sont d'une grande superficie, ceci explique que la moyenne cette année-là soit particulièrement élevée.

De 2001 à 2010, les procédures de lotissement ont permis de créer 109 lots alors que les parcelles urbanisées hors lotissement pour la même période sont au nombre de 41 ; cela représente uniquement 27% de la totalité des parcelles urbanisées. La superficie moyenne des parcelles urbanisées dans le cadre de lotissement est de 603m² alors qu'hors lotissement elle est de 1109 m².
Au regard d'une analyse par année de ces données, en lotissement, la superficie moyenne en 2001 était de 664m² pour 1191 m² hors lotissement. En 2005, la superficie moyenne en lotissement est de 532 m² pour 572 m² hors lotissement, et en 2010, de 442 m² pour 492 m². L'écart notable il y a 10 ans se trouve insignifiant dès 2005.

Il résulte de cette forte croissance, des constructions ou opérations dispersées autour de la structure urbaine existante et reliées à celle-ci par les voies départementales ou les anciens chemins ruraux aujourd'hui urbanisés. La superficie des parcelles urbanisées s'est nettement réduite et le nombre de constructions s'est amoindri. L'urbanisation du village s'est ralentie ces dernières années après avoir connu un fort développement en 2005.

4- la situation géographique

Le village de Margon s'est implanté aux abords de la rivière du Rozeilhan qui le traverse. Cette rivière marque son territoire, notamment par la végétation qui l'accompagne et souligne sa présence. Le cadastre ancien, datant de 1834, laisse apparaître le réseau de recs qui caractérise la commune ainsi que les voies de communication et chemins principaux. L'urbanisation se limite au château et à sa circulade adossée rive gauche du Rozeilhan.

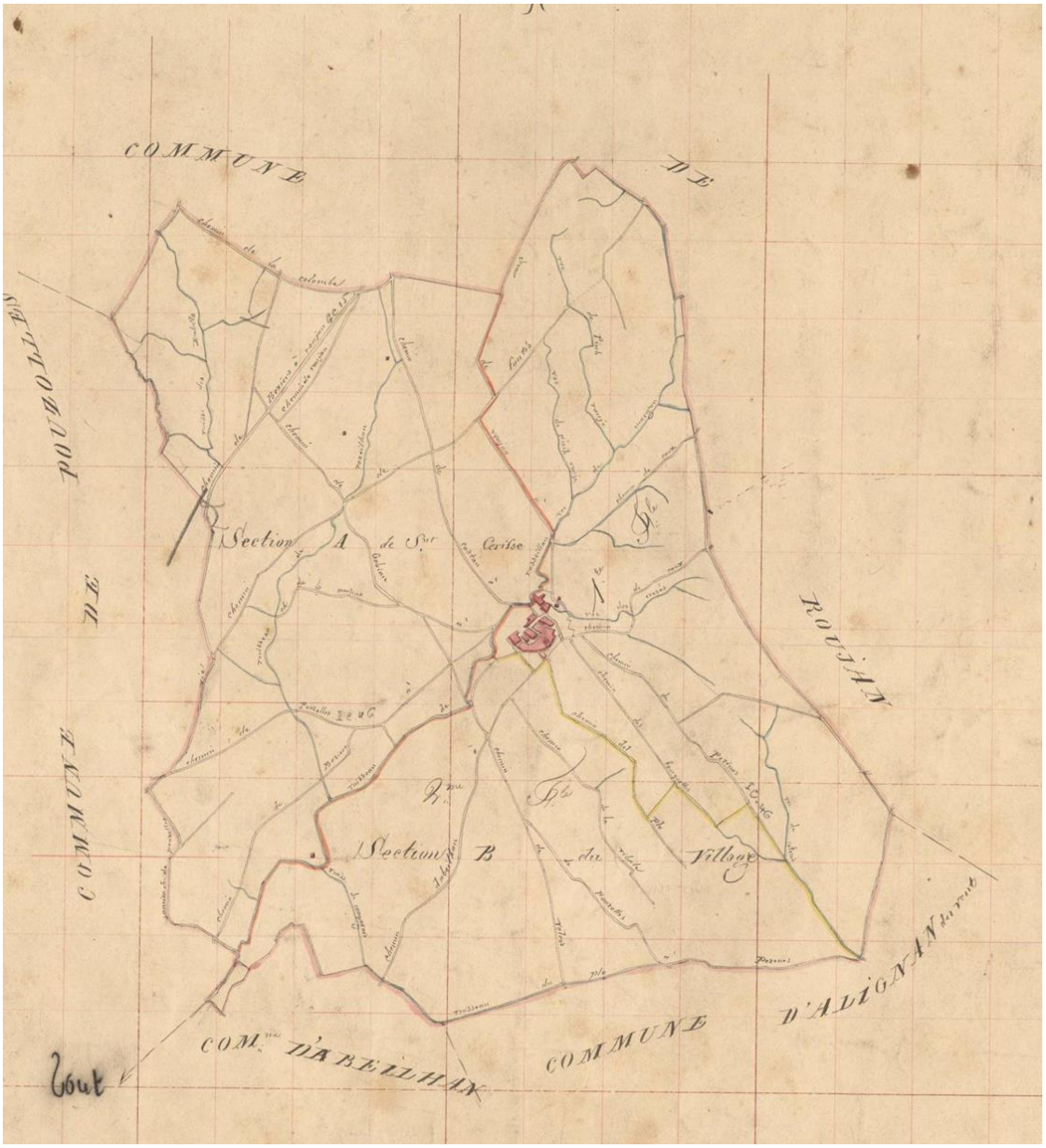

Cadastre de 1834
Source : Archives départementales de l'Hérault

N

Le village de Margon est desservi par trois axes routiers principaux menant aux villages environnants (Roujan, Pouzolles et Alignan du Vent). La route départementale n°15 menant à Béziers est l'axe majeur reliant le village à cette dernière. La limite communale à l'Est avec la commune de Roujan suit le relief du massif des Costes, limite naturelle. Au Sud, la limite communale avec la commune d'Alignan du Vent longe le ruisseau de Campagne.

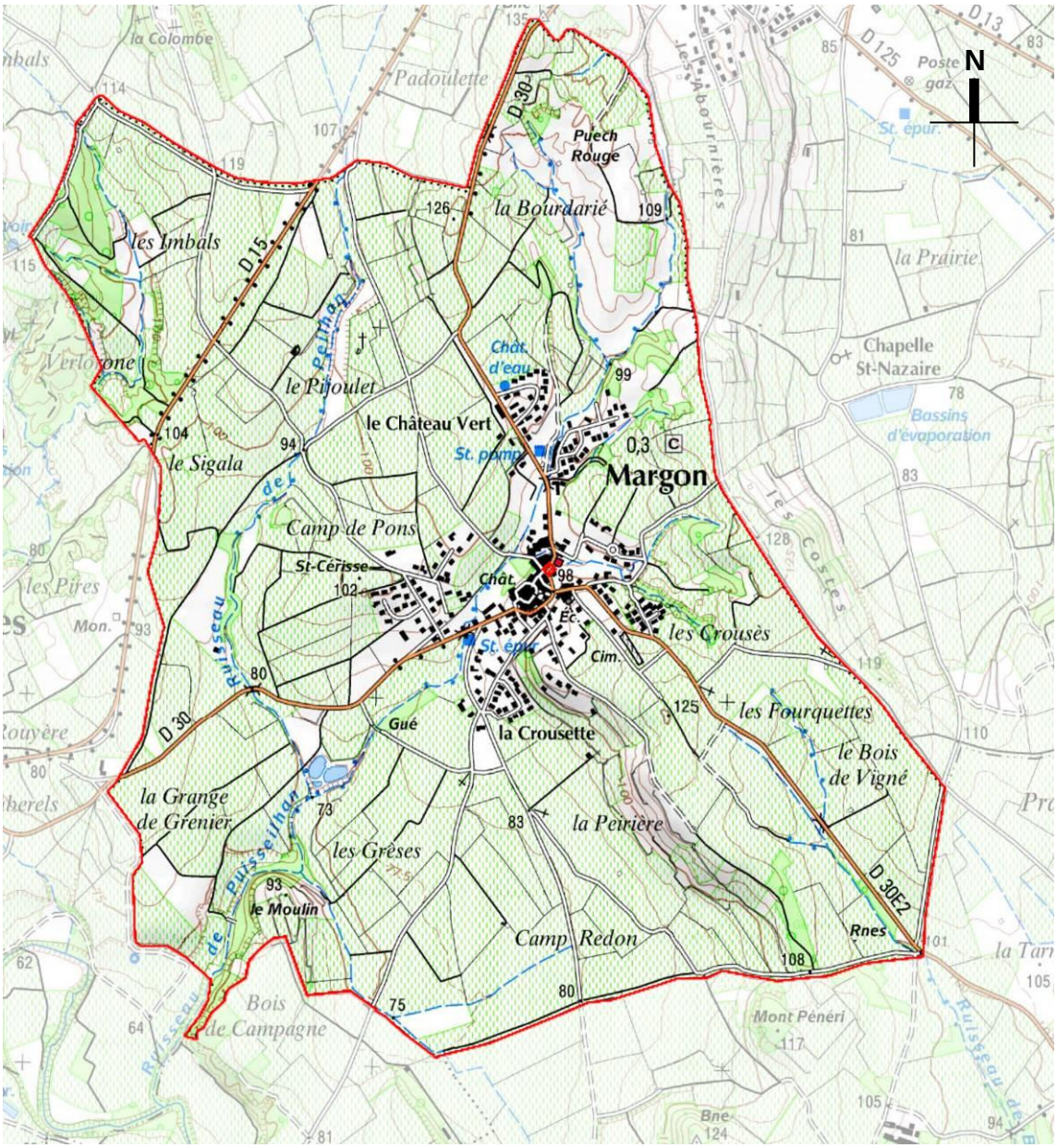

Carte IGN
Source : Géoportail

5- le bâti

Le bâti d'aujourd'hui

Le bâti de Margon se caractérise par la présence des ruisseaux et recs qui traversent le village. Le Rozeilhan contourne le centre ancien alors que le Rec des Crouzes était bien intégré à la structure urbaine et canalisé. Le noyau très dense formé par les circulades est dominé par les tours du château et de l'église. Les maisons accolées bordent l'espace public.
Dans le centre ancien, les lignes d'égout de couvertures, les chenaux soulignent la déclivité du terrain, donnent du relief au paysage urbain. Les conditions climatiques difficiles s'en trouvent améliorées, offrant des zones d'ombre en période chaude, et coupant les vents frais en hiver.

Les extensions du village au-delà du centre ancien sont marquées par l'implantation de maisons au centre des parcelles, libérant ainsi un jardin périphérique. Les clôtures deviennent alors le premier plan, les façades étant en retrait. La nature des clôtures traduit souvent une volonté d'intimisation des espaces extérieurs de vie.

Plan du bâti

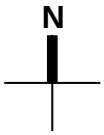

Le parcellaire – la lumière

Comment les habitations sont-elles orientées ? Comment peuvent-elles être éclairées naturellement ?

Ces questions sont récurrentes dans la revitalisation des centres anciens. En effet, on constate de plus en plus de demandes pour des agrandissements de baies, pour des percements et créations de terrasses. Les parties hautes des bâtisses, autrefois affectées en grenier, font l'objet de transformations pour faire partie de l'habitation, avec de nouvelles chambres, ou de vastes pièces de séjour sous combles créées.

Ce plan de localisation des parcelles suivant leur orientation permet de s'interroger sur les opportunités éventuelles de regroupement de parcelles, dans le cas de petites parcelles, éclairées sur une seule face. Il permet aussi de réfléchir aux cœurs d'îlots, aux possibilités d'aménagement d'espaces ouverts, invisibles depuis l'espace public extérieur.
Les parcelles à une seule exposition sont concentrées dans la partie la plus dense du village. Elles correspondent dans de nombreux cas à de petites parcelles, dans des îlots assez larges. Des parcelles ont déjà fait l'objet de regroupements, d'après la comparaison du cadastre actuel au cadastre de 1834. Ceci a permis dans certains cas d'obtenir de meilleures expositions.
Les parcelles les mieux exposées se situent dans les zones d'extension et sont souvent de grandes dimensions.

Une réflexion globale sur le centre ancien autour du château est nécessaire.

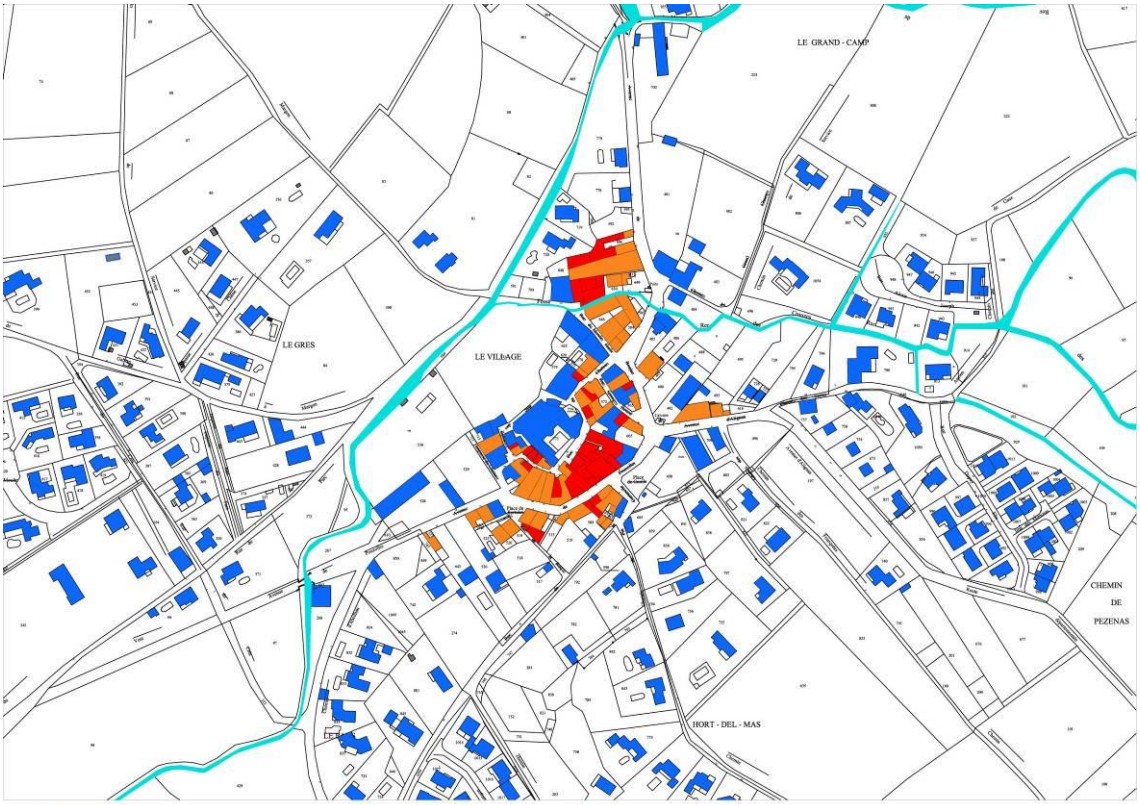

Parcelle à une exposition

Parcelle à deux expositions

Parcelle à trois expositions ou plus

N

Plan représentant les parcelles suivant leur exposition

5-

Le parcellaire – l'orientation

L'analyse du parcellaire sous sa forme actuelle met en exergue les points suivants :

- Une trame rayonnante autour du château.
- Un maillage serré dans cette partie ancienne.
- L'organisation autour des voies en impasse des parcelles des lotissements, leur découpage en lots d'échelle similaire.
- De grandes parcelles correspondant aux cultures agricoles et aux espaces boisés.

Le maillage est structuré par l'hydrographie et la topographie du territoire de la commune mais aussi par les voies de communication. L'échelle des parcelles permet de lire l'organisation urbaine mais aussi l'évolution du découpage parcellaire en fonction des changements d'occupation des sols et des formes d'habitat.

Plan parcellaire

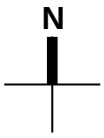

La densité du bâti / niveaux

Le centre ancien de la commune de Margon est principalement composé d'immeubles d'habitations à deux niveaux sur rez-de-chaussée formant la circulade. Quelques immeubles sont constitués de 3 niveaux sur rez-de-chaussée, rue du château. La densité est beaucoup plus forte en centre ancien, aux abords du château mais aussi le long de l'avenue de Roujan.
L'extension urbaine ne dépasse guère le R+1. Les maisons y sont souvent conçues de plain-pied.
La commune a missionné le géomètre expert Trinquier - Guillaume en juin 2005 afin de déterminer l'altitude de la partie basse des mâchicoulis. Ces derniers ont été relevés à une cote de 115,09 mètres NGF. Afin de préserver les vues vers le château et les panoramas dans le grand paysage, porteurs de l'identité du village, cette cote sert de repère en termes de hauteur absolue à ne pas dépasser.

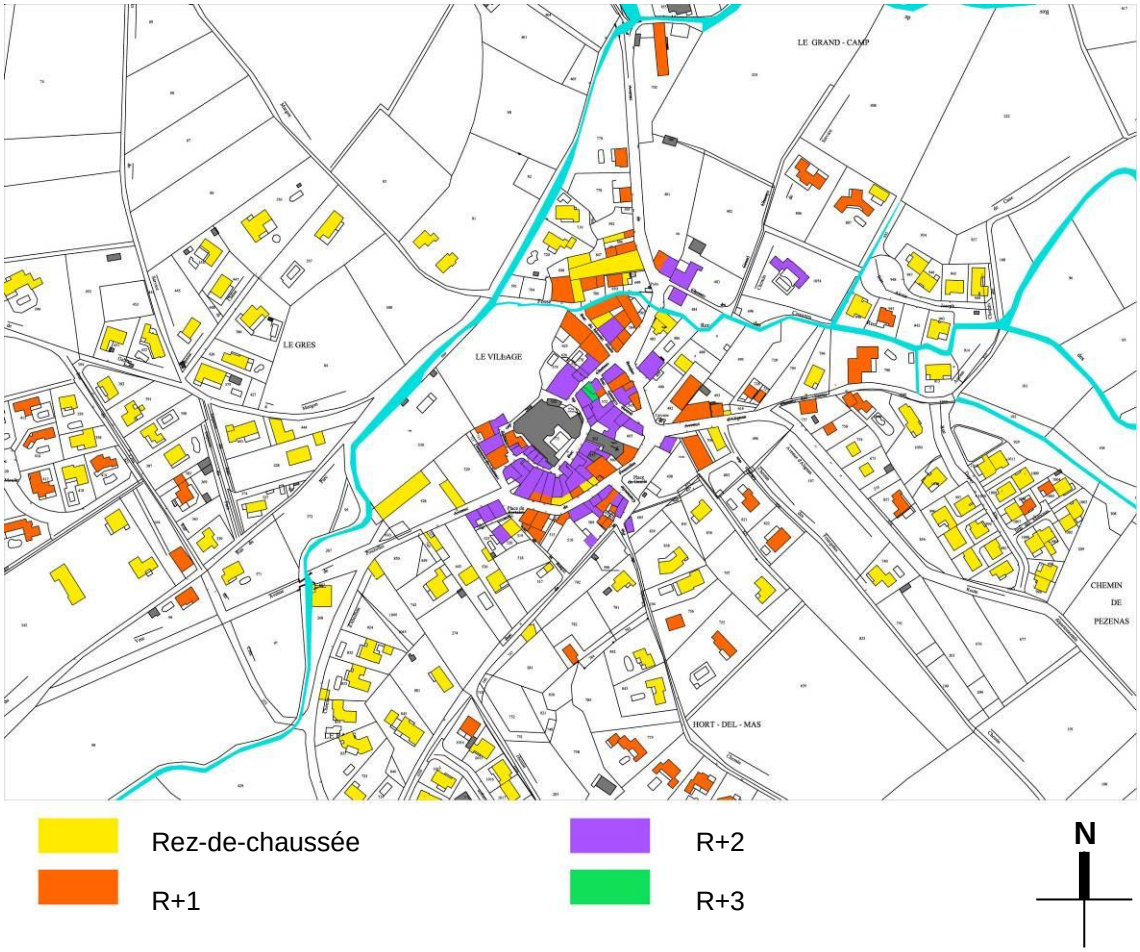

Plan des hauteurs de bâti

Les usages et les fonctions

Le centre ancien médiéval est essentiellement composé d'habitations. Les remises, entrepôts agricoles et vigneronnes étaient surtout implantés le long des grandes voies de communications, avenue de Pouzolles et avenue de Roujan. La rue du Moulin à Huile qui se prolonge par le chemin de Cassan à Margon était également occupée par ce type d'activités, aux abords du Rec des Crouzes et du Rozeilhan.
L'implantation des bâtiments publics, mairie, salle des fêtes, et du commerce (épicerie) s'est faite le long des grandes voies.

6- les paysages

Les unités paysagères principales

L'unité paysagère de collines est caractéristique du territoire de Margon.
On peut distinguer trois unités paysagères naturelles et deux unités paysagères urbaines sur la commune.

Les principales entités paysagères naturelles :
L'activité viticole représente l'entité paysagère principale, caractéristique et identitaire de la commune de Margon. Trois autres sont identifiables sur le territoire :

- Les collines : elles constituent une ligne de crête qui borde le village au Nord et à l'Est. Cette zone de relief est composée de vignes et de friches de garrigue.
- La plaine : située au sud-ouest, elle est essentiellement occupée de vigne.
- Les ruisseaux bordés de végétation constituée de chênes, graminées, etc.

Les collines. Au loin, le bois de Sainte Marthe, à droite, la Roque

La plaine. Les Greses

Les ruisseaux. Le Peilhan et sa végétation, de chênes, de peupliers, de tamaris, etc.

Les entités paysagères urbaines :

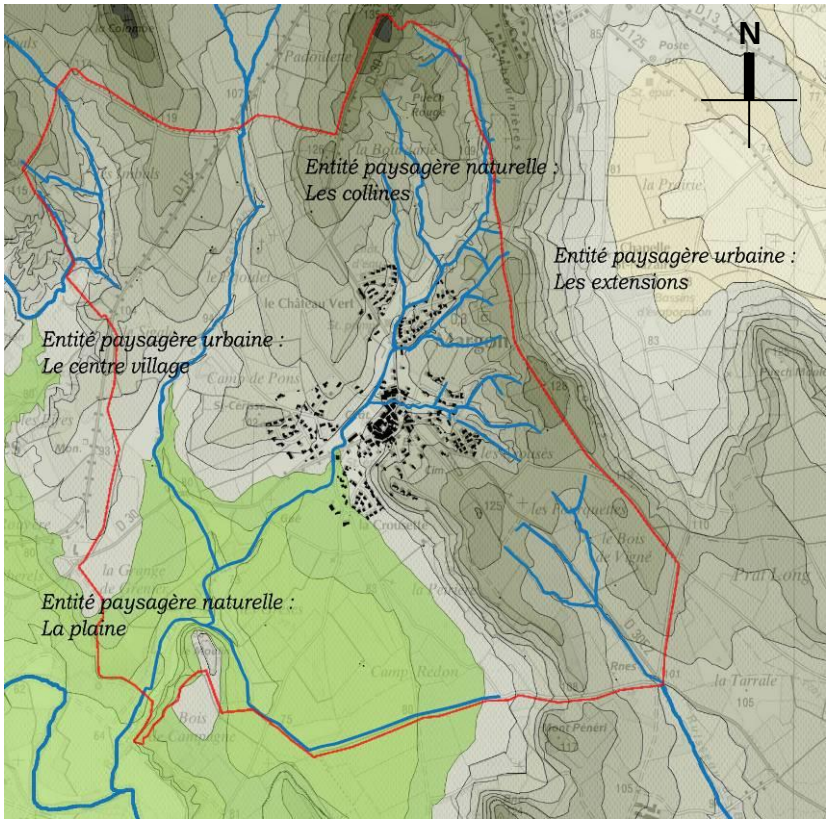

Carte des entités paysagères principales de Margon

Le centre ancien constitue une première entité paysagère urbaine. Le bâti dense et regroupé autour du château possède ses propres logiques morphologiques et typologiques.

La deuxième entité paysagère urbaine est formée par les extensions urbaines caractérisées par de l'habitat diffus. Les reliefs des collines et les réseaux de ruisseaux ont, en partie, conditionné l'implantation des lotissements en un étalement morcelé, au gré des opportunités foncières.

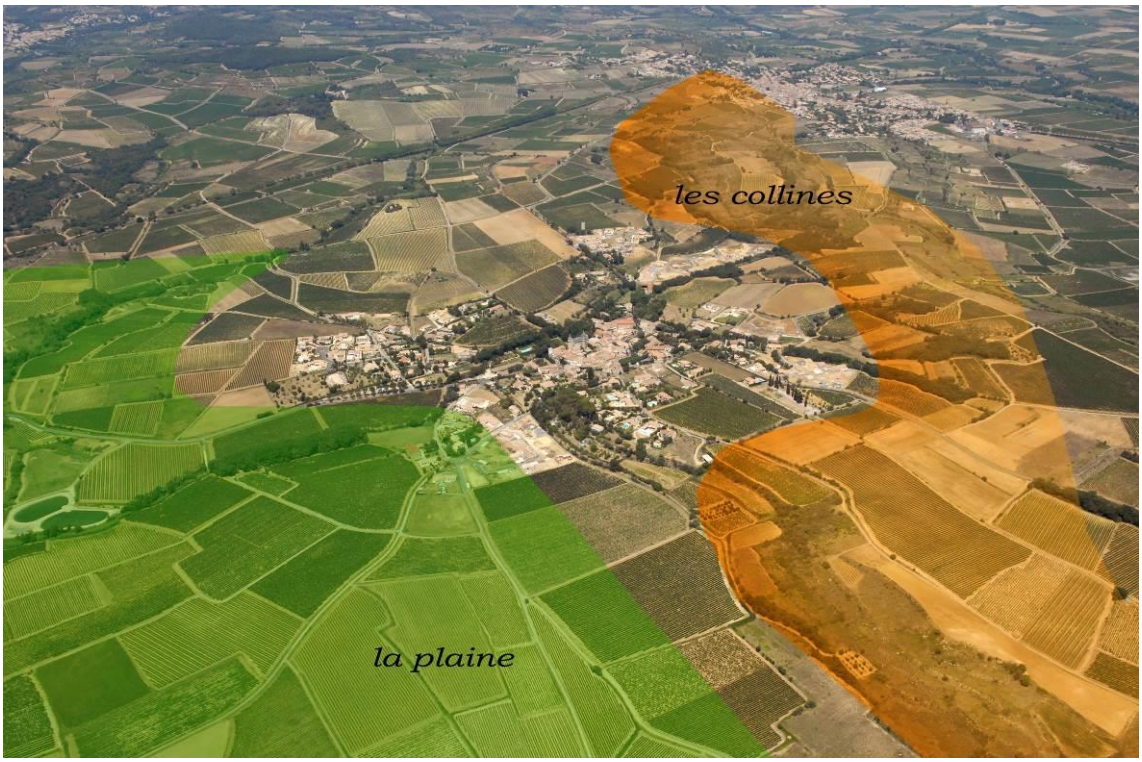

Vue aérienne – Source : Margon « Vu du ciel » Photographie aérienne Marcel CHEVRET (27700 HEUQUEVILLE)

Les principaux points de vue

Un nombre important de belvédères sur le grand paysage et sur le village de Margon.

Les collines sont autant de belvédères sur le grand paysage et sur le centre du village. Depuis le Puech Rouge, depuis la Peirière et depuis les Costes, une vue panoramique du village permet de l'appréhender dans sa globalité.

Des vues importantes sur le village depuis les axes routiers.

La RD n°30 représente l'axe routier principal qui dessert le village. Il offre des vues importantes sur les entrées principales du village.

1. Vue depuis la RD30, en venant de Roujan

2. Vue depuis la RD30, en venant de Pouzolles

3. A l'entrée de Margon, avenue de Roujan

4. Avenue de Roujan

5. Vue depuis la RD30^{E2}, à l'Est de la commune. Au loin, le Puech Fario

6. A l'entrée de Margon, RD30^{E2}

7. A l'entrée de Margon, RD30 en venant de Pouzolles

Des points de vue remarquables depuis les chemins de traverse.

8. Vue depuis le Pijoulet

9. Vue depuis le chemin de Caux à Margon, lieu-dit Lou Merigou

Autres points de vue.

10. Vue depuis la Condamine

11. Vue depuis l'Ancien chemin de Pouzolles

12. Vue depuis les Costes

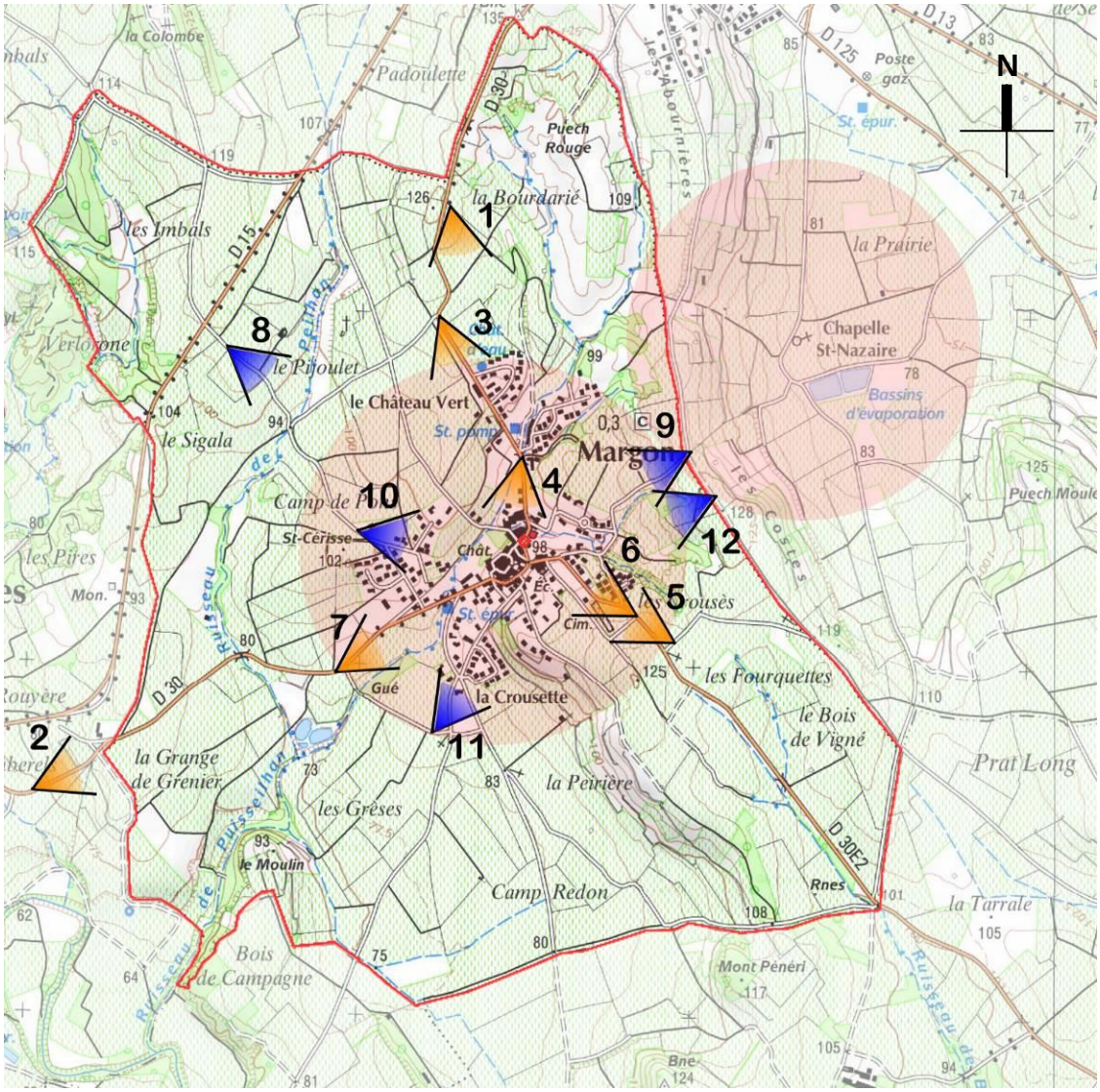

Représentation des cônes de vision et des périmètres de protection des Monuments Historiques
En orange : principaux points de vue
En bleu : autres points de vue
Carte IGN - Source : Géoportail

Le territoire de la commune est concerné principalement par le périmètre de protection du domaine de Margon, inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques. Le rayon de 500 mètres ayant pour centre le château touche la totalité des zones bâties du village. La topographie marquée par un relief collinaire offre des vues lointaines panoramiques de qualité, la préservation du paysage est donc une priorité pour la commune. A ce titre, l'altitude de la partie basse des mâchicoulis du château a été relevée afin de

servir de repère pour la cote NGF non altus stolendi. Cette mesure permet de contrôler l'impact des constructions sur le grand paysage et de préserver les vues vers le château.

L'étude des cônes de visibilité montre une forte présence de la végétation, véritable atout paysager formant partie de l'identité du territoire communal. Les principaux axes routiers permettent d'appréhender le territoire et de percevoir le château au loin par la présence de ses tours. Les chemins ou autres accès secondaires offrent parfois un panorama de qualité, les constructions se fondant au cœur de la végétation. Toutefois, en venant d'Alignan du Vent, l'entrée de ville laisse apparaître au premier plan les abords d'un lotissement très présent dans le paysage.

Le périmètre de protection de la chapelle Saint-Nazaire située à Roujan, classée en totalité, ne s'applique qu'aux terres situées à l'extrémité Est de la commune.

En Annexe, la carte de localisation des périmètres de protection et l'arrêté.

Les points sensibles et les effets de coupures

L'urbanisation sur les collines et les hauteurs du village :
On peut constater les conséquences de constructions individuelles étalées sur les points hauts du village, par exemple à la Confrairie ou aux Amandiers. Ces exemples d'urbanisation en mitage à l'extérieur du bourg sur les reliefs ont un impact visuel important dans un large périmètre et peuvent nuire à l'unité paysagère naturelle.

Les ruisseaux et les recs :
Ils forment un élément naturel fort de la commune de Margon, participant à son identité et à sa valeur paysagère. Les principaux ruisseaux sont nettoyés chaque année. Les chênaies sont parfois mises à profit pour la création d'espaces publics, tels que l'aire de repos ou le parcours de santé. Les franchissements des ruisseaux se font par des ponts au niveau de l'avenue de Pouzolles et de l'avenue de Roujan. Au niveau de l'ancien chemin de Cassan à Margon, l'accès au village se fait par un gué permettant au Rozeilhan de s'écouler. De même, aux abords du parcours de santé, l'ancien chemin de Pouzolles à Pézenas forme un gué au droit du lit du Rozeilhan.

Pont à la confluence des ruisseaux
Avenue de Roujan

Gué – lit du Rozeilhan
Ancien chemin de Pouzolles à Pézénas

Le réseau de Recs engendre des masses végétales souvent denses, véritables écrins de verdure enserrant les zones d'habitat. Malgré l'effet de masque visuel, la présence de végétal est surtout un atout paysager non négligeable. Le morcellement de l'urbanisation se fond dans la végétation.

7- le patrimoine

Les édifices et ouvrages remarquables

Certains édifices du village, immeubles en bon état et ruinés, présentent un intérêt architectural et/ou historique :

- Bâti remarquable par la mise en œuvre de matériaux (pierre, enduits …), par les proportions et la composition architecturale, par l'homogénéité de l'ensemble.
- Bâti remarquable pour l'importance historique, la fonction dans le paysage urbain : vestiges de l'enceinte, ancienne entrée, etc.

Ces immeubles peuvent avoir été restaurés ou non, certaines médications peuvent avoir été apportées dans le temps et ne remettent pas en cause fondamentalement les caractéristiques. Sont également répertoriés des éléments plus ponctuels qu'il convient de souligner car ils sont les témoins d'un savoir-faire, d'une histoire locale (croix de chemin, fontaine, calvaire, etc.).

En voici quelques exemples :

La fontaine

Un immeuble d'habitation à l'architecture des années 30

Le mur de clôture d'un domaine, avenue de Roujan

Une croix de chemin, lieu-dit les Fourquettes

La cave, avenue de Pouzolles

Le calvaire, au croisement de l'avenue de Pouzolles, d'Alignan et de Roujan

La typologie architecturale : TYPE A : la maison rurale simple

Il s'agit d'un habitat modeste, de petites dimensions, implanté sur des parcelles étroites.

Caractéristiques architecturales et urbaines :

- implantation du bâti sur la parcelle :

Il respecte l'alignement sur la rue. Les parcelles généralement de forme régulière, rectangulaire ou carrée, sont de petite taille. La profondeur est plus importante que la largeur sur rue dans la plupart des cas. Le bâti occupe l'ensemble de la parcelle, ce qui ne permet pas d'y attribuer un jardin ou une cour. Une seule exposition laisse entrer la lumière, sauf pour les parcelles en angle. Ce type d'habitat s'est développé dans la plus vieille partie du cœur de ville.

Exemples de dimensions de parcelles : 5x6 m, 5x8 m, 4x8 m, etc.

- la façade :

Elle est généralement bâtie sur 3 niveaux et assez étroite. L'architecture est sobre, sans décor.

- les ouvertures :

En règles générales, elles sont peu nombreuses, à raison d'une par niveau. La pièce la plus agréable est au 1er étage, avec une grande baie. Au dernier niveau, une petite baie, correspondant aux combles. Au rez-de-chaussée, une porte simple. Les percements sont plus hauts que larges. Les baies ne sont pas forcément axées.

- l'aspect :

L'enduit au mortier de chaux est réalisé sur un appareillage en moellons irréguliers qui est dissimulé. Les chaînes d'angles, encadrements de baies, de portes sont en pierres de taille. L'application de badigeon peut aussi apporter une richesse, avec des éléments soulignés par des filets, des bordures.

- la toiture :

Elle est réalisée en tuiles canal, à un ou deux versants. A l'égout, une génoise en tuiles, à un ou deux rangs, est présente. Le faîtage est parallèle à la rue.

- les particularités :

Ce modèle correspond au cœur du village. Les façades ont souvent été remaniées pour l'ajout de fenêtres, d'un balcon, la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre pour un plus grand apport de lumière naturelle. Les enduits lorsqu'ils sont refaits ne sont pas toujours réalisés avec du mortier de chaux.

20 rue du château

22 rue du château

25 rue du château

La typologie architecturale : TYPE B : la maison vigneronne

Sont associées une cave à usage agricole et une habitation.

Caractéristiques architecturales et urbaines :

- implantation du bâti sur la parcelle :

Le bâti est en alignement sur la rue. Les parcelles de forme régulière, rectangulaire ou carrée, sont de grande taille. Le bâti n'occupe pas forcement l'ensemble de la parcelle, on peut trouver parfois une cour à l'arrière. Plusieurs expositions laissent entrer la lumière. Ce type d'habitat s'est développé le long des voies de communication, hors des ruelles étroites du cœur de ville.

Exemple de dimensions de parcelles : 9x12 m

- la façade :

La façade a une dominante rectangulaire verticale et comporte généralement 2 niveaux sur rez-de-chaussée. Le niveau bas est occupé par la cave, et par l'accès permettant de monter au logement. On peut trouver une ou deux travées de baies à l'étage.

- les ouvertures :

Il existe souvent un décalage entre le rythme des percements du rez-de-chaussée et des étages. La présence de deux portes au niveau bas crée un déséquilibre, sur des élévations qui ne sont pas très grandes. La porte d'accès à la cave a un fort impact dans la composition de la façade. Les baies des étages sont alignées, celles des derniers niveaux sont de dimensions plus réduites. Des balcons peuvent avoir été ajoutés.

- l'aspect :

L'enduit au mortier de chaux est réalisé sur un appareillage en moellons irréguliers qui est dissimulé. Les chaînes d'angles, les encadrements de baies, de portes sont en pierres de taille. L'application de badigeon peut aussi apporter une richesse, avec des éléments soulignés par des filets, des bordures.

- la toiture :

Elle est en tuiles canal, à un ou deux versants. A l'égout, une génoise en tuiles à un ou plusieurs rangs est présente. Le faîtage est parallèle à la rue.

- les particularités:

Ce modèle correspond à une catégorie sociale de petits propriétaires viticoles, qui vivaient dans le village, et exploitaient des terres à proximité. Les façades parfois remaniées font apparaître des ouvertures agrandies au dernier niveau. Les enduits lorsqu'ils sont refaits ne sont pas toujours réalisés avec du mortier de chaux.

11 Avenue de Pouzolles

Avenue de Pouzolles
4 Place du Portalet

Avenue de Pouzolles
16 rue de la Cantarelle

La typologie architecturale : TYPE C : la grande maison d'habitation

Appartiennent à ce type les immeubles de grandes dimensions, à plusieurs travées et niveaux.

Caractéristiques architecturales et urbaines :

- l'implantation du bâti sur la parcelle :

Le bâti est en alignement sur la rue, et, au XIXème, il s'implante parfois en retrait. Les parcelles de forme plutôt régulière, rectangulaire ou carrée, sont de grande taille. Le bâti n'occupe pas forcement l'ensemble de la parcelle, on peut trouver un jardin sur la rue, ou à l'arrière. Plusieurs expositions laissent entrer la lumière. On trouvera ce type d'occupation du parcellaire à proximité de la partie la plus ancienne du village.

Exemples de dimensions de parcelles : 17x17 m, 14x15 m

- la façade :

La façade a une dominante rectangulaire et comporte généralement 2 niveaux sur rez-de-chaussée. Tous les niveaux sont occupés par des logements, et, parfois le rez-de-chaussée est occupé par une remise.

- les ouvertures :

Les percements sont plus hauts que larges, les baies étant régulièrement espacées. Les baies du dernier niveau sont plus réduites. Les balcons permettent de créer de multiples variantes. La porte d'entrée joue souvent un rôle important dans la composition.

- l'aspect :

L'enduit au mortier de chaux est réalisé sur un appareillage en moellons irréguliers qui est dissimulé. Les chaînes d'angles, les encadrements de baies, de portes sont en pierres de taille. L'ornementation sculptée se fait sur les balcons, sur les clés, sur les bandeaux d'étage. L'application de badigeon peut aussi apporter une richesse, avec des éléments soulignés par des filets, des bordures.

- la toiture :

Elle est en tuiles canal, à deux ou plusieurs versants. A l'égout, une génoise en tuiles à plusieurs rangs est présente. Le fartage est parallèle à la rue.

- les particularités :

Ce modèle s'est renouvelé constamment, avec au XIXème, une très forte utilisation. Il convient lors de travaux de façades, d'être vigilant lors des ravalements pour retrouver les différentes couches d'enduit.

4 Rue des Banastes

2 Rue Georges Benoît

La typologie architecturale : TYPE D : la remise

Sont concernés les immeubles à usage agricole, sur un ou deux niveaux.

Caractéristiques architecturales et urbaines :

- l'implantation du bâti sur la parcelle :

Le bâti est en alignement sur la rue. Les parcelles sont de forme rectangulaire, de grande taille. Le bâti occupe souvent l'ensemble de la parcelle. L'élévation sur la rue est très souvent plus réduite que la profondeur de l'édifice.

Exemples de dimensions de parcelles : 8x16 m, 9x26 m, etc.

- la façade :

La composition est souvent axée, avec une symétrie, à dominante rectangulaire. La façade sur rue correspond souvent au pignon. Elle comporte généralement 2 niveaux. Le rez-de-chaussée est souvent constitué d'une cave viticole ou utilisé pour le stockage du matériel. Il s'agit parfois d'anciennes écuries. Le niveau supérieur, quant à lui, servait de pailler, ou pour le petit matériel agricole.

- les ouvertures :

La porte d'accès, porte charretière, constitue le percement principal du niveau rez-de-chaussée, souvent axé. Piédroits et linteaux sont en pierre de taille. Le linteau peut prendre une forme cintrée, en arc surbaissé, ou en anse de panier. Parfois, il est constitué d'une simple poutrelle métallique placée horizontalement. Au niveau haut, une baie permet de rentrer ou sortir le fourrage directement depuis la rue. Elle est souvent assez large, équipée d'une poulie.

- l'aspect :

L'enduit au mortier de chaux est réalisé sur un appareillage en moellons irréguliers qui est dissimulé. Parfois, il est réalisé à pierres vues. Les chaînes d'angles, les encadrements de baies, de portes sont en pierres de taille. En général, aucune ornementation particulière n'est présente.

- la toiture :

Constituée en tuiles canal, elle est souvent à plusieurs versants et de vastes dimensions. Le faîtage peut être perpendiculaire ou parallèle à la rue. A l'égout, une génoise en tuiles, à un ou deux rangs, peut être présente.

- les particularités :

Ce modèle a été très utilisé à la fin du XIXème et au début du XXème siècle.

5 Rue du Moulin Huile

Rue du Moulin Huile

Avenue de Roujan

Rue du Moulin Huile

8 Avenue de Pouzolles

Les terrasses

Dans le cœur historique du village, des terrasses sont perceptibles depuis l'espace public essentiellement depuis l'avenue de Pouzolles. Disposées plein Sud, elles sont situées aux étages.

Rue du Moulin Huile

12 Avenue de Pouzolles

Rue Georges Benoît

Avenue de Pouzolles

Le présent chapitre présente un inventaire des éléments d'architecture caractérisant la façade principale et la toiture du bâti, quel que soit la typologie. Ces éléments constituent une base de données non exhaustive de référence pour toute intervention contemporaine : restauration, construction neuve. L'inventaire répertorie les derniers éléments encore existants qui ont subi peu de transformations ou d'altérations.

Les éléments d'architectures illustrent :

- Les portes,
- Les baies d'étages,
- Les génoises, descentes d'eau, chéneaux,
- Les parements de façades,
- Les escaliers.

Le vocabulaire architectural : les portes

Dans la partie la plus ancienne du village, autour du château, on peut encore trouver quelques percements anciens. Elles sont généralement avec un linteau clavé plein cintre. Un chanfrein peut ornementer l'ensemble. Au XVII° siècle, les pierres forment des bossages. La plupart des portes d'accès datent du XIX° siècle, les linteaux sont généralement droits. A cette époque, les piédroits forment souvent un ressaut par rapport au nu de la façade, avec un décor plus ou moins relevé, suivant l'importance de l'édifice et des moyens financiers du constructeur.

Les formes d'encadrements de portes varient en fonction de la destination de l'immeuble, du statut et des moyens de son occupant. La pierre de taille est utilisée pour l'encadrement des maisons les plus nobles. Les encadrements des maisons de caractère plus simple ou des portes de petites dimensions sont en bâti maçonné.

Les portes des maisons rurales simples sont à lames de bois verticales, ou horizontales, sans mouluration particulière. Il en reste très peu d'exemplaires. Les portes des demeures, des édifices publics sont à panneaux moulurés, ornementées de ferronneries, à deux vantaux.
Les portes des remises sont de grandes dimensions, la porte piétonne étant insérée dans un vantail. Les menuiseries sont peintes de diverses couleurs : en gris souris, en rouge grenat, en brun, etc.

Les portes charretières témoignent du développement de la viticulture au cours du XIX° siècle. Elles mettent en œuvre par leur gabarit des linteaux de pierres assemblées suivant des tracés variés (arc plein cintre, anse de panier...). Le décor se limite souvent à la clef. Traditionnellement les percements de portes ont une forme rectangulaire dont la hauteur est supérieure à la largeur. Les menuiseries sont posées en embrasure, dans l'épaisseur du mur. Les encadrements de portes sont en pierre. Les seuils, eux sont en pierre ou en métal.

12 Rue du Château

4 Rue des Banastes

4 Rue des Banastes

Rue Georges Benoît

Rue Georges Benoît

Rue Georges Benoît

15 Rue du Château

23 Rue du Château

2 Rue Georges Benoît

Le vocabulaire architectural : les baies d'étage

Les fenêtres sont toujours de proportion verticale, la hauteur étant nettement supérieure à la largeur ; à l'exception du dernier niveau pour lequel ces dimensions sont plus proches. Les baies les plus grandes sont au premier étage. Sur un même niveau les dimensions des baies sont souvent constantes. La forme du linteau varie suivant la situation dans la façade, l'époque, la technique de construction et la largeur de la baie.

La menuiserie en bois est placée en retrait du parement de façade, le plus souvent au nu du parement intérieur. Les contrevents extérieurs remontent à la fin du XIX° siècle, voir XX° siècle. Ils étaient autrefois à l'intérieur. Les volets battants sont réalisés en planches de bois, soit à simple lame, soit à double lame, formant panneaux quand le contrevent est rabattu. Ils sont renforcés par des pentures en ferronnerie, avec des clous forgés. Les contrevents sont rabattables en façade, ou repliables en tableau. Ils reposent à l'extérieur sur des gonds. Des moustiquaires extérieures sont parfois ajoutées en été.

Les châssis ouvrants sont ouvrants à la française, à un ou deux vantaux, avec ou sans imposte fixe. Ils sont décomposés en compartiments vitrés, toujours verticaux, le nombre variant suivant la dimension de la baie.

Les balcons sont étroits, légèrement en porte-à faux sur la façade, Les dalles sont portées par des corbeaux de soutien en pierre. Les garde-corps sont métalliques, constitués d'éléments en fer forgé travaillés en fonte du commerce, suivant des modèles répétitifs.

12 Rue du Château
Ordonnancement de la façade

4 Rue des Banastes

2 Rue Georges Benoît

Rue Georges Benoît

2 Rue Georges Benoît

4 Rue du Château

Le vocabulaire architectural : les débords de couverture

Les pluies violentes, bien que rares, sont parfois accompagnées de vent et il est nécessaire d'éloigner l'eau des murs de façade. La tuile canal, utilisée en couverture, est aussi employée pour constituer un débord en partie haute, appelé génois. Le nombre de rangs et la combinaison retenue donnent une idée de la richesse, du rang social du propriétaire et de l'habileté du maçon. En intégrant dans les rangs de tuiles des pare-feuilles, suivant leur disposition, la corniche participe fortement à l'ornementation de la façade. A la fin du XIX° siècle, la génoise est remplacée dans les centres, par des corniches en pierre, aux profils divers.

La mise en place des gouttières pendantes est arrivée au XIX° siècle, perturbant la perception des génoises et des corniches. Le relief recherché par la superposition des matériaux utilisés a perdu de sa puissance. Dans nos régions, les gouttières pendantes étaient à l'origine en terre cuite vernissée, avec des descentes dans le même matériau.

On trouve à Margon plusieurs types de débord de toiture :

- génoise à un, deux, voire trois rangs,
- génoise avec alternance pare feuille,
- des corniches,
- anciennes descentes et gouttières pendantes en terre cuite vernissées.

12 Rue du Château
Génoise à 3 rangs

12 Rue du Château
Gouttière en terre cuite vernissée + barbacane

4 Rue des Banastes
Génoise avec parfeuille

3 Rue Georges Benoît
Génoise avec parfeuille

10 Rue Georges Benoît
Parfeuille et corniche

35 Rue du Château
Génoise à 3 rangs

Le vocabulaire architectural : les parements de façade

Les maçonneries traditionnelles sont réalisées en maçonnerie de moellons, hourdées au mortier de chaux hydraulique naturelle blanche qui était éteinte et fabriquée par l'artisan. Les matériaux étaient prélevés à proximité du village, conférant aux édifices une identité propre, une intégration dans le site.

Ces maçonneries sont enduites en totalité, soit à pierre vue, certaines pierres restant visibles, soit entièrement recouvertes. Les enduits sont traditionnellement constitués d'un mélange de sable d'origine locale, peu tamisé, avec une granulométrie variable, et de chaux. De la terre pouvait être rajoutée, pour une plus grande coloration. Ils étaient appliqués en trois couches. La dernière couche présente une surface dressée, fouettée dans bien des cas, légèrement rugueuse. On utilisait des branches de genêt, de buis, de cyprès, etc.

Certaines façades recevaient un badigeon donnant une impression colorée plus forte. Celui-ci pouvait recouvrir tout ou partie de façade (les bords et l'entourage des baies étaient soulignés de préférence). Il ne peut y avoir de règle sur l'utilisation du badigeon, qui avait un rôle de protection de l'enduit, mais rôle limité à 5 ans maximum. Les badigeons ont souvent été utilisés dans les villes à partir du XVIII° siècle mais il faudra attendre la fin du XIX° siècle et le début du XX° pour constater une forte utilisation dans les villages héraultais. La date d'exécution est parfois notée en haut de la façade sous la génoise.

Les bâtiments les plus nobles, ou bien édifices publics, étaient parfois construits en pierre de taille.

Le vocabulaire architectural : les escaliers

Les escaliers sont présents essentiellement dans le centre ancien de Margon. Dans plusieurs configurations, cet escalier permet à de petites parcelles de disposer en rez-de-chaussée d'une pièce qui serve de remise, de cave, annexe au logement. Certaines façades ont été remaniées pour rendre possible le stationnement d'une voiture à cet emplacement. Quelques escaliers ont une forme particulière, trapézoïdale, s'élargissant au fil de la montée des marches. Ceux-ci empiètent sur le domaine public et s'abordent frontalement ou latéralement pour atteindre la porte d'entrée du logement.

25 Rue du Château

37 Rue du Château

23 Rue du Château

9 Rue du Château

Rue des Banastes

26 Rue du Château

Les mazets

Le territoire naturel et agricole de la commune est ponctué de mazets, éléments remarquables du petit patrimoine rural de Margon. Ils sont répertoriés dans le tableau ci-après et repérés sur le plan de zonage par une étoile et un numéro attribué à chacun d'entre eux. Ce patrimoine bâti marquant le paysage communal est à préserver.

Panorama : Paudelettes et le Pijoulet

Le Pijoulet n°11

La Peiriere n°15

Le Peilhan n°7

Le Sigala n°12

Lous Greses n°17

MAZETS	
numéros	lieux dits
1	LES IMBALS
2	PUECH ROUGE
3	PUECH ROUGE
4	PEILHAN
5	PEILHAN
6	PEILHAN
7	PEILHAN
8	LA BOURDARIE
9	PAUDELETTES
10	PAUDELETTES
11	LE PIJOULET
12	LE SIGALA
13	LOUS CROUSES
14	LISSAC
15	LA PEIRIERE
16	LE PLO
17	LOUS GRESES
18	LOUS GRESES
19	CAMPAGNE
20	LA COSTE ET LA PEIRIERE
21	BOIS DE VIGNE

SYNTHESE DE L'ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les données essentielles à retenir de cette deuxième partie sont les suivantes :

Les unités paysagères principales

Sur le territoire de Margon, on peut distinguer trois unités paysagères naturelles et deux unités paysagères urbaines.

Les principales entités paysagères naturelles :
L'activité viticole représente l'entité paysagère majeure et identitaire de la commune.

a. *les collines*: elles forment une zone de relief du Nord au Sud en passant par l'Est. Elle est composée de vignes et de garrigue.
b. *la plaine* : elle se localise au Sud-Ouest et est occupée principalement de vignes.
c. *les ruisseaux et recs* : ils forment un réseau sillonnant la commune, repérable par une végétation dense constituée principalement de graminées et de chênes, mais aussi de peupliers, de tamaris, de saules, etc.

Les principales entités paysagères urbaines :
La première entité paysagère est formée par le centre ancien au tissu très dense, composé autour du château en circulade. La seconde entité est issue des extensions urbaines caractérisées par un bâti diffus, des typologies d'habitat individuel isolé sur sa parcelle formant un étalement urbain morcelé.

Les principaux points de vue

Les collines sont autant de belvédères sur le grand paysage et le village de Margon. Le Puech Rouge, la Peirière et les Costes offrent une vue panoramique du village.
Depuis la RD n°30, axe routier principal desservant le village, des vues importantes se dégagent que ce soit en venant de Pouzolles, de Roujan ou d'Alignan du Vent.

Les points sensibles et les effets de coupure

Les constructions sur les points du village ont un impact visuel qui peut nuire à l'unité paysagère du village. La cote NGF non altus stolendi fixée par rapport aux mâchicoulis du château permet d'ors et déjà d'exercer un contrôle sur les hauteurs du bâti. Les recs ne constituent pas un obstacle majeur quant à l'urbanisation. Les masses végétales souvent denses qui les bordent sont de véritables écrins de verdure enserrant les zones d'habitat. Malgré un effet de masque visuel, il s'agit avant tout un atout paysager non négligeable.

La zone inondable

Les zones classées en zones rouges concernent les risques graves. Ils se limitent au lit des ruisseaux et recs. Les zones de risque important se situent essentiellement aux abords du Rec du Pioch Rouje, du Rec des Crouses et du Rozeilhan. La plaine inondable couvre les lieux dits Lous Greses et Campagne. Les zones de risques sont destinées à prévenir les risques de dommages que les inondations pourraient occasionner aux constructions et aux personnes.

La traversée du village par plusieurs routes départementales

Trois routes départementales convergent vers le centre du village : depuis le Nord on trouve la RD n°30 en direction de Roujan, à l'Ouest la RD n°30 allant vers Pouzolles, au Sud Est, la RD n°30^{E} 2 conduisant à Alignan du Vent. Seule la RD n°15 reliant Espondeilhan à Roujan traverse le territoire au Nord-Ouest sans rejoindre le cœur du village.

La problématique des entrées de ville est un thème d'actualité en matière d'urbanisme et d'aménagement. L'élaboration du PLU est l'occasion de faire un état des lieux afin d'étudier ces espaces et d'apporter des solutions en matière d'organisation et d'aménagements. L'entrée de ville est la première perception du village. Il convient de la valoriser dans le grand paysage mais aussi de marquer le passage d'un territoire agricole et naturel à travers la campagne environnante à l'urbanité du village. Un éveil à la vigilance des automobilistes est nécessaire pour la sécurité des piétons et autres usagers des espaces publics du village.